



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**20<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 27 septembre 2010, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Deiss ..... (Suisse)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Allocution de Sir Michael Somare, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

*Sir Michael Somare, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.*

**Le Président** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Michael Somare, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Sir Michael Somare** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres délégations pour féliciter S. E. M. Joseph Deiss pour son élection au poste de président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Sous votre direction, Monsieur le Président, ma délégation a bon espoir que nous pourrions examiner dans un esprit de coopération, les divers défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés dans l'optique du bien commun de l'humanité.

Nous nous réunissons à un moment où le monde connaît toutes sortes de situations. Alors que, dans certaines parties de la planète, des pays vivent dans une paix relative, dans d'autres régions du monde, ils sont en proie à des conflits armés. Si certains pays jouissent d'une croissance économique et d'excédents budgétaires, d'autres connaissent une stagnation ou une contraction de leur économie.

L'accent mis par cette session de l'Assemblée générale sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrive à point nommé. La réalisation des huit objectifs intersectoriels que nous nous sommes fixés améliorerait la qualité de vie de l'ensemble de nos peuples. La semaine dernière, nous avons achevé l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Si les résultats sont mitigés, l'engagement pris par les États Membres de continuer à appliquer les mesures nécessaires à la réalisation des OMD d'ici à 2015 reste clair.

Comme nombre de pays en développement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré certains succès. Comme de nombreux orateurs l'ont rappelé la semaine dernière, la crise économique mondiale a eu des incidences négatives sur la mise en œuvre des OMD. Je tiens cependant à ajouter que si les ressources promises en 2000 pour la réalisation des OMD avaient été mises à disposition, de nombreux pays en développement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-55129 (F)



Merci de recycler

auraient obtenu de meilleurs résultats. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'engagement de consacrer 40 milliards de dollars à la réduction de la pauvreté, en particulier pour améliorer la santé des femmes et des enfants. Nous espérons qu'il s'agit d'une nouvelle enveloppe budgétaire et non d'anciennes promesses de contribution présentées sous une nouvelle forme.

Nous prenons acte de la demande faite aux pays de s'approprier davantage les programmes visant à atteindre les huit objectifs du Millénaire pour le développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a accepté de relever ces défis. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour nous acquitter des obligations que nous avons contractées lorsque nous avons collectivement adopté la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) en 2000.

Le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté la semaine dernière les activités menées par notre pays en vue d'atteindre les OMD d'ici à 2015. Je voudrais rappeler certains des principaux efforts que nous déployons en ce sens. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a adapté aux spécificités locales les OMD en définissant 15 objectifs et 67 indicateurs dans le cadre de sa stratégie de développement à moyen terme pour la période 2005-2010. Nous avons axé notre plan de développement à moyen terme pour la période 2011-2015 et notre plan stratégique de développement sur la réalisation des OMD. En outre, notre Vision stratégique à l'horizon de 2050 s'inscrit dans la suite logique des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nos programmes d'aide publique au développement mis en œuvre avec nos partenaires donateurs sont progressivement adaptés de telle manière à permettre à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'atteindre à terme les cibles fixées dans le cadre des OMD. De manière générale, nous appelons les partenaires donateurs à respecter les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et dans le Programme d'action d'Accra. Dans la région du Pacifique, nous avons adopté le Pacte de Cairns pour renforcer la coordination de l'aide au développement et faire en sorte que cette aide soit bien utilisée. Les pays développés doivent également porter à 0,7 % de leur revenu national brut le montant de leur aide publique au développement, conformément aux engagements pris.

Pour honorer l'engagement que nous avons pris d'atteindre l'ODD 3, mon gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi prévoyant de réserver 22 sièges de député à des femmes. En ce qui concerne l'ODD 2, nous avons lancé une politique visant à assurer l'enseignement primaire pour tous et la gratuité de l'enseignement primaire pour tous les enfants d'ici à 2015.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée sait parfaitement que les OMD ne peuvent pas être atteints par une action unilatérale. Leur réalisation appelle des efforts conjoints entre les pays développés et les pays en développement et exige que les gouvernements et les organisations de la société civile coopèrent. C'est pourquoi mon pays regrette que les pays développés ne semblent pas montrer un grand intérêt pour l'ODD 8, relatif à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Nous constatons que la valeur réelle de l'aide reste inchangée et que le Cycle de négociations de Doha pour le développement n'a toujours pas abouti.

Nous sommes également préoccupés par le fait que de nombreux pays en développement ne bénéficient pas d'un traitement équitable de la part des institutions de Bretton Woods. Les efforts que nous déployons pour freiner la déforestation dans les pays à forêt tropicale, sur lesquels je reviendrai par la suite, n'ont suscité aucune réaction. Malgré toutes les initiatives prises au sein de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), les inégalités continuent de caractériser la situation internationale en matière d'échanges commerciaux. De manière souvent moins visible mais tout aussi préjudiciable, les mesures protectionnistes continuent d'entraver le commerce mondial.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, le monde n'est malheureusement pas plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de la création de l'ONU. La guerre se poursuit en Afghanistan. Des attentats-suicides sont toujours régulièrement perpétrés en Iraq. La péninsule coréenne demeure une poudrière en Asie et le Moyen-Orient un foyer de tensions.

De même, des conflits régionaux et des tensions ethniques continuent de se déclarer dans de nombreuses régions d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe orientale. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour régler ces conflits, en

particulier en Afghanistan et en Iraq. Le fait que les Casques bleus continuent d'être présents dans de nombreuses régions du monde atteste d'ailleurs de la fragilité de la paix et de la sécurité mondiales.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée salue l'action menée par les forces de maintien de la paix des Nations Unies qui, souvent, travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Nous tenons à remercier les pays fournisseurs de contingents d'assumer cette responsabilité coûteuse en notre nom à tous. Pour notre part, je suis heureux d'annoncer que mon gouvernement a promulgué un projet de loi sur les obligations internationales du pays qui établit le cadre juridique nécessaire à la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les actes terroristes se poursuivent et la menace d'un nouvel attentat d'une ampleur semblable à celle des attaques du 11 septembre 2001 demeure réelle. La communauté internationale doit continuer de renforcer la coopération pour lutter contre ce fléau.

Les armes nucléaires continuent de susciter des craintes en matière de sécurité. Bien que certains soutiennent que l'existence d'armes nucléaires est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de troisième guerre mondiale, mon gouvernement estime que ces armes de destruction sont inutiles et doivent être éliminées. À cette fin, nous appuyons le renforcement des mécanismes relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires.

À l'instar d'autres pays du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est très préoccupée par les changements climatiques. Nous n'avons pas besoin qu'un scientifique nous parle des effets négatifs des changements climatiques. Nous en sommes les témoins et les victimes directs. De nombreuses îles de notre pays – les îles Carteret notamment – et de nombreux habitats côtiers tels que ma région natale des lacs Murik sont progressivement engloutis à cause de l'élévation du niveau de la mer. En conséquence, les habitants de ces zones sont en train de devenir des réfugiés climatiques. Les maladies qui se propagent habituellement dans les zones de faible altitude se développent désormais dans les hauts plateaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des phénomènes climatiques inhabituels, notamment l'augmentation de la fréquence des cyclones, et la multiplication des graves inondations et des glissements de terrain, ont

des effets dévastateurs sur notre économie et infligent d'indicibles souffrances à notre population.

Tous les problèmes liés aux changements climatiques grèvent les ressources budgétaires de nos pays et compromettent la mise en œuvre de nos plans de développement. La communauté internationale a dûment reconnu les effets néfastes des changements climatiques et a convenu de mener une action concertée dans le cadre du Protocole de Kyoto, de la feuille de route de Bali et de l'Accord de Copenhague pour faire face à ce phénomène. La Papouasie-Nouvelle-Guinée encourage ses partenaires de développement à assumer une plus grande responsabilité en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'aider les pays en développement, en particulier les petits États insulaires, afin que ceux-ci puissent s'adapter aux changements climatiques et à leurs effets.

Les pays en développement doivent disposer plus facilement des ressources nécessaires à la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation, conformément aux engagements pris à Copenhague. Nous prenons note de l'initiative annoncée par le Japon la semaine dernière pendant la Réunion de haut niveau consacrée à l'examen des OMD, et nous attendons avec impatience de recevoir des précisions supplémentaires à ce propos. Nous saluons aussi les engagements financiers et les initiatives politiques que la Chine a annoncés pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement.

*M. Ndong Mba (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.*

En ce qui concerne la Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec nos collègues de la Coalition des pays à forêt ombrophile, nous sommes déterminés à mettre en place un programme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, plus communément appelé REDD-plus. Puisque 2010 est l'Année internationale de la biodiversité, je tiens à dire que l'initiative REDD-plus garantira la protection d'une partie importante de la biodiversité.

En outre, au plan national, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté un plan d'action en faveur d'un développement adapté au climat, et mis en place le Bureau des changements climatiques et du développement pour superviser concrètement nos actions en matière de changements climatiques. Dans le cadre de notre stratégie pour réduire notre empreinte carbone, nous nous employons désormais activement à développer davantage les sources d'énergie

hydroélectriques et géothermiques pour répondre à nos besoins énergétiques. Nous nous sommes également lancés dans une importante opération de commercialisation de nos réserves de gaz pour offrir au monde une source d'énergie plus propre.

Nous sommes nombreux ici à avoir souligné la nécessité de réformer l'ONU pour tenir compte des nouvelles conditions dans lesquelles elle évolue et des nouveaux défis auxquels elle doit faire face. Nous prenons acte des réformes administratives et institutionnelles que le Secrétaire général entreprend actuellement pour améliorer l'efficacité de l'ONU et faire en sorte qu'elle serve mieux les États Membres, et nous l'en félicitons. Nous invitons tous les acteurs engagés dans le programme de réforme du Conseil de sécurité à faire preuve de courage et de leadership pour que la composition et les activités du Conseil soient réformées de manière équitable et traduisent les réalités économiques et géopolitiques contemporaines.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà indiqué devant cette assemblée qu'elle estimait que l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité était logique pour permettre la représentation de certains pays développés et en développement. À cet égard, je tiens à réaffirmer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est favorable à ce que l'Allemagne et le Japon deviennent des membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi.

Enfin, les inégalités qui existent dans le système commercial mondial sont immenses, mais elles peuvent être aplanies. Grâce à un partenariat véritable, nous pouvons et devons y remédier. Le monde n'est peut-être pas plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 65 ans, mais le fait d'avoir pu éviter une nouvelle guerre mondiale atteste largement de la volonté politique de la communauté internationale de régler les tensions et les différends de façon mesurée. L'ONU et le dispositif juridique international qu'elle a conçu, développé et promu ont joué un rôle considérable à cet égard, montrant ainsi clairement que cette institution demeure pertinente.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*Sir Michael Somare, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Batbold Sukhbaatar,  
Premier Ministre de la Mongolie**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Mongolie.

*M. Batbold Sukhbaatar, Premier Ministre de la Mongolie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Batbold Sukhbaatar, Premier Ministre de la Mongolie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Sukhbaatar** (Mongolie) (*parle en anglais*) : La présente session de l'Assemblée générale intervient à un moment où l'on observe certains signes de reprise au lendemain de la crise économique et financière que vient de connaître le monde et de la soudaine flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Bien que le monde soit encore aux prises avec les conséquences de ces crises multiples et interdépendantes, l'appel lancé la semaine dernière par le sommet consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en faveur d'un renforcement de l'action collective donne lieu d'espérer.

Tandis que le monde plongeait dans l'une des pires crises économiques depuis la Grande Dépression, les grands esprits aux quatre coins de la planète s'employaient à comprendre clairement ce qui n'avait pas fonctionné et ce qui devait être rectifié. D'aucuns ont affirmé que les théories économiques du néolibéralisme ou de l'ultralibéralisme, qui ont dominé ces 25 dernières années, étaient défectueuses. L'hypothèse principale de ces théories – fondée, par exemple, sur l'idée que les marchés s'autorégulent et que leur réglementation est donc inutile – semble avoir été démentie.

L'expérience des pays et des régions qui ont connu une croissance rapide et ont obtenu des progrès en matière de réduction de la pauvreté a montré que l'État peut choisir d'intervenir dans l'économie, et même corriger certains facteurs d'incitation liés au fonctionnement des marchés, de manière à promouvoir une croissance sans exclusive et un développement durable. Un nouveau concept de développement est donc en train d'apparaître, axé sur un renversement idéologique quant aux rôles de l'État et du marché.

À l'origine des idées nouvelles et des notions de développement innovantes qui ont changé le monde par

le passé, l'ONU est, de notre point de vue, l'endroit idéal pour suivre de près le développement de ces concepts fondamentaux, qui pourraient avoir un impact considérable sur les politiques et les perspectives de développement des États Membres. Cette question pourrait s'avérer un aspect important de la réflexion que le Président a proposée de mener dans le cadre du thème du présent débat, à savoir « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ».

Tout le monde s'accorde sur le fait que les problèmes mondiaux d'aujourd'hui requièrent des solutions mondiales. Les principes et les caractéristiques de l'ONU font de notre organisation une composante indispensable du système de gouvernance mondiale en pleine évolution. L'ONU est l'organisation la plus universelle, la plus légitime et la plus qualifiée dans le monde, et le centre politique de la coopération mondiale. Elle est une instance sans égale pour synthétiser les solutions aux problèmes mondiaux, qu'il s'agisse des armes nucléaires ou des changements climatiques, du développement ou des droits de l'homme. C'est à l'ONU que nous voyons les dirigeants internationaux s'engager à faire du monde un lieu plus sûr, plus juste, plus prospère et plus respectueux de l'environnement pour les générations présentes et futures.

Toutefois, il est indéniable qu'on a trouvé ou que l'on tente de trouver une solution à certains problèmes en dehors de l'ONU. On pourrait légitimement se demander pourquoi il en est ainsi. Il y a trop de paramètres en jeu et d'aspects à couvrir pour apporter une réponse simple à cette question. Mais il est clairement ressorti de nos débats que, pour que l'ONU puisse réaffirmer son rôle central dans la gouvernance mondiale, elle devra se montrer efficace et sa réforme devra être poursuivie activement.

La revitalisation de l'Assemblée générale doit se poursuivre pour que nos délibérations et nos décisions aient un impact plus concret et plus significatif sur la vie des personnes au nom desquelles nous agissons ici. Il faut accroître le rôle du Conseil économique et social dans la prise de décisions économiques de portée mondiale. La réforme du Conseil de sécurité, pour qu'il soit plus représentatif des réalités mondiales contemporaines, sera indubitablement un facteur déterminant en vue de réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale. La Mongolie est favorable à un élargissement juste et équitable de la composition du Conseil de sécurité, qui se traduirait par l'augmentation du nombre des sièges permanents et

non permanents, et garantirait une juste représentation des pays aussi bien développés qu'en développement.

Le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont les trois principaux piliers de l'Organisation des Nations Unies. La Mongolie se félicite de la revitalisation du programme de développement de l'ONU, dont atteste la tenue, la semaine dernière, de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et surtout, le débat international extrêmement dynamique qui l'a précédé. Il en ressort que la situation est bien plus favorable désormais, avec une détermination renouvelée des dirigeants mondiaux à intensifier les efforts en vue de la réalisation des OMD d'ici à 2015.

En ce qui nous concerne, lors de ce sommet, notre gouvernement a renouvelé l'engagement d'accélérer ses efforts en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de la préservation de l'environnement, qui sont les trois OMD pour lesquels nous accusons un retard. Nous nous sommes engagés, pour la réalisation des OMD, à adopter une démarche multisectorielle, participative et axée sur la population, à améliorer la gouvernance en vue d'obtenir des résultats positifs en matière de développement et à améliorer le suivi et l'évaluation de notre action à l'avenir.

Tout en intensifiant nos efforts de réduction de la pauvreté sur le plan intérieur, nous entendons mettre davantage l'accent sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, qui sont des facteurs clefs de progression. Mon gouvernement est certain que l'entité récemment créée, ONU-Femmes, sera un partenaire important dans cette entreprise. Cette année, la Mongolie a présenté à titre volontaire son exposé national sur l'égalité des sexes et l'autonomisation au Conseil économique et social et elle continuera à améliorer son cadre législatif afin de permettre aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel économique et politique, de bénéficier, ainsi que leurs enfants, d'un meilleur accès aux services de santé et de participer de façon plus visible à la gouvernance démocratique.

Répondre aux besoins des plus vulnérables est au cœur des priorités de l'ONU en matière de développement. La Mongolie, en sa qualité de pays sans littoral, s'emploie, aux côtés d'autres États Membres dans la même situation, à défendre les intérêts de ce groupe de pays. En dépit des progrès

réalisés dans la mise en œuvre des priorités du Programme d'action d'Almaty, les pays en développement sans littoral continuent d'être exclus du commerce international. Ils doivent toujours faire face à des coûts plus élevés de transport de marchandises d'une frontière à une autre, ce qui représente un désavantage concurrentiel pour leurs produits et décourage les investissements étrangers.

En vue de maximiser notre action en coordination dans l'optique de la mise en œuvre complète et efficace du Programme d'action d'Almaty et des objectifs du Millénaire pour le développement, par le biais d'une amélioration de nos capacités d'analyse et d'études menées sur le plan national de nos besoins spécifiques, la Mongolie a pris l'initiative d'établir un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui aux Membres que l'Accord multilatéral portant création de cette institution a été entériné la semaine dernière par les ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral à leur neuvième réunion annuelle. Au nom de mon gouvernement, je remercie sincèrement toutes les parties prenantes, y compris le Secrétaire général, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que les autres États Membres de leur appui constant.

Les changements climatiques sont un autre domaine primordial d'application de la gouvernance mondiale. En faisant fond sur les progrès réalisés à Copenhague dans la direction d'un large consensus politique, il est désormais impératif de redynamiser les négociations mondiales dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'approche de la seizième session de la Conférence des Parties qui doit se tenir à Cancún vers la fin de l'année.

Les effets des changements climatiques en Mongolie sont incontestables : en moins de 20 ans, plus de 70 % de notre territoire a été gagné par la désertification; des centaines de rivières, de sources et de lacs se sont taris, ce qui a provoqué des pénuries d'eau et un appauvrissement de la diversité biologique. Cependant, nous n'avons pas encore complètement défini et mis en place des techniques permettant d'adapter le pays et d'atténuer les conséquences des changements climatiques, de façon à répondre correctement à nos besoins. Les stratégies et programmes existants n'ont pas abouti aux résultats

escomptés et l'exploitation minière, qui devient un secteur industriel important de notre économie, n'a fait qu'aggraver les préoccupations en matière d'environnement. Par conséquent, nous devons nous attacher constamment à assurer la gestion durable des ressources naturelles et à remédier à la vulnérabilité écologique du pays dans les années à venir. Pour relever ces défis, nous nous sommes donné quatre priorités, au niveau de l'exécution, de la spécialisation, du financement et de la coopération au développement.

Le mois dernier, mon gouvernement a tenu une séance extraordinaire du Conseil des ministres dans les sables du désert de Gobi. La désertification est un sujet de préoccupation vital pour plus d'un milliard de personnes dispersées dans plus de 100 pays. La dégradation continue des terres, qu'elle soit due aux changements climatiques ou à des méthodes non viables d'agriculture est une menace grave à la sécurité alimentaire, et en fin de compte, à la sécurité tout court de ceux qui sont concernés par ce problème. À travers le message qu'il a donné à partir du désert de Gobi, mon gouvernement a exprimé sa ferme détermination de s'attaquer efficacement à la désertification, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

En 2010, nous avons pu constater un regain d'optimisme au niveau international relativement au programme multilatéral de désarmement. Ce changement de climat a été renforcé par le nouveau Traité START et les textes issus du Sommet sur la sécurité nucléaire, dont mon gouvernement s'est félicité et qui sont repris dans les textes issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence a adopté des plans d'action tournés vers l'avenir qui apportent une impulsion bien nécessaire à la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Mongolie, qui se réjouit de ces résultats, est fière de la contribution qu'elle a apportée au désarmement et à la non-prolifération nucléaires en établissant sur son territoire une zone exempte d'armes nucléaires. Ce statut est pleinement reconnu par la communauté internationale, comme le confirme le document final de la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP.

La Mongolie se félicite du rôle de plus en plus important que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour permettre aux populations de vivre à l'abri de la peur et du besoin. Dans une certaine mesure, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendra de la contribution apportée

par les applications nucléaires dans des domaines tels que l'énergie nucléaire, la santé, la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement. La Mongolie renforce actuellement sa coopération avec l'Agence, en particulier en matière de mise en valeur des ressources humaines et d'applications nucléaires aux technologies des secteurs de la santé et de l'agriculture. Dans notre programme-cadre national pour 2009-2014, signé l'année dernière avec l'Agence, le développement des infrastructures d'énergie nucléaire et des réserves nationales d'uranium ont été ajoutés à la liste des domaines prioritaires de coopération.

Cette année, la Mongolie a été choisie pour être l'un des huit pays pilotes du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie. Cela aidera la Mongolie à s'attaquer de façon plus efficace à l'épidémie de cancer qui s'aggrave et à partager son expérience avec d'autres pays en développement. C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'AIEA et à son directeur général pour leur précieux soutien.

La Mongolie se félicite du deuxième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui, tout en insistant sur la mise en œuvre de la stratégie au niveau des pays, a souligné qu'il importait de seconder les États Membres dans cette tâche. La Mongolie, qui prend au sérieux ses responsabilités de partie prenante à l'action antiterroriste mondiale, est partie à tous les instruments de lutte contre le terrorisme. En mai dernier, en partenariat avec l'ONU, nous avons accueilli un atelier sous-régional sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous sommes fermement convaincus de l'importance capitale que revêt la promotion du développement, de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités des États à cette fin.

Le maintien de la paix est un instrument important de gouvernance mondiale dont disposent les Nations Unies. Depuis qu'il existe, le système de maintien de la paix des Nations Unies a permis de prévenir et de gérer des conflits violents et d'appuyer les pays dans la protection et la consolidation de la paix après les conflits. Au cours de la dernière décennie, l'ONU a engagé des réformes importantes pour renforcer le maintien de la paix, le rendre plus efficace et relativement moins coûteux. La Mongolie souhaiterait voir plus de cohérence entre les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Ces 10 dernières années, la Mongolie a pris des mesures délibérées pour renforcer sa participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. La Mongolie participe actuellement à six opérations de maintien de la paix autorisées par l'ONU, notamment aux plus difficiles en République démocratique du Congo, au Tchad et au Darfour, et est disposée à accroître sa participation.

Récemment, la Mongolie a joué un rôle actif dans les activités internationales visant à renforcer les institutions et processus de gouvernance démocratique, à protéger les droits de l'homme et à promouvoir la consolidation démocratique. La Constitution mongole de 1992 garantit au peuple mongol les libertés et les droits de l'homme fondamentaux. La Mongolie est partie à tous les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Une Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été créée et un programme d'action national en faveur des droits de l'homme adopté en 2003 est actuellement mis en œuvre. Ce programme est un document directif majeur qui vise à améliorer les capacités et accroître la responsabilité des autorités; à renforcer la participation de la société civile, des médias et du secteur privé; et à encourager la motivation du public aux fins du renforcement des mesures de protection des droits de l'homme et de la lutte contre les violations des droits de l'homme. Dans l'ensemble, nous pouvons résumer nos efforts en affirmant que l'engagement politique en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme, ainsi que de l'établissement de normes, existent bien en Mongolie.

Toutefois, comme on l'a dit à juste titre, aucun pays n'est parfait en matière de droits de l'homme. La mise en œuvre des engagements relatifs aux droits de l'homme se heurte, dans mon pays, dans une large mesure à deux obstacles, à savoir le manque de savoir et le manque de capacités. En outre, de nouvelles menaces transfrontières telles que, entre autres, la propagation du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, la traite des êtres humains et les migrations, appellent une riposte collective adéquate fondée sur une coopération régionale et internationale efficace. La Mongolie se réjouit à la perspective d'une collaboration constructive avec le Conseil des droits de l'homme alors que celui-ci se prépare à examiner son rapport national sur les droits de l'homme au titre de l'Examen périodique universel au début du mois de novembre de cette année.

L'engagement civique direct est essentiel à tout type de gouvernance aux niveaux national et international. Mon gouvernement s'efforce de faire participer activement la société civile et les communautés locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Nous avons un accord de partenariat avec la société civile et, par l'intermédiaire du site Web de l'État, les citoyens peuvent exprimer leurs vues et formuler des observations pour aider à l'élaboration de documents directifs et de lois avant leur examen par le Gouvernement.

Ces deux derniers mois, j'ai beaucoup voyagé à travers le pays pour me rendre compte par moi-même des difficultés du monde rural en matière de développement et pour entendre les opinions exprimées par les communautés locales. Ce type d'échanges directs est indispensable pour connaître les besoins tant urgents qu'à long terme de la population et faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte dans les activités du Gouvernement. En début d'année, nous avons mené, grâce au Forum économique de la Mongolie, un débat approfondi sur des questions économiques et de développement avec les entreprises, la société civile et les médias pour définir nos priorités pour les années à venir.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Permettre aux citoyens d'avoir un emploi, de recevoir une éducation et d'être en bonne santé – autrement dit, assurer le développement humain – est au cœur des politiques et activités menées par le Gouvernement mongol. À cette fin, celui-ci a pris des mesures propres à accélérer la croissance économique dans tous les domaines grâce à une industrialisation à large échelle et à la réalisation de gigantesques projets miniers et de construction d'infrastructures. La richesse nationale sera répartie entre tous les citoyens mongols par le biais d'un fonds pour le développement humain nouvellement créé sous forme d'allocations régulières, ainsi que de prestations en matière de santé, d'éducation et de logement.

La Mongolie aura l'honneur et le privilège de prendre l'année prochaine la présidence de la Communauté des démocraties et se réjouit à la perspective d'établir une collaboration étroite avec les autres membres de la communauté et d'autres acteurs mondiaux. Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement et l'appui résolu de la Mongolie à l'ONU, une ONU forte, participative et ouverte, garante de la gouvernance mondiale.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Mongolie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Batbold Sukhbaatar, Premier Ministre de la Mongolie, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda.

*M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.*

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Spencer** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je puis vous assurer que ma délégation appuiera vos efforts pour mener à bien l'examen de l'ordre du jour de cette session. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, pour sa direction éclairée, ainsi que le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour son action à la tête du Secrétariat.

Le thème que vous avez choisi pour notre débat général « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » est à la fois approprié et opportun. Au bout de 65 ans d'existence, l'ONU a un passé suffisamment riche pour que nous puissions procéder à un examen objectif de son action et suffisamment d'avenir pour que cette évaluation rigoureuse soit justifiée.

À mon avis, l'un des enseignements les plus durables que nous avons tiré en tant que communauté mondiale des nombreux succès enregistrés par l'ONU dans un grand nombre de domaines au cours des 65 dernières années est que le multilatéralisme est un système judicieux et qui l'emporte sur tous les autres. Même lorsque le multilatéralisme n'a pas permis de

trouver des solutions durables à certains des problèmes mondiaux, il a jeté des bases solides sur lesquelles la compréhension bilatérale puisse s'appuyer.

La communauté internationale n'a par exemple jamais été en mesure de régler le conflit au Moyen-Orient. C'est pour cela que les récents efforts en vue de l'engagement de négociations pacifiques entre Israël et la Palestine, qui sont déployés par le Gouvernement actuel des États-Unis, nous donnent de l'espoir. Pour qu'une paix durable soit instaurée au Moyen-Orient, il faut deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il faut que des négociations directes soient menées avec les deux parties, Israël et la Palestine, à la même table. Il faut qu'Israël tienne compte de l'appel unanime de la communauté internationale à une prorogation du moratoire sur les implantations contestées, ce qui aurait une influence positive sur les négociations. Et il faut que tous les pays de cette région s'engagent et œuvrent en faveur d'une paix durable au Moyen-Orient.

De nos jours, la gouvernance mondiale ne se préoccupe pas seulement des questions de paix, de sécurité et d'autodétermination politique. Fait important, la gouvernance mondiale s'est fixé des objectifs essentiels : éliminer la faim, les maladies et l'ignorance; administrer un système financier international stable et robuste; et garantir un commerce équitable, un logement convenable et la protection de notre environnement très fragile.

Jamais dans l'histoire de l'homme notre planète n'a été pressée d'agir aussi rapidement pour réaliser ces objectifs. L'ampleur de la pauvreté, des conflits, du réchauffement de la planète, des crises économique et financière, des migrations, des pandémies, du terrorisme et de la criminalité internationale nécessite une action collective mondiale fondée sur des stratégies communes et coordonnées. Face à l'étendue de ces problèmes et à l'énormité des conséquences qu'ils entraînent, il faut des ressources et des capacités de gestion qui excèdent celle d'une seule nation.

Je suis persuadé que notre organisation des Nations Unies, avec sa composition presque universelle, est la seule instance mondiale ayant les structures opérationnelles et la légitimité nécessaires lui permettant d'essayer de forger le consensus politique et économique nécessaire pour véritablement s'attaquer à ces problèmes.

Il y a à peine trois ans, nous, chefs de gouvernement, avons affirmé que les changements

climatiques étaient la question de notre époque. Trois ans plus tard, c'est toujours le cas, notamment pour les pays qui sont particulièrement vulnérables. Et pourtant, certains qui ont la responsabilité d'agir nous disent qu'ils ne le feront que lorsque d'autres auront agi. Pendant que chacun attend que l'autre commence à agir, les peuples du monde souffrent.

S'il y a un problème qui exige une solution mondiale urgente, c'est bien ce problème. Les petits États insulaires en développement, tels qu'Antigua-et-Barbuda, sont confrontés à un ensemble sans précédent de vulnérabilités du fait de leur petite taille : un isolement relatif, des ressources insuffisantes et une forte exposition à des menaces environnementales mondiales. À cela, il faut ajouter les effets disproportionnés des crises financière, alimentaire et énergétique que nous avons subies au cours des cinq dernières années. Nos économies ont été frappées de plein fouet et de nombreux secteurs productifs ont été anéantis.

Mais les épreuves qui en ont résulté pour notre peuple seront insignifiantes par rapport à ce qu'il devra subir si la communauté internationale ne s'attaque pas rapidement à la menace imminente posée par les changements climatiques qui ont déjà eu des effets dévastateurs sur l'ensemble du monde. Nous, petits États insulaires en développement, avons déjà perdu des terres agricoles et une partie de notre infrastructure, tout comme de trop nombreux pays en Afrique.

Nos industries de la pêche et du tourisme ont souffert des changements climatiques. Il y a eu des pertes considérables au niveau de la diversité biologique, à cause de l'intrusion saline, de la dévastation d'habitats terrestres et de marécages et de la destruction d'établissements humains. Même la menace, à l'époque lointaine, de la montée du niveau des mers est désormais une réalité, forçant une partie de notre population à émigrer et à refaire sa vie ailleurs.

Le plus remarquable jusqu'à présent, ce sont les nombreuses promesses de ressources abondantes pour régler les problèmes les plus urgents. Malheureusement, la plupart ne sont restées que des promesses. Trop d'engagements pris en faveur de la réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre sont assortis de la réserve « à condition que les autres en fassent de même ». Cette approche a débouché sur une impasse dangereuse qui ne fera qu'exacerber la situation des petits États insulaires en développement, comme le mien.

Refusant de laisser cette situation se pérenniser, mon propre pays, Antigua-et-Barbuda, a décidé de réduire ses émissions, déjà infimes, de gaz à effet de serre de 25 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2020.

Cette réduction se situe dans la fourchette définie par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui a recommandé une réduction générale de 25 à 40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2020. Nous avons également déclaré que nous nous efforcerons de faire d'Antigua-et-Barbuda une économie verte d'ici à 2020.

Mais il reste encore beaucoup à faire et nous ne sommes que trop conscients que nous n'y arriverons pas seuls. Je demande donc à tous les pays, développés et en développement, de nous rejoindre dans cet effort en annonçant de réels objectifs de réduction d'émissions pour que nous puissions aller de l'avant dans ces discussions apparemment sans fin et parvenir à un accord global et contraignant dans un avenir proche.

L'année 2010 a elle aussi été marquée par des catastrophes. L'année a commencé avec un tremblement de terre dévastateur en Haïti – l'un des pires désastres de l'histoire. On estime qu'environ 220 000 personnes sont mortes sur une population d'environ 9 millions. La Banque interaméricaine de développement estime que le tremblement de terre a coûté entre 8 et 14 milliards de dollars. Face à cette tragédie, de nombreux pays se sont engagés à fournir une aide – les promesses ont atteint 1,5 milliard de dollars. Malheureusement, seulement 10 % de cette somme annoncée a été versée à Haïti. Ces engagements ne sont toujours pas tenus alors que les besoins humanitaires de notre île sœur restent pressants.

Comme charité bien ordonnée commence par soi-même, nous, États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont Haïti est membre, avons contribué, dans la limite de nos faibles capacités, en apportant l'aide que nous pouvons à Haïti, notamment sous la forme de soutien budgétaire direct. Je demande à tous les pays qui ont annoncé des contributions pour Haïti d'honorer leurs engagements. Ces contributions doivent être versées de toute urgence maintenant que la phase de reconstruction vient de commencer dans ce pays dévasté.

Au Chili, un énorme tremblement de terre a déplacé la ville de Concepción d'au moins 10 pieds, soit 3 mètres, vers l'ouest. Entre 500 et 700 personnes ont été tuées. Le coût total de la reprise après le sinistre

pourrait dépasser 15 milliards de dollars. En République populaire de Chine, une série de tempêtes de neige et des périodes de froid ont touché la région occidentale du pays à partir de décembre 2009. Les tempêtes se sont abattues sur des millions de personnes et ont causé la mort de 30 personnes. Rien que cette année, plusieurs inondations et un grand tremblement de terre ont tué des centaines de personnes, et des millions d'autres se sont retrouvées sans abri.

Au Pakistan, des inondations dévastatrices ont causé la mort de plus de 1 600 personnes et plus de 6 millions de personnes ont été touchées. Ce pays a demandé l'aide de la communauté internationale pour faire face à cette catastrophe. Malgré des évacuations de masse, on craint que le nombre de morts n'augmente avec les inondations se propageant aux régions au sud du pays et que des maladies d'origine hydrique n'apparaissent dans de nombreuses régions. Ces catastrophes et leurs conséquences soulignent une nouvelle fois combien il importe que répondre aux conséquences humanitaires des catastrophes et des urgences d'aujourd'hui demeure prioritaire pour l'ONU. Et les pays qui peuvent le faire devraient s'engager à appuyer le Pakistan et honorer leurs engagements.

Antigua-et-Barbuda continue de témoigner sa sympathie aux gouvernements et aux peuples de ces pays et d'autres qui ont été touchés par des catastrophes naturelles et autres.

Dans notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes, nos gouvernements ont pris des mesures courageuses pour surmonter certaines de nos vulnérabilités économiques et sociales inhérentes en établissant des partenariats économiques visant à sortir nos peuples de la pauvreté. Le marché et l'économie uniques développés à l'échelle des 15 membres de la Communauté des Caraïbes est l'une de ces initiatives courageuses.

Au niveau sous-régional de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), l'intégration économique avance à un rythme encore plus soutenu du fait de notre détermination à mettre en place une union économique l'année prochaine.

Aussi bien le marché et l'économie uniques de la CARICOM que l'union économique de l'OECO sont des projets énormes entrepris par des petits pays insulaires avec des ressources très limitées. Nous invitons donc nos partenaires de développement à nous appuyer et à nous fournir les ressources techniques et financières nécessaires pour que ces initiatives

économiques aillent de l'avant. Les dirigeants de notre région estiment que l'établissement d'alliances économiques fortes est essentiel à la création de richesses et à la prospérité de nos peuples.

Nous sommes convaincus qu'une plus grande coopération technique et économique au niveau régional peut contribuer à renforcer les capacités de nos gouvernements nationaux en matière de prestation de services sociaux essentiels à nos populations. C'est pour cette raison et dans l'intérêt de leurs peuples que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis au Mexique en début d'année, ont décidé de créer la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui rassemblera les membres du Groupe de Rio et de la Communauté des Caraïbes. Cette communauté de nations coexistera avec l'Organisation des États américains à laquelle nous participons aux côtés de nos partenaires d'Amérique du Nord.

Les problèmes économiques auxquels sont confrontés tous les peuples de notre hémisphère sont trop nombreux et leurs efforts trop importants pour que nous puissions songer à créer une communauté économique d'Amérique latine et des Caraïbes qui exclue un pays de la région. C'est précisément pour cela que Cuba reste, et restera, un acteur dynamique et à part entière dans tout dispositif économique global intéressant l'Amérique latine et les Caraïbes.

Nous ne partageons peut-être pas tous les mêmes idées ou systèmes politiques. Néanmoins, toutes les populations d'Amérique latine et des Caraïbes ont un droit absolu et non négociable à disposer des mêmes chances de survie, de développement économique et de progrès social. C'est la raison pour laquelle les gouvernements et les populations d'Amérique latine et des Caraïbes considèrent toujours que le maintien de l'embargo économique contre Cuba est injuste, contre-productif et répréhensible. Qu'il s'agisse d'une stratégie politique ou d'une manœuvre économique, cet étranglement économique est injustifiable. C'est avec la plus grande vigueur que nous condamnons cet embargo, dont le maintien par les États-Unis constitue un obstacle majeur au développement de Cuba et de son peuple.

Antigua-et-Barbuda appelle donc de nouveau les États-Unis à mettre immédiatement fin à leur embargo économique contre le peuple cubain.

Plus de 20 ans après la chute du mur de Berlin, la démocratie s'est révélée la forme de gouvernement privilégiée par les pays du monde entier. Les populations se sont opposées de toutes leurs forces aux

tentatives de prise du pouvoir – où que ce soit – par des moyens non démocratiques. Ces tentatives, lorsqu'elles se produisent, doivent être condamnées avec la plus grande fermeté. Voilà pourquoi nous nous élevons contre les actes non démocratiques tels que le coup d'état au Honduras et appelons au retour du Président Zelaya, sans conditions et sans qu'il soit porté atteinte à sa personne physique. Il s'agit là d'une condition *sine qua non* de la normalisation complète des relations entre le Honduras et la plupart des pays de la région.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration au cours de la réunion sur les objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/65/PV.8), il est essentiel que les pays en développement qui cherchent à redresser leur économie mise à mal et à sortir leur population de la pauvreté s'appuient pour cela sur le pilier indispensable du commerce. À cet égard, il est capital que toutes les parties prenantes au système commercial mondial, dont nos partenaires des pays développés, s'acquittent de leurs obligations internationales. Si ces obligations ne sont pas honorées, la population de nos petits États en développement, malgré les encouragements de leurs dirigeants, n'aura plus aucune foi dans le système international. Elle n'aura plus aucune raison de croire que le système multilatéral est juste et qu'il est tout autant à son service qu'à celui des grands pays, puissants et développés.

Un exemple éloquent à cet égard est celui de l'affaire relative aux services de jeux et paris portée devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'Antigua-et-Barbuda ait à plusieurs reprises obtenu gain de cause devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC, cette affaire n'est toujours pas réglée. N'oublions pas que, à l'instar de l'ONU, l'OMC et d'autres organes comme les institutions de Bretton Woods sont des éléments essentiels du système multilatéral et des piliers porteurs de l'architecture reconnue de gouvernance mondiale. Dans l'optique de préserver cette architecture capitale de la gouvernance globale, Antigua-et-Barbuda appelle de nouveau les États-Unis, pays ami et partenaire, à bien vouloir coopérer avec nous pour mettre rapidement un terme à cette situation et trouver un règlement équitable et juste pour les deux parties.

Le commerce est un moteur incontournable de la croissance économique. Cela seul suffit à justifier qu'il est impératif d'achever le Cycle de Doha, afin de veiller à ce que ces négociations aient un résultat équilibré. Plus que jamais, même après 10 ans d'élaboration, Doha doit conduire à l'expansion

économique, au développement des pays les plus pauvres, et à la fin des subventions iniques et autres barrières protectionnistes.

Un certain nombre de pays classés dans la catégorie des revenus intermédiaires, ou dans la tranche supérieure des pays à revenus intermédiaires, doivent absolument bénéficier d'un allègement significatif de leur dette, pour disposer d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire leur permettant d'investir dans des programmes liés à leur développement. Dans nombre de ces pays, le coût du service de la dette équivaut désormais au produit national brut ou, dans certains cas, dépasse de très loin l'ensemble du produit national. Pour ces pays, y compris le mien, l'allègement d'urgence de la dette est une priorité absolue.

Le surendettement d'un grand nombre de ces pays est dû aux diverses crises mondiales, auxquelles ils n'ont en rien contribué. Sans précédent depuis 1929, le raz-de-marée économique et financier qui a submergé la planète a frappé quelque 90 % de la population mondiale dans tous les aspects de leur vie. Dans certains cas, c'est l'économie entière des pays qui s'est effondrée, et ses secteurs commercial et privé qui ont été réduits en lambeaux. Pour certains, la spirale descendante n'est pas près de s'arrêter. De nombreux pays luttent pour conserver un semblant de normalité. Pour d'autres, qui s'efforcent d'empêcher un effondrement financier, les bouleversements sociaux et le chaos sont en train de ronger le tissu même des sociétés modernes, menaçant la santé mentale, la souveraineté, l'indépendance, la dignité et la fierté de leurs populations.

Les effets de la crise économique et financière mondiale sur la Communauté des Caraïbes se manifestent dans les statistiques économiques, budgétaires et sociales. Pour les territoires les plus petits des Caraïbes orientales, la situation est encore plus dramatique. Qu'il me soit permis de communiquer à l'Assemblée les faits concernant mon propre pays, Antigua-et-Barbuda.

Outre les effets directs et indirects de la contagion de la conjoncture mondiale sur notre économie, nous avons dû subir l'effondrement de deux de nos principales compagnies d'assurance, auprès desquelles étaient souscrites non seulement des polices traditionnelles, mais aussi des assurances retraite, et qui détenaient également les économies de toute une vie de certains de nos concitoyens, ainsi que des

placements monétaires importants pour des régies d'État du pays, pour un montant total d'environ 150 millions de dollars. Parallèlement, le premier employeur du secteur privé et deuxième employeur du pays après l'État a fait faillite.

Tout cela vient s'ajouter à un secteur financier en souffrance, du fait de la campagne soutenue menée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) pour réduire la concurrence fiscale, domaine dans lequel nous avons diversifié notre économie, quasi exclusivement dépendante du tourisme par le passé. Ces mesures de l'OCDE se sont traduites par la destruction de centaines d'emplois parmi les mieux rémunérés, et par la perte de centaines de millions de dollars de revenus directs pour notre économie.

Nous notons qu'Antigua-et-Barbuda a récemment été retirée de la « liste grise ». Notre entrée sur la liste des pays ayant appliqué la majeure partie des normes fiscales convenues à l'international représente une reconnaissance tardive des mesures prises depuis plusieurs années par le Gouvernement actuel d'Antigua-et-Barbuda, afin de respecter intégralement toutes les normes internationales dans ce domaine.

Compte tenu de ces réalités – recul marqué de nos revenus et bouleversements économiques graves – Antigua-et-Barbuda a récemment entamé avec le Club de Paris des discussions portant sur l'encours de dette de 133 millions de dollars du pays envers ce groupe de créanciers. Notre engagement auprès du Club de Paris est appuyé par un accord de confirmation que le Fonds monétaire international (FMI) avait auparavant approuvé. Nous sommes parvenus à un accord aux termes duquel environ 90 % de cette dette fera l'objet d'une restructuration. La prochaine étape consistera en négociations bilatérales avec les créanciers membres du Club de Paris.

Compte tenu des difficultés économiques que je viens d'évoquer, nos efforts pour répondre aux besoins de développement de notre population sont plus que jamais mis à mal. Ainsi, en l'absence d'engagements directs, réalistes et adaptables de la part de nos partenaires au développement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement reste certes possible, mais sera infiniment plus difficile. J'appelle donc le Groupe des Sept, le Groupe des Vingt (G-20), le FMI et la Banque mondiale à apporter, dans le cadre de leurs engagements bilatéraux et multilatéraux envers les Caraïbes, une réponse plus

humaine et favorable aux Nouveaux accords d'emprunt, en mettant l'accent, en particulier, sur l'accord passé le 2 avril 2010 avec le G-20. Cet accord visait à tripler la capacité de prêt du fonds, pour la porter à 750 milliards de dollars. Cette approche a déjà été utilisée pour d'autres régions et pays. Les institutions sont appelées, elles aussi, à envisager d'accorder à notre région des remises de dettes plus importantes et plus exhaustives, afin de stimuler la reprise économique, voire, pour certains pays, d'en assurer la survie.

L'Assemblée générale se réunit une fois encore en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation. Nous nous retrouvons dans cette enceinte unique, qui considère ses 192 membres sur un pied d'égalité, afin de mener des discussions multilatérales allant dans le sens des intérêts de tous les peuples du monde. Toutefois, le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ne peut être réaffirmé sans que soient considérés comme il se doit la multitude de défis auxquels tous ses Membres sont confrontés.

Pour pouvoir le réaffirmer – ce que la plupart d'entre nous, sinon tous, considèrent comme un très noble objectif – je pense qu'il nous faut agir maintenant. J'invite par conséquent l'Assemblée à établir au cours de cette session les modalités qui permettront à nos pays de pouvoir résoudre les conflits, promouvoir la paix et la stabilité, favoriser l'avènement d'un monde plus prospère grâce à une croissance et une prospérité équilibrées entre pays développés et en développement, encourager tous les États Membres à œuvrer en faveur d'un monde plus propre, plus vert et plus viable pour nos enfants, et créer un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires.

Les 65 ans d'histoire de cette noble institution prouvent indéniablement que nous pouvons le faire. Il nous appartient, pour l'avenir de notre génération et des générations à venir, d'entreprendre cette mission immédiatement et de toute urgence.

**Le Président :** Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.*

### **Allocution de S. E. M. Jaume Bartumeu Cassany, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre**

**Le Président :** L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

*M. Jaume Bartumeu Cassany, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.*

**Le Président :** J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Jaume Bartumeu Cassany, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Bartumeu Cassany (Andorre) (parle en catalan; texte français fourni par la délégation) :** Indiscutablement, une occasion unique est offerte aujourd'hui à la Principauté d'Andorre et au Gouvernement que je représente, de prendre la parole devant cette assemblée. L'ONU est l'instance qui, fidèle à ses origines, représente actuellement le plus grand espoir pour nombre de personnes, de pays et de gouvernements.

L'Andorre est consciente de ce qu'implique le fait d'être un petit État Membre de l'ONU – c'est faire montre de volonté de coopérer, de travailler dur et de déployer d'honnêtes efforts. Car le monde est l'addition de nos moyens, de nos efforts et des aspirations de chacun et de chacune d'entre nous.

Et le monde au XXI<sup>e</sup> siècle n'est ni meilleur ni pire. Il présente les mêmes défauts, les mêmes contrastes et les mêmes qualités qu'aux siècles précédents, mais les règles du jeu sont plus dynamiques : grâce aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux, les citoyens ont aujourd'hui plus de poids qu'auparavant pour alerter et motiver leurs dirigeants politiques et économiques et faire en sorte qu'ils continuent à agir.

Malgré tout cela, nous vivons dans un monde caractérisé par des inégalités patentes, où la faim continue d'être l'un des pires maux. Plus d'un milliard de personnes souffrent de malnutrition et de pauvreté. Les conséquences de la crise alimentaire, environnementale et économique ont aggravé la situation des populations les plus fragiles.

Lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, tenu à Rome en novembre dernier, nous

avons décidé d'adopter des mesures en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la malnutrition et de la faim, en unissant tous les efforts possibles pour atteindre le premier des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de la réunion du Groupe des 20 (G-20), à Toronto, le Secrétaire général a défendu la position des populations les plus vulnérables et a demandé aux 20 principales puissances mondiales d'élaborer de nouvelles politiques pour lutter contre la pauvreté.

Aujourd'hui, nous devons nous engager davantage dans la lutte contre le changement climatique. Les catastrophes naturelles qui ont frappé Haïti et le Pakistan montrent combien les effets du changement climatique peuvent être dévastateurs. Le changement climatique est un phénomène qui met en danger les populations les plus pauvres, menace l'accès à l'eau, aggrave la malnutrition et incite à la violence. Les conséquences économiques pour les pays en développement sont terribles.

Les menaces sont réelles, mais les solutions aussi. Nous avons la possibilité de faire face à ces menaces puisque lors de la Conférence de Copenhague, les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont entamé des négociations en vue d'un accord. Nous espérons que lors de la Conférence sur les changements climatiques qui doit se tenir à Cancún au mois de décembre prochain, un texte efficace et scientifiquement ambitieux sera adopté et rendra possible la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Andorre mène des activités visant à lutter contre le changement climatique, en particulier dans le domaine du traitement de l'eau et de la réduction des substances réduisant la couche d'ozone. Le Gouvernement andorran envisage en outre d'approuver au cours des prochains mois la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il est vrai que la crise actuelle nous oblige à repenser les structures du système financier mondial pour qu'il soit plus équitable, plus éthique et en même temps plus solide de façon que les aspirations des dirigeants du monde puissent – lentement mais chaque jour davantage – se rapprocher et s'adapter aux besoins des personnes, des territoires et des démocraties les plus fragiles.

L'Andorre a réussi à ne plus figurer sur la liste grise de l'Organisation de la coopération et du

développement économiques (OCDE) grâce à la signature de 17 accords bilatéraux sur l'échange de renseignements fiscaux, entre septembre 2009 et février 2010. Notre ferme attachement aux recommandations de l'OCDE et de l'ensemble de la communauté internationale, tel qu'exprimé lors des réunions du G-20, a permis d'établir les fondements de notre tissu entrepreneurial et de renforcer la confiance dans le secteur financier andorran.

Nous voulons continuer à progresser sur la voie de la transparence et de la coopération internationale en matière de lutte contre la fraude fiscale. Pour cela, nous croyons qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme européen permanent de stabilité financière ainsi qu'une régulation très stricte de ce qu'il est convenu d'appeler les produits dérivés. Il serait aussi souhaitable de créer une agence européenne d'évaluation de la solvabilité des activités financières et des administrations.

Et nous souhaitons continuer à travailler, avec tout le respect qui lui est dû, au sein d'une Organisation des Nations Unies réformée et consolidée qui aide la communauté internationale à progresser dans cette étape de son histoire, en évitant d'exacerber les inégalités, sources de violence et de haine.

Nous devons donc encourager l'établissement d'une définition internationale des garanties sociales minimales pour tous les êtres humains. L'Andorre croit fermement que l'ONU peut garantir l'équilibre nécessaire, le respect de tous les États – indépendamment de leur puissance économique, politique ou militaire – et l'application du droit international. La Charte des Nations Unies invite instamment les États Membres à pratiquer la tolérance et à conjuguer leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales – en un mot, pour faire coïncider les aspirations et les besoins des uns et des autres.

Au cours de ces 65 dernières années, l'ONU a engagé de nombreuses actions en faveur du désarmement, du développement et de la promotion de l'état de droit et des pratiques démocratiques – et elle continue à le faire. L'Organisation et ses États Membres ont reçu l'appui d'organisations non gouvernementales (ONG) et de mouvements associatifs, qui ont lutté pour que les tragédies vécues durant le XX<sup>e</sup> siècle ne se reproduisent pas.

L'une des caractéristiques de mon pays est qu'il ne dispose pas d'armée. Durant plus de 700 ans,

l'Andorre a vécu en paix et sans aucun conflit armé. À présent, et pour prouver au monde son engagement international en faveur du désarmement, l'Andorre a l'intention de ratifier très prochainement la Convention sur les armes à sous-munitions.

Permettez-moi de rappeler que les principes fondateurs de notre organisation sont l'égalité, la protection des droits de l'homme et l'interdiction de toute forme de discrimination.

Le Conseil des droits de l'homme est le principal forum au sein duquel est débattue la question de la défense des droits de l'homme. Grâce à l'examen périodique universel, tous les États Membres sont soumis à un exercice de dialogue unique qui nous encourage à respecter les droits de l'homme et les droits fondamentaux. Mais bien que ce processus s'avère efficace, les défis que nous devons surmonter sont encore nombreux. En novembre prochain, pour la première fois, l'Andorre sera soumise à cette révision.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, la société civile andorrane et, en particulier, le Comité national d'Andorre pour l'UNICEF ont réalisé de nombreuses actions avec les institutions andorranes, pour faire connaître ce texte et sensibiliser la population à l'importance de la défense des droits de l'enfant.

La lutte contre la violence envers les femmes est l'une des priorités de mon gouvernement. Le 14 avril dernier, nous avons créé le Secrétariat d'État à l'égalité et au bien-être, dont l'objectif consiste à coordonner toutes les actions visant à favoriser la situation de la femme et à promouvoir de nouvelles politiques en matière de genre. Cette année, nous célébrons le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Durant la session de la Commission de la condition juridique et sociale de la femme, qui s'est déroulée au mois de mars, nous avons reconnu qu'en matière de développement, le rôle de la femme est essentiel pour garantir une évolution sociale et économique durable et généralisée. Des progrès ont été faits en faveur de la condition de la femme mais, malheureusement, ils restent insuffisants. Il faut continuer à promouvoir les droits de la femme et à lutter contre la violence familiale.

Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'activité

illégal la plus lucrative en Europe est le trafic d'êtres humains. En Europe, 84 % des victimes de ce trafic le sont en vue de leur exploitation sexuelle. Il est important de considérer cette question du point de vue de la protection des victimes, comme cela sera sans aucun doute fait avec la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, approuvé le 30 juillet dernier (résolution 64/293).

Au cours des prochains mois, l'Andorre ratifiera la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, preuve digne de foi de l'engagement international de notre État dans cette lutte, et de notre volonté d'adopter les instruments internationaux qui ont pour objectif la protection des droits de l'homme et la sauvegarde des valeurs essentielles de nos sociétés démocratiques.

Le Gouvernement andorran salue la récente décision de l'Organisation des Nations Unies de créer une entité pour l'égalité de genre et la consolidation du rôle des femmes : ONU-Femmes. Je souhaite beaucoup de succès à cette nouvelle structure et à M<sup>me</sup> Michelle Bachelet qui peut compter sur le plein appui de mon pays.

Nous vivons actuellement une crise économique profonde et globale qui menace le modèle social européen, une crise qui est également culturelle et qui touche des valeurs comme la solidarité.

En cette année 2010, au cours de laquelle nous célébrons l'Année internationale du rapprochement des cultures, c'est l'occasion de rappeler l'importance de la diversité culturelle. La connaissance d'autrui, la tolérance, le respect des droits et de la dignité de l'homme sont des ingrédients particulièrement nécessaires pour bâtir une société harmonieuse et pacifique.

C'est peut-être à cause des dimensions réduites de l'Andorre ou de son milieu géographique – abrupte et extrêmement beau – dans les Pyrénées, qu'il nous est permis d'approfondir les relations humaines, d'une manière à la fois naturelle et intense, en montrant sincèrement notre fidélité, notre engagement ou notre désaccord avec chaque personne, sans créer une cloison, sans adopter un double langage. C'est pourquoi l'Andorre apporte régulièrement une réponse quand il le faut, face aux grandes catastrophes naturelles, aux crises humanitaires ou aux urgences internationales. Et elle le fait en toute sincérité. L'Andorre, en accord avec ses budgets nationaux, est

toujours présente et participe en apportant des contributions volontaires au niveau international ou des contributions extraordinaires quand les faits l'exigent. Dans un esprit de solidarité, l'Andorre promeut et augmente la coopération internationale en faveur du développement, grâce en particulier à l'action dynamique et constante des organisations non gouvernementales présentes dans la Principauté.

Les défis auxquels nous devons faire face sont nombreux. Nous avons l'immense chance de pouvoir travailler ensemble pour tenter de les résoudre. C'est, il est vrai, une grande responsabilité, mais c'est aussi une grande opportunité, l'opportunité de proposer des solutions qui répondent aux nécessités de ceux qui en ont le plus besoin.

En conclusion, Monsieur le Président, je vous présente tous mes meilleurs vœux de chance et de réussite pour la présidence que vous assumerez durant cette année. Je suis convaincu que votre contribution permettra d'agir positivement pour améliorer les relations individuelles et collectives de notre organisation.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Jaume Bartumeu Cassany, Chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Edward Natapei,  
Premier Ministre de la République de Vanuatu**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Vanuatu.

*M. Edward Natapei, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.*

**M. Natapei** (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Vanuatu se réjouit vivement de la tenue de cette séance sous votre présidence, Monsieur le Président, et, au nom de mon gouvernement et du Forum des îles du Pacifique, je vous présente mes chaleureuses félicitations et tiens à vous assurer de notre entière confiance et de toute notre coopération.

Je voudrais également saisir la présente occasion pour féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, pour ses services et son leadership

exceptionnels au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale dont les réalisations ont été fort importantes.

Dans le même esprit, je souhaite saluer le Secrétaire général pour sa vision, son leadership et ses efforts inlassables en faveur de la réalisation d'objectifs qui servent les intérêts communs de l'humanité tout entière.

De nombreux innocents continuent de perdre la vie ou d'être blessés et des populations nombreuses sont déplacées en raison d'actes haineux qui cherchent à déstabiliser les efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix et la sécurité dans nos sociétés. Ces nombreux événements sans précédent continuent de mettre à l'épreuve les fondements mêmes de notre organisation.

À l'approche de la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, il est plus important que jamais que nos membres affirment leur confiance et leur foi dans les buts et principes de l'ONU. Nous devons continuer à affirmer notre appui aux droits fondamentaux de l'homme et à la coexistence pacifique des nations. Le nombre et l'urgence des défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans notre monde interconnecté et interdépendant exigent pour le moins de notre part un appui inébranlable et un engagement en faveur de la paix et de la sécurité de nos communautés, de nos peuples, et des générations futures.

Pour pouvoir effectivement garantir les droits de l'homme et instaurer la paix et la sécurité et la justice sociale et économique pour tous, nous devons être unis dans cette entreprise, et il faut que notre coopération et nos efforts multilatéraux conjoints soient durables et efficaces. Mon gouvernement et le peuple de Vanuatu ont la conviction inébranlable que l'ONU est l'organisation la plus à même de prendre et de coordonner les initiatives mondiales nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Vanuatu a accueilli le mois dernier le quarante et unième Forum des îles du Pacifique dans sa capitale, Port-Vila. En tant que Président en exercice du Forum, je tiens à indiquer à l'Assemblée que les dirigeants des îles du Pacifique ont à nouveau estimé que la criminalité transnationale demeurerait une menace pour la stabilité nationale et régionale, en particulier la prolifération des armes légères et des drogues illicites. C'est pourquoi le Forum des îles du Pacifique a renforcé la coopération en matière de lutte antiterroriste et a mis l'accent sur les efforts nationaux et sur la

coopération régionale aux fins de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et du renforcement des moyens de contrôle des frontières. Le Forum des îles du Pacifique reste attaché aux arrangements et aux mécanismes collectifs pour aider les gouvernements de la région à se relever des crises et des conflits nationaux. L'utilité de ces efforts ressort clairement des bons résultats obtenus par la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon. Créée par la Déclaration de Biketawa, avec l'aide de plusieurs États membres qui ont apporté leur contribution, la Mission n'aurait pas réussi dans son entreprise sans le dynamisme et l'engagement forts du Gouvernement salomonais.

Bien que nombre de nos pays membres n'aient pas ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption, les dirigeants du Forum reconnaissent l'importance du rôle de la Convention, en ce qu'elle fournit un cadre convenu à l'échelle internationale pour mettre en place des initiatives efficaces de lutte contre la corruption dans le monde entier. Il me plaît d'indiquer que nos organisations régionales coopèrent avec les différentes institutions des Nations Unies pour promouvoir la Convention.

Connue pour son isolement océanique, sa petite taille et sa vulnérabilité générale, la région du Pacifique est néanmoins l'une des seules au monde où il a été procédé à des essais d'armes nucléaires. Par conséquent, promouvoir la cause de la non-prolifération nucléaire et le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud – également connu sous le nom de Traité de Rarotonga – reste crucial et pertinent pour nos États membres signataires. Le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud traduit le profond attachement de notre région à la paix et à la sécurité internationales, mais également à l'action internationale collective pour garantir la paix et la sécurité. Les dirigeants du Forum ont approuvé l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, et se sont également félicités que les États-Unis d'Amérique aient annoncé leur intention de ratifier tous les protocoles du Traité de Rarotonga.

Quelles que soient leur taille, leurs obligations nationales et leur situation particulière, tous les membres du Forum attachent beaucoup d'importance à leurs contributions aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies et en sont fiers. Mon propre pays s'enorgueillit de contribuer aux missions de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste, en Haïti, au Soudan, en Bosnie, de même qu'au Groupe de

surveillance de la paix et à l'équipe de transition déployés à Bougainville, et à la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon.

Le terrorisme est une atteinte à l'humanité et il est contraire aux valeurs fondamentales de l'ONU. Nous devons nous montrer résolus dans nos efforts nationaux et collectifs pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Pour ce qui est de mon pays, je renouvelle notre ferme appui aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme. Ces résolutions montrent clairement notre détermination à éliminer les activités terroristes, notamment celles qui sont liées à la formation et aux mouvements internationaux des terroristes et au financement du terrorisme.

Toutes les personnes présentes aujourd'hui ont illustré les différents stades de notre progression vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). S'agissant des pays insulaires, notre vulnérabilité croissante aux menaces et aux problèmes, mise en lumière par l'incidence qu'ont eu sur nous les crises économique, financière, énergétique et alimentaire mondiales, est exacerbée par les conséquences actuelles ou imminentes des changements climatiques et par notre capacité intrinsèquement limitée d'y faire face. Je ne suis toutefois pas en train de dire que nous n'avons progressé vers la réalisation d'aucun de ces objectifs. Pour ce qui est de l'objectif 2, les systèmes d'enseignement primaire de la région du Pacifique se caractérisent par un taux de scolarisation élevé, six de nos pays affichant actuellement un taux de scolarisation net supérieur à 90 %. La plupart des pays insulaires du Pacifique, si ce n'est tous, devraient atteindre l'objectif relatif à l'égalité des sexes en matière d'éducation d'ici à 2015. Nous avons pu réaliser ces objectifs parce que nous avons appliqué les indicateurs mondiaux au niveau local en les adaptant aux conditions et aux priorités sur le terrain.

Bien que nous demeurions préoccupés par la lenteur de notre progression vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous sommes déterminés à accélérer les progrès pour atteindre ces objectifs d'ici à 2015. La Déclaration de Port-Vila sur l'accélération des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été adoptée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique à la réunion qu'ils ont tenue à Vanuatu le mois dernier, constate que les OMD sont extrêmement importants, de même que la méthode

graduelle suivie pour les réaliser. Cette dernière doit tenir compte de la situation particulière des pays du Pacifique et des problèmes qui leur sont propres, et être adaptée en conséquence. La Déclaration de Port-Vila souligne également qu'il importe que tous les acteurs concernés appliquent le programme d'appui pour le développement durable des petits États insulaires en développement – tel que défini dans le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade –, afin d'accélérer la progression vers la réalisation des OMD dans le Pacifique et de remédier aux vulnérabilités qui nous sont propres. Pour garantir le succès de la Déclaration de Port-Vila, nous demandons à la communauté internationale et à nos partenaires de développement de nous apporter leur appui, d'entreprendre une action concertée et de faire preuve d'enthousiasme, notamment en vue de mieux comprendre nos vulnérabilités et de mieux y remédier, mais aussi pour améliorer la coordination des efforts en faveur de la réalisation des OMD.

Les progrès des îles du Pacifique en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement sont étroitement et inextricablement liés à la Stratégie de Maurice. L'élaboration et l'approbation en 2005 du Plan pour le Pacifique par les dirigeants du Forum ont souligné qu'il était crucial d'établir des liens plus solides et plus profonds entre nos pays et de déterminer les secteurs dans lesquels la région pouvait tirer le meilleur profit du partage des ressources en matière de gouvernance et d'harmonisation des politiques. Bien que nous estimions avoir accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice aux niveaux national et régional, nous sommes également conscients de nos lacunes, certaines échappant à notre contrôle. La vulnérabilité croissante des pays insulaires du Pacifique est exacerbée par les conséquences de la crise économique mondiale, des changements climatiques et des catastrophes naturelles, et ces facteurs jouent sur notre capacité à lutter.

Les changements climatiques restent la principale menace à la subsistance, à la sécurité et au bien-être des peuples du Pacifique. Les membres du Forum déploient des efforts constants et concertés aux niveaux national, régional et international pour lutter contre l'incidence des changements climatiques sur les communautés et les peuples du Pacifique. L'urgence attachée aux

engagements concrets à prendre pour réduire les émissions doit être à la mesure de l'évolution de la science et des effets connexes des changements climatiques sur les communautés les plus vulnérables. Ce problème ne doit pas être envisagé en fonction des effets à court terme sur la croissance industrielle traditionnelle ou les mandats politiques, mais plutôt en se préoccupant de la viabilité à terme des économies, des sociétés et des peuples du monde entier. Il faut d'urgence parvenir à un accord véritable et juridiquement contraignant sur la réduction des émissions. Conscients de l'importance que revêtent la coordination et la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à tous les niveaux – et particulièrement au niveau national –, les dirigeants du Forum ont adopté un ensemble de principes qui guideront les pays insulaires du Forum et les partenaires de développement à cet égard, en tenant compte des initiatives menées actuellement dans la région. Ces principes correspondent au Pacte de Cairns et au Plan-cadre pour l'action des îles du Pacifique face aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer. Ils illustrent également le fait que les dirigeants du Forum reconnaissent l'importance du rôle que jouent les accords régionaux et internationaux à l'appui des efforts des pays pour s'adapter et atténuer les conséquences de ces changements climatiques par le renforcement des capacités et la mise à disposition de ressources.

Je suis également heureux d'annoncer que dans la perspective des réunions sur les changements climatiques prévues à Cancún en novembre et décembre prochains, le Gouvernement kiribatien accueillera en novembre la conférence de Tarawa sur les changements climatiques. Nous prévoyons d'y réunir des représentants des pays exposés aux effets de ces changements ainsi que de puissances économiques.

Je voudrais ici faire quelques observations sur la position de Vanuatu concernant un certain nombre de questions. Nous sommes réunis à l'occasion de la présente session de l'Assemblée pour réaffirmer une fois de plus notre attachement à l'Organisation des Nations Unies et aux principes consacrés dans sa Charte. Une réforme de l'ONU reste néanmoins nécessaire pour que notre organisation continue de répondre efficacement aux besoins de ses États Membres.

À cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir fait avancer les travaux sur la réforme

du Conseil de sécurité. Nous prenons acte du travail accompli par le Coordonnateur des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil. Nous nous associons donc à tous les États qui partagent des préoccupations semblables, afin d'inviter l'ONU à mener des réformes équitables au sein de ses institutions, de façon à réduire au minimum le déficit démocratique sur la scène multilatérale.

Mon gouvernement se joint également à tous les chefs de gouvernements des États Membres de la famille des Nations Unies pour féliciter le Secrétaire général d'avoir permis que les efforts déployés quatre années durant pour établir ONU-Femmes, l'entité récemment créée, soient concrétisés en juillet de cette année, par l'Assemblée générale au sein du système des Nations Unies. Cette décision donne une place plus importante aux femmes et au rôle qu'elles jouent dans notre société.

En juillet dernier également, Vanuatu célébrait 30 ans de liberté politique. Cette année marque la fin de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Mon gouvernement appelle à s'interroger sur les progrès accomplis dans le cadre de plusieurs processus importants d'autodétermination. Il est troublant de penser que nous puissions légitimer des pratiques contraires aux principes mêmes qui ont présidé à la naissance de cette organisation. Devons-nous nous attendre à ce que les questions liées à la décolonisation soient passées sous silence dans les années à venir dans le but de maintenir le statu quo?

Nous devons traiter les questions liées à la décolonisation et aux violations graves des droits de l'homme avec efficacité et impartialité. Nous appelons l'ONU à intensifier ses efforts en vue de la décolonisation totale des territoires qui restent placés sous le contrôle de puissances administrantes. Lorsqu'il existe des informations fiables sur des violations des droits de l'homme, l'ONU doit jouer un rôle plus important dans les enquêtes menées sur toutes les allégations d'atrocités qui se commettent. Rappelons que la noble mission de notre organisation multilatérale est de réaffirmer notre attachement au respect des droits fondamentaux de l'homme et de la dignité humaine.

Il nous paraît encourageant que des pays naissants, tel le Kosovo, émergent des tourments nés de

la contrainte pour prendre la place qui leur revient dans le concert des nations indépendantes du monde. C'est dans un esprit de liberté démocratique que la justice doit l'emporter en faveur des populations dont le droit à la liberté politique continue d'être bafoué par des puissances administrantes coloniales et illégitimes. Cela vaut notamment pour les pays dont la liberté politique de revendiquer leurs droits à la souveraineté territoriale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est étouffée par l'administration de régimes coloniaux comme l'est la liberté politique de certains pays de revendiquer à juste titre un élargissement de leur plateau continental.

Tout comme il salue les appels à un règlement pacifique du conflit entre Israël et la Palestine, mon pays appelle également, quant à lui, à une levée de l'embargo imposé à Cuba afin que l'honorable population cubaine puisse vivre dans de meilleures conditions.

Mon pays, de même que d'autres pays du Pacifique inscrits dans la catégorie des pays les moins avancés, a répété à maintes reprises à l'Assemblée que les mécanismes et les critères de radiation de la liste des pays les moins avancés ne devaient pas être séparés des facteurs de vulnérabilité permanents caractéristiques de nos pays. Il n'est pas réaliste en effet que les organismes de l'ONU évaluent les progrès que nous accomplissons et établissent des projections sans prendre en considération les problèmes liés à notre vulnérabilité permanente et à notre capacité de soutenir la croissance dans nos pays. Les indicateurs concernant la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement démontrent clairement que peu de progrès ont été accomplis en matière de développement humain : les changements climatiques, les éruptions volcaniques et d'autres catastrophes continueront de constituer des obstacles importants au développement humain dans nos États insulaires. Ces facteurs sont absolument incontournables et nous maintenons donc notre position, à savoir qu'ils doivent être soigneusement pondérés dans l'évaluation des critères déterminant la vulnérabilité des pays.

S'agissant de notre très proche voisin, les Fidji, mon gouvernement pense que tous les acteurs aspirent à une évolution positive dans ce pays sur le plan politique et que l'honorable population fidjienne doit être associée de bonne foi à ces efforts. Nous avons appris que le multilatéralisme permettait de proposer quelques innovations constructives en matière de pratique diplomatique mais qu'il pouvait également

rendre plus difficile le règlement des conflits en intensifiant les tensions entre les parties concernées.

Enfin, pour promouvoir la réconciliation telle qu'elle est encouragée dans la région du Pacifique, j'invite tous les acteurs diplomatiques internationaux et régionaux à fournir une assistance qui ne polarise pas la région. Nos efforts diplomatiques doivent au contraire permettre de multiplier les possibilités réelles de dialogue et d'engagement sincère. Nous devons réaffirmer notre volonté sincère d'encourager de bonnes relations dans le Pacifique ainsi que notre engagement d'œuvrer à plus de liberté, de coopération, d'amitié et d'intégration au niveau régional, comme le prévoit le Plan pour le Pacifique.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous nos partenaires de développement pour l'appui qu'ils nous apportent en vue de renforcer notre économie. Je pense que d'autres efforts peuvent être déployés pour aider les États insulaires du Pacifique à faire face aux problèmes de plus en plus importants que rencontre notre région.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Vanuatu de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Edward Natapei, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Tillman Thomas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, de l'information et des affaires juridiques de la Grenade**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, de l'information et des affaires juridiques de la Grenade.

*M. Tillman Thomas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, de l'information et des affaires juridiques de la Grenade, est escorté à la tribune.*

**Le Président** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tillman Thomas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, de l'information et des affaires juridiques de la Grenade, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Thomas (Grenade) (parle en anglais)** : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant

cette assemblée. Je le fais à un moment où le monde demeure confronté à de multiples problèmes, l'un des plus importants pour des petits États insulaires en développement tels que la Grenade étant la sécurité de la situation économique, financière et écologique. Cependant, malgré ces conditions difficiles, le peuple grenadien fait montre d'une résilience remarquable. Notre ingéniosité, notre patience et notre foi indéfectible en Dieu nous poussent constamment à avancer. Nous ne fléchirons donc pas. Notre détermination est ferme. Notre persévérance, notre créativité, notre engagement non démenti à l'égard de nos concitoyens, notre attachement sans faille au multilatéralisme et, par-dessus tout, la solidarité nous aideront à survivre en ces temps difficiles.

En effet, comme il l'a fait par le passé, cet organe peut encore s'avérer le partenaire idéal dans nos efforts de règlement de nos problèmes, si seulement nous nous engageons à coopérer davantage les uns avec les autres. L'apport d'une aide technique ou autre soigneusement ciblée aux pays qui en ont le plus besoin ferait une grande différence dans la vie de millions de personnes.

C'est dans cet esprit que je me joins aux nombreux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Vous pouvez compter sur le plein appui de la Grenade.

Nous félicitons aussi le Président sortant, M. Ali Abdussalam Treki, pour son travail acharné et la compétence avec laquelle il a conduit les travaux de l'Assemblée au cours de l'année qui vient de s'écouler, et nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir. En outre, la Grenade reconnaît les efforts inlassables déployés à la tête de l'ONU par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, afin de lui permettre de faire face à l'éventail éminemment complexe des problèmes mondiaux dont elle est saisie.

Dans son allocution devant l'ONU en juillet dernier, S. M. la Reine Élisabeth II, Chef du Commonwealth, a conclu ses observations en affirmant, avec la clarté et la perspicacité dont elle est coutumière, que l'ONU était une force réelle au service du bien commun (voir A/64/PV.105). La Grenade appuie cette déclaration.

À sa création, il y a 65 ans, cette organisation s'était donné pour objectifs de tout faire pour empêcher de nouvelles guerres et maintenir la paix, et de travailler main dans la main avec les pays en développement pour

développer leur société et leur économie. La Grenade se réjouit de constater qu'après plus de 60 ans, ces objectifs demeurent dignes d'être poursuivis.

En période de conflits, de troubles, de catastrophes naturelles et d'autres crises humanitaires, l'ONU est la première instance vers laquelle se tourner. Son importance, son rôle et son influence dans les affaires mondiales demeurent irréfutables. Tout affaiblissement de son autorité et de son efficacité ne saurait être dans notre intérêt. L'ONU doit rester la principale organisation dans le domaine de la diplomatie et de la négociation au niveau mondial. Nous ne devons en aucun cas empêcher l'ONU de continuer d'être une force réelle pour le bien du monde entier. En effet, l'ONU doit conduire, et non pas suivre, la gouvernance mondiale.

Les temps ont changé. Le monde se trouve face à de nouvelles réalités, et l'ONU doit s'adapter en conséquence. C'est pourquoi les récents progrès accomplis vers plus de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies méritent d'être particulièrement salués. La création d'un nouvel organe, ONU-Femmes, dont le rôle est principalement de promouvoir les droits des femmes et des filles, ainsi que l'égalité entre les sexes, constitue une réussite de la réforme de l'ONU dont la Grenade se félicite. Notre volonté de participer activement à la réalisation des nobles objectifs d'ONU-Femmes nous a poussés à solliciter un siège au sein de son conseil exécutif. J'espère que la candidature de la Grenade obtiendra tout l'appui dont elle a besoin pour être élue.

De même, l'ONU doit reconnaître les impératifs inhérents à la démocratie. L'échec persistant d'une réforme significative du Conseil de sécurité finira par priver cet organe de la légitimité politique dont il a besoin pour maintenir, et même renforcer, le rôle directeur qui est le sien. La Grenade se joint à la Communauté des Caraïbes pour solliciter un siège au Conseil de sécurité pour les petits États insulaires dès que possible.

Les changements climatiques, décrits à juste titre comme l'un des problèmes les plus pressants que l'humanité doit régler, doivent rester au premier rang des questions à l'ordre du jour diplomatique et des négociations au niveau international. Si l'on ne s'en occupe pas, leurs conséquences potentielles pourraient être catastrophiques, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Des études récentes confirment un réchauffement de la planète au cours des

50 dernières années, réchauffement intervenu pour 93 % au niveau des océans. La hausse du niveau de la mer qui en résulte touche déjà les pays de basse altitude des Caraïbes et au-delà, et fragilise l'économie des petits pays, en anéantissant la société et menaçant leur existence même.

À ce propos, nous continuons d'appeler à la mise en place d'objectifs ambitieux dans le domaine de l'atténuation des effets des changements climatiques et nous nous félicitons du financement des activités liées au climat. Un premier financement de démarrage rapide d'un montant de 30 milliards de dollars, annoncé en 2009 et destiné à aider les pays en développement, en particulier les pays les plus exposés aux problèmes climatiques, n'est parvenu qu'à une toute petite partie des pays en développement, et seule une fraction des fonds promis a été versée. À l'évidence, il faut remédier à cette situation, car l'aide financière doit être proportionnelle à l'ampleur de la menace présente et être maintenue sur le long terme, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

La Grenade se félicite de la constitution du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques et du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial. Nous comptons que, dans leurs rapports, la question des fonds à prévoir pour les projets de lutte contre les changements climatiques et de leur prévisibilité sera convenablement examinée et défendue.

2010 est éminemment une année de bilans. Nous saluons à cet égard la Réunion plénière de haut niveau sur la biodiversité (voir A/65/PV.7 et PV.10) et appuyons l'appel à mettre fin à la disparition des espèces. Nous nous félicitons de la tenue de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Maurice +5) (voir A/65/PV.13 et PV.18). En sa capacité de Présidente de l'Alliance des petits États insulaires, la Grenade a eu le privilège de jouer un rôle de coordination dans cet important processus d'examen, et nous remercions toutes les parties prenantes, notamment nos partenaires de développement et l'ONU, d'avoir entrepris ce processus avec nous. Maintenant que cet organe a approuvé la déclaration politique, nous appelons à une mise en œuvre rapide et complète des décisions de Maurice +5.

De même, la Grenade se félicite des objectifs du Millénaire pour le développement, qu'elle demeure fermement déterminée à atteindre. Le rapport que nous avons présenté au cours du processus d'examen tout juste achevé indique que, bien que la Grenade ait enregistré des progrès, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés dans les cinq ans qui restent.

Nous sommes d'avis que, pour que nos pays parviennent à éliminer la pauvreté et à atteindre tout leur potentiel, il convient de revoir en profondeur les critères de définition des pays à revenu intermédiaire. En effet, beaucoup de pays qui se trouvent dans cette catégorie, y compris la Grenade, sont extrêmement endettés et méritent un statut spécial par lequel on leur permettra de se développer durablement. Les petits États insulaires en développement ne pourront pas atteindre leur plein potentiel s'ils sont laissés prématurément à la dérive au milieu de l'océan du développement à cause d'un diagnostic erroné sur leur degré de préparation. Quel que soit son modèle ou son niveau de croissance, un pays accusant un taux de pauvreté de 37 % et un ratio dette/PIB de plus de 100 %, comme c'est le cas de la Grenade, ne saurait être prêt à naviguer dans les hautes mers de l'autonomie financière en matière de développement. Ce jour viendra, mais il n'est pas encore arrivé.

La Grenade tient à faire consigner son plein appui à l'appel en faveur de la tenue d'une réunion de haut niveau de l'ONU sur les maladies non transmissibles. Actuellement, ces maladies constituent la principale cause de morbidité et de mortalité dans notre région. L'espérance de vie dépend dans une large mesure du fait qu'on arrive à éviter de telles maladies, et pour cette raison, les politiques de prévention doivent viser à changer les modes de vie. Par conséquent, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous notons les progrès réalisés par les représentants des Caraïbes ici à l'ONU, qui ont bien expliqué la nécessité d'organiser une telle réunion en 2011. Je vous assure que la Grenade y sera représentée au plus haut niveau.

La Grenade a confiance en l'ONU et dans le travail qu'elle est capable de réaliser. Nous appuyons sans réserve la quête de la paix et de la sécurité internationales, l'état de droit, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue et contre les autres nombreux problèmes qui représentent une menace pour notre monde.

Nous croyons également en la justice. Le progrès économique et la réalisation de tout le potentiel d'un pays frère caribéen continuent d'être entravés par un embargo économique désormais tristement célèbre qui dure plus de 45 ans. En conséquence, la population est humiliée par des pénuries et privée de produits de première nécessité pour une vie humaine décente. Une majorité écrasante de pays du monde a systématiquement voté pour la levée de cet embargo au sein de cette même instance, mais ce paradoxe subsiste.

Une fois de plus, la Grenade exhorte les États-Unis d'Amérique à prendre la bonne décision et à lever complètement les dures mesures économiques prises contre le peuple cubain, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires. Dans l'intérêt du commerce équitable et du bon voisinage, la Grenade appelle également les États-Unis à honorer la récente décision prise en faveur d'Antigua-et-Barbuda au sein de l'Organisation mondiale du commerce, car cela aussi démontrerait qu'ils respectent les décisions des tribunaux internationaux.

La Grenade tient à rappeler au monde l'intervention immédiate et efficace de la Communauté des Caraïbes et sa présence jusqu'en ce moment en Haïti, après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé ce pays au début de l'année. Une reconstruction réussie de Haïti profitera à tous et la Grenade appelle au respect rapide des promesses faites à cette nation sœur caribéenne.

Nous devons agir avec désintéressement afin de préserver le monde pour les générations futures. L'un des moyens les plus sûrs pour y arriver est d'éviter une guerre nucléaire. C'est pourquoi nous félicitons le Gouvernement des États-Unis et tous les autres gouvernements qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la cause de la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous notons également avec satisfaction les signes positifs récents de dialogue entre des parties belligérantes, et nous espérons que les conflits politiques et militaires dans le monde, et surtout au Moyen-Orient, cesseront bientôt. La Grenade se réjouit particulièrement de ce que les Palestiniens et les Israéliens soient prêts à reprendre les pourparlers au sujet du différend de longue date qui les oppose, en vue de parvenir définitivement à une paix durable.

Nous exprimons nos sentiments de sympathie aux nombreux pays qui ont été récemment touchés par des

catastrophes naturelles : le Chili, la Chine, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande et le Guatemala.

Pendant des décennies, l'ONU a joué un rôle essentiel dans les affaires internationales, sur presque tous les plans : politique, économique et social. C'est ce qui fait sa force et constitue sa mission durable. La Grenade reste prête à collaborer aux efforts conjoints de tous ceux qui œuvrent en faveur du développement politique, économique et social et qui considèrent l'ONU comme l'instance la mieux placée pour traiter de tous les problèmes épineux.

Cependant, il ne saurait y avoir de paix ni de stabilité internationales si les gens sont malheureux, s'ils n'ont rien à manger ou n'ont pas de quoi se vêtir, s'ils n'ont pas accès à l'eau potable et n'ont pas d'abri pour se protéger des mauvaises conditions climatiques. Il n'y aura pas de sécurité si les différends ne peuvent pas être réglés à l'amiable, si les nations ne sont pas libres de décider de leur propre destinée et si la diversité n'est pas reconnue et pleinement respectée. Le monde serait incontestablement meilleur si nous partageons les ressources mondiales pour venir en aide aux plus vulnérables d'entre nous.

J'appelle les Membres de cette organisation, dans les 65 années à venir, à compter de cette soixante-cinquième session, à mobiliser leurs forces et à continuer de faire de l'ONU ce que nous voulons qu'elle soit – une véritable autorité exerçant une action bénéfique dans le monde.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, de l'information et des affaires juridiques de la Grenade de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Tillman Thomas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, de l'information et des affaires juridiques de la Grenade, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago.

*M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escortée à la tribune.*

**Le Président** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Persad-Bissessar** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous présenter mes félicitations pour votre élection. Je saisis également cette occasion pour saluer le leadership du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui, grâce à son influence, a réussi à rassembler 139 chefs d'État et de gouvernement à la présente soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, venus exprimer leur engagement à tout faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

C'est avec l'espoir d'un monde meilleur que je prends la parole devant cette assemblée de dirigeants et de décideurs. Je m'associe à l'appel lancé par cette assemblée et la communauté internationale en faveur d'un monde où les êtres humains soient à nouveau au cœur de nos actions, où une priorité plus grande soit accordée à la protection des enfants, où la pauvreté soit considérée comme un ennemi de la dignité humaine, où la paix puisse être instaurée sans effusion de sang, où des échanges conduisant à plus de tolérance, de respect mutuel et d'entente encourageraient la coopération et l'unité et où le but principal de nos actions serait de sacrifier de façon désintéressée nos meilleures compétences et ressources dans l'intérêt de notre prochain. Je suis convaincue que tout cela est possible si nous renouvelons notre attachement aux principes fondateurs de l'ONU.

L'ONU doit continuer à permettre à tous les États de faire entendre leur voix, qu'ils soient petits ou grands, développés ou en développement, industrialisés ou agricoles. La Charte des Nations Unies consacre l'égalité souveraine de tous les États. Elle doit être au cœur de tous les débats et de toutes les décisions visant à répondre aux exigences de ses Membres en ce troisième millénaire. Pour cette raison, nous nous félicitons du thème du débat de cette année : « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ».

Comme beaucoup d'entre vous, nous estimons qu'aucune nation ne sera en sécurité et que la démocratie ne pourra régner sans une coopération mutuelle en vue de la stabilité mondiale, sur la base de chances offertes à tous, de l'équité et de la capacité à

assurer alimentation, soins de santé, vêtement, logement et éducation à tous les peuples du monde. Nous sommes tous logés à la même enseigne. Nous réussirons ou nous échouerons ensemble.

Accordons à notre présence ici l'importance qu'elle mérite. Le fait que nous pouvons nous asseoir dans la même salle signifie que nous pouvons également œuvrer ensemble à la réalisation de ces nobles objectifs, pour favoriser et promouvoir la paix et la stabilité mondiales.

Pour atteindre ces objectifs, notre débat ne doit pas se réduire à des paroles vides et à des discours éloquentes. Nous devons réaffirmer le rôle central de l'ONU dans le règlement des problèmes mondiaux et la rendre plus responsable. Nous devons donc envisager une définition plus large de la gouvernance mondiale.

À notre humble avis, la gouvernance mondiale ne doit pas signifier uniquement un ensemble de règles, de lois ou de pratiques qui placent l'ONU au centre de toutes les affaires qui préoccupent la communauté internationale; cela doit également signifier que nous devons faire en sorte que nos dirigeants et nos institutions soient davantage comptables de leurs actions, pour assurer une meilleure qualité de vie à tous nos peuples. Aucune nation, grande ou petite, ne doit être exemptée.

La gouvernance mondiale ne saurait se limiter à l'élaboration d'instruments relatifs à la promotion de la démocratie. Elle doit s'articuler également autour de la création de règles justes et équitables qui permettront à terme aux pays en développement de mieux se développer. Nous reconnaissons les règles qui régissent la composition de groupes tels que le Groupe des Vingt (G-20), mais nous pensons qu'un mécanisme doit être mis en place pour faire entendre la voix de l'ONU au sein de ces groupes, de sorte que les préoccupations et les besoins de tous les Membres soient activement pris en compte. La Trinité-et-Tobago appelle donc à la mise en place de dispositifs prévisibles et réguliers permettant de faciliter le dialogue entre les pays du G-20 et les Membres de l'ONU, qui constituent le « Groupe des 192 » ou « G-192 ». Nous espérons que certaines de ces questions seront examinées au prochain sommet du G-20 prévu en novembre de cette année.

Parallèlement, la Trinité-et-Tobago, en sa qualité de Président en exercice du Commonwealth, demande à l'Assemblée générale de reconnaître le travail important accompli par le Commonwealth, notamment en ce qui concerne les petits pays et les pays

vulnérables. La communauté internationale doit faire davantage pour remédier à la situation économique très difficile de ses membres les plus vulnérables, qui dépendent lourdement des flux de capitaux et des échanges internationaux pour faire face à leurs besoins de développement. La Trinité-et-Tobago entend tirer parti de sa fonction de Président du Commonwealth pour promouvoir une coopération renforcée entre l'ONU et le Commonwealth afin de faciliter toute mesure permettant de garantir aux pays en développement un financement prévisible de leur développement. Cela montrerait que les institutions financières internationales sont disposées à réexaminer certaines de leurs politiques pour savoir si elles plongent les petits pays dans une spirale de pauvreté perpétuelle. On ne peut laisser se perpétuer ces spirales.

Il y a quelques jours, j'ai participé ici à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis lors, la question qui ne cesse de me tarauder est de savoir s'il nous faudrait convoquer une autre séance à l'avenir – rapidement – pour réaffirmer combien il est urgent de fournir l'assistance nécessaire aux pays en développement si l'on veut qu'ils puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que j'applaudisse aux nobles efforts déployés par l'ONU pour créer un cadre propice à l'échange d'idées entre nos dirigeants et à la formulation de solutions sur la question, je dois avouer qu'au fil des ans, nous avons beaucoup parlé de la question mais peu agi.

Dans notre pays, nous avons mis en place un Ministère du peuple dont la priorité est l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il s'agit seulement d'un instrument visant à nous mettre en mesure d'honorer nos engagements en faveur de la réduction de la pauvreté. Nous sommes toutefois persuadés que la coopération internationale est également essentielle. Une bonne gouvernance nécessite que les pays développés s'acquittent des engagements qu'ils ont pris au Sommet du Millénaire en matière d'aide aux pays en développement, afin que ces pays puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés. Il faut remédier au manque d'engagement si nous voulons vraiment progresser. Nous avons tous un devoir à l'égard de l'avenir. Il sera mesuré à la manière dont nous nous acquittions aujourd'hui de nos responsabilités.

Notre gouvernement a créé le Fonds pour la vie des enfants pour financer et soutenir les enfants ayant besoin d'une intervention chirurgicale qui pourrait leur

sauver la vie. Nous pensons que les enfants ne doivent pas mourir dans notre pays, ou dans tout autre pays, parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer des soins médicaux, pas en 2010. Les pays qui disposent d'une technologie médicale sophistiquée doivent mettre en place de nouveaux dispositifs et des réseaux d'interaction avec les pays qui eux n'en sont pas dotés afin que les enfants des pays les plus pauvres puissent devenir des adultes en bonne santé et réaliser leur plein potentiel. Ce n'est que lorsque nous y serons parvenus que le monde pourra progresser.

Mon collègue de la Grenade a évoqué les maladies non transmissibles. La Trinité-et-Tobago s'est jointe aux autres membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour demander de nouveau que la communauté internationale s'intéresse à la question de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles. Nous avons accepté le principe qu'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les maladies non transmissibles soit convoquée (résolution 64/265) en septembre 2011. Il reste beaucoup de travail à accomplir si nous voulons que la réunion de l'année prochaine soit un succès. Pour parvenir aux résultats désirés, l'ONU devra définir un ensemble de principes communs afin de régler cette importante question de santé publique mondiale.

S'agissant de la question des changements climatiques, nous affirmons que la Trinité-et-Tobago, en sa qualité de petit État insulaire en développement, s'emploie à promouvoir le bien-être de notre planète et à la préserver des effets néfastes des changements climatiques; elle appuie les mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques qui menacent notre environnement, nos moyens de subsistance, notre intégrité territoriale et jusqu'à la survie de nombreux États. Bien que l'ONU continue de diriger les débats visant à lutter contre ce défi redoutable, les progrès ont été beaucoup trop lents. Dans notre contribution à ce processus, nous souhaitons réitérer la position de l'Alliance des petits États insulaires, à savoir que la réduction des émissions de gaz à effet de serre produits par les pays développés doit être considérable et ambitieuse et atteindre entre 40 et 50 % pour 2020 et entre 85 et 90 % d'ici à 2050.

Pour que la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Mexique, enregistre des progrès substantiels, nous devons saisir l'occasion la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en

Chine, pour recenser des sources de financement supplémentaires et prévisibles, et nous entendre sur les questions institutionnelles liées au financement et à la forme que devra prendre l'accord final. À notre humble avis, une action urgente et concertée est la seule option viable si l'on veut enregistrer des résultats lors des prochaines négociations.

Je vais maintenant aborder la question des catastrophes naturelles. La question des inondations massives et sans précédent, qui ont entraîné d'immenses pertes financières et autres pour les victimes et mis à rude épreuve les ressources des services locaux de gestion en cas de catastrophes, est l'un des premiers problèmes auxquels j'ai dû faire face, presque tout de suite après avoir prêté serment il y a quatre mois. Notre gouvernement continue d'apporter son aide aux collectivités touchées tandis que nous concevons des stratégies à long terme visant à réduire la fréquence de ces inondations. Je reconnais néanmoins que nous ne sommes pas les seuls à faire face à ce grave problème. Les récents événements en Haïti, au Pakistan et en Russie attestent de la nécessité d'une action internationale plus énergique en matière de secours aux personnes touchées par les inondations et les autres catastrophes naturelles.

Dans les Caraïbes, l'exemple des ravages provoqués en Haïti est l'occasion pour la communauté internationale non seulement de faire preuve de compassion, mais également de tirer d'importants enseignements en matière de préparation aux catastrophes naturelles et de gestion de catastrophes. Je voudrais donc dire, respectueusement, que, en dépit du travail précieux accompli par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, auquel la Trinité-et-Tobago verse des contributions annuelles, il faut faire davantage pour fournir à cette organisation les ressources dont elle a besoin pour faire face aux catastrophes naturelles en augmentation. À cet égard, je demande respectueusement aux États qui sont en mesure de le faire de contribuer financièrement au Fonds central afin qu'il puisse répondre avec plus d'efficacité aux crises humanitaires provoquées par des inondations ou des catastrophes naturelles.

La prolifération illégale des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est une autre question chronique à laquelle mon gouvernement et d'autres pays de la région de la CARICOM accordent une attention toute particulière. Dans nos tentatives pour remédier à ce problème, nous avons dû consacrer à d'autres domaines les ressources financières que nous

aurions pu utiliser pour le développement économique et social. Nous avons constaté une augmentation de la violence en bandes, des homicides, du commerce des stupéfiants illégaux et de la criminalité organisée. Le commerce illégal de ces armes trouve ses origines en dehors de nos frontières nationales. Il a une dimension internationale et nécessite donc une réponse mondiale. Nous trouvons encourageantes les tentatives de l'ONU de conclure un accord juridiquement contraignant afin de réglementer le commerce des armes classiques. Nous estimons que cet instrument doit aussi prévoir une réglementation du trafic d'armes légères et de petit calibre, pour en empêcher le détournement illégal.

La Trinité-et-Tobago appelle également à un régime d'application strict et efficace visant à assurer le plein respect des dispositions du traité qui sera rédigé. Il doit également comprendre un mécanisme de vérification adéquat et un régime de sanctions en cas de violations de ses dispositions. Ces garanties aideraient à préserver le principe de l'accord comme ses buts.

Nous avons créé des partenariats avec d'autres membres de la communauté internationale pour instaurer des règles régissant la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et autres susceptibles de causer des souffrances inouïes à l'humanité. Toutefois, dans les Caraïbes, nos armes de destruction massive sont paradoxalement des armes légères et de petit calibre. J'implore donc tous les États qui doutent de la nécessité d'un traité sur le commerce des armes de se joindre à nous dans cet effort. Notre gouvernement s'engage à travailler avec d'autres États animés du même esprit de façon à ce que le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, puis la Conférence elle-même, qui doit se tenir en 2012, obtiennent des résultats satisfaisants.

Le trafic de stupéfiants est inextricablement lié à la question des armes légères et des munitions. Réglementer ce trafic n'est pas une fin en soi. Une action internationale doit également être menée d'urgence en matière de lutte contre le trafic international de stupéfiants. Nous ne saurions permettre que nos jeunes continuent d'être les victimes de ce monstre qui alimente la criminalité transnationale organisée et qui a provoqué des troubles armés transfrontaliers, menaçant la stabilité politique et sociale de nombreux pays. Les gouvernements nationaux ne peuvent pas régler seuls ce problème du fait de sa dimension mondiale. Les gouvernements sont

obligés de détourner des ressources limitées qui devraient être allouées à des programmes sociaux afin de faire face au problème posé par le trafic de drogues. Il faut d'urgence s'attaquer à ce problème.

En 1989, M. Arthur Robinson, l'ancien Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, a pris l'initiative politique d'inscrire de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la nécessité de créer une Cour pénale internationale (CPI) permanente. La Cour a depuis été créée. Mais son appel pour que le trafic international de drogues soit considéré comme un crime relevant de la compétence de la CPI ne s'est toujours pas concrétisé. Je tiens à dire aujourd'hui que ceci est encore plus essentiel. Je demande donc respectueusement aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont parties au Statut de Rome de la CPI d'inscrire le trafic international de drogues au rang des crimes qui relèvent de la compétence de la CPI. La CPI est la seule instance judiciaire internationale crédible qui soit compétente pour engager des poursuites contre les auteurs de ce crime.

Pour terminer, je tiens à mettre l'accent sur une réforme à laquelle je tiens tout particulièrement. Il s'agit de la création d'ONU-Femmes, une entité qui rassemble quatre institutions. Je suis certaine que cette nouvelle institution, qui sera pleinement opérationnelle en janvier 2011, présentera une approche cohérente pour répondre aux besoins des femmes à l'échelle internationale. J'espère qu'ONU-Femmes sera appuyée par tous les États.

Enfin, il y a 10 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui reconnaît qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables sans la participation et les contributions de femmes. La Trinité-et-Tobago est déterminée à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité au sein de l'ONU, et mon pays est également fermement attaché à la promotion de la femme. C'est pour cette raison que je tiens à annoncer que la Trinité-et-Tobago présentera devant la Première Commission de l'Assemblée générale, qui est chargée des questions de désarmement et de paix et de sécurité internationales, un projet de résolution sur les femmes, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Le Gouvernement trinidadien s'engage à appuyer cette initiative.

La première décennie de ce troisième millénaire vient de s'écouler. Avec le recul, pouvons-nous dire que la communauté mondiale a réussi à trouver le

moyen de créer un environnement viable et de préserver la vie de tous, partout? Certes, nous avons accompli des progrès remarquables en matière de technologie des communications; certes, nous sommes désormais un village planétaire grâce à ces progrès; mais, malheureusement, nous ne pouvons pas dire que nous sommes le gardien de notre voisin. Trop de barrières persistent entre nous – barrières politiques, idéologiques, religieuses, ethniques, culturelles et traditionnelles. En tant qu'êtres humains, nous avons le don unique de la raison et, grâce à cette raison, nous pouvons avoir des connaissances approfondies. Aujourd'hui, je dis respectueusement : engageons-nous à utiliser ces connaissances, fruit de la raison, pour promouvoir des conversations entre les nations et les peuples; des conversations qui remplaceront l'agression et les menaces; des conversations en vue de trouver une façon pacifique d'aplanir les divergences; des conversations fondées sur le respect mutuel de chacun en tant que peuples et nations; des conversations fondées sur le respect de la diversité; des conversations qui ont pour but de garantir la survie de la race humaine et de la planète.

À la fin de ma contribution à ce débat, je tiens à féliciter l'ONU de tout le travail effectué pour revitaliser cette instance mondiale unique en son genre. J'affirme également notre appui aux efforts et aux politiques visant à revitaliser le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Madame le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

*M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escortée de la tribune.*

**Allocution de M<sup>me</sup> Jadranka Kosor,  
Premier Ministre de la République de Croatie**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de Madame le Premier Ministre de la République de Croatie.

*M<sup>me</sup> Jadranka Kosor, Premier Ministre de la République de Croatie, est escortée à la tribune.*

**Le Président** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Jadranka Kosor, Premier Ministre de la République de Croatie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Kosor** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale et à vous dire que vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation croate tout au long de la prochaine année. Dans le même temps, je tiens à remercier M. Ali Abdussalam Treki de son travail remarquable en tant que Président de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée et des résultats obtenus sous sa direction.

Les conséquences des menaces graves qui pèsent sur le monde moderne – du terrorisme à la prolifération des armes de destruction massive, aux crises humanitaires et aux changements climatiques, pour n'en citer que quelques-unes – dépassent largement le cadre original que nous avons élaboré au départ. Ces menaces ont toutes, sans exception, une portée mondiale. De même, les relations sociales et économiques contemporaines dépassent largement les cadres nationaux et les flux de personnes, de biens, de services et de capitaux créent un réseau mondial de relations et d'influence mutuelles. La récente éruption du volcan en Islande n'en est-elle pas la preuve vivante, tout comme le sont les actions humanitaires conjointes mises en place pour répondre aux terribles catastrophes naturelles survenues récemment?

Ce développement accéléré du monde contemporain, et en particulier les menaces et les problèmes auxquels il est confronté, exige que nous prenions des mesures rapides, que nous assumions ensemble nos responsabilités et que nous mettions en place une nouvelle solidarité. Nous n'avons pas d'autre choix que de travailler ensemble dans le monde d'aujourd'hui.

Dans le même esprit, le thème que vous avez choisi, Monsieur le Président, à l'ouverture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, l'accent que vous avez mis sur le concept de la gouvernance mondiale nous rappellent le rôle de l'Assemblée générale dans l'élaboration d'une réponse mondiale aux problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le monde d'aujourd'hui. Dans le même temps, votre proposition nous encourage à examiner notre propre contribution à l'élaboration des réponses à ces défis.

Lorsque la Croatie était membre du Conseil de sécurité, elle a défendu des idées qui sont au cœur même de toute gouvernance civilisée, et donc de la gouvernance mondiale : l'importance de l'état de droit,

la protection et la promotion du droit international, en particulier des droits de l'homme et des droits des minorités, et du droit international humanitaire, et la transparence des travaux des organes principaux de l'ONU.

La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) a une importance particulière au sein du riche patrimoine juridique des Nations Unies. Ce document confirme la stratégie mondiale de l'ONU dans des domaines essentiels pour la vie et le bien-être d'une grande partie de l'humanité et coordonne les activités des institutions pertinentes dans ces domaines. Pour la Croatie, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est d'autant plus importante du fait du lien fort qui existe entre ces objectifs et les priorités énoncées dans le cadre de notre processus d'accession à l'Union européenne qui vient d'entrer dans sa phase finale.

La Croatie a décidé de réaffirmer sa volonté de participer aux activités internationales visant à la réalisation de réaliser ces objectifs en augmentant sa contribution financière aux programmes et activités des Nations Unies. À cet égard, permettez-moi d'évoquer la réussite de la République de Croatie, qui, de bénéficiaire, est devenue fournisseur d'aide internationale. La Croatie a canalisé son aide vers le sud-est de l'Europe, région voisine, où nos connaissances et notre expérience peuvent être particulièrement utiles aux pays bénéficiaires.

La Croatie fournit des contingents ainsi que des experts policiers et militaires, à 14 missions internationales de maintien de la paix menées par l'Organisation des Nations Unies, l'OTAN et l'Union européenne; elle est également prête à partager son expérience avec les États qui sortent d'un conflit armé, en leur apportant des conseils de spécialiste et d'autres services dans le domaine de la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, et sur la réinsertion dans la société civile des personnes démobilisées.

Je tiens à souligner tout particulièrement que l'appui à la consolidation de la paix pour les pays qui sortent d'un conflit armé est l'un des défis les plus importants et les plus complexes auxquels sont confrontées les Nations Unies. De ce fait, la Croatie appuie résolument les travaux de la Commission de maintien de la paix, ainsi que le rapport (A/64/868, annexe) établi par les cofacilitateurs du processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et du travail de la

Commission. Membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix, la Croatie souhaite continuer à contribuer aux efforts significatifs actuellement faits dans ce domaine et a donc annoncé qu'elle se portait candidate à un mandat à la Commission pour la période 2012-2013.

Pour trouver des réponses aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, notre action collective au niveau mondial est certes importante; elle devient toutefois impérative lorsqu'il s'agit de trouver un moyen de dissuader les pays d'avoir recours aux armes nucléaires. Ces dernières années, nous avons observé au sein de la communauté internationale une aspiration nouvelle à un monde exempt d'armes nucléaires, que la Croatie a également constaté en septembre 2009, lors du sommet historique du Conseil de sécurité sur la prolifération des armes de destruction massive, présidé par le Président Barack Obama (voir S/PV.6191).

Apportant sa contribution personnelle aux efforts notables visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires, la République de Croatie a, en juin, organisé avec succès un atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Bien sûr, en Croatie, nous avons bien conscience que de simples paroles et l'adoption de documents ne suffisent pas, notamment pour éliminer la menace directe posée par la possibilité que des terroristes s'emparent d'armes de destruction massive. Nous nous félicitons donc des mesures concrètes que les États dotés de l'arme nucléaire prennent pour réduire leurs capacités nucléaires et accroître la transparence et la sécurité de leurs réserves nucléaires.

Parallèlement, nous ne devons pas oublier que, outre la menace nucléaire, le commerce illégal d'armes légères et de petit calibre a coûté la vie à de nombreuses personnes. La Croatie condamne avec la plus grande énergie le terrorisme et reste totalement déterminée à faire obstacle à cette menace, sous toutes ses formes, aux niveaux national, régional et mondial. Afin de contribuer aux efforts en ce sens, la Croatie, pendant son mandat au sein du Conseil de sécurité, a présidé le Comité contre le terrorisme pendant deux ans. En décembre 2008, mois où elle a présidé le Conseil de sécurité, la Croatie a organisé un débat sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme (voir S/PV.6034), au terme duquel le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/45) appelant tous les Membres de l'ONU à manifester le même niveau de solidarité que celui dont

ils avaient fait preuve immédiatement après la catastrophe du 11 septembre 2001.

En qualité de membre de l'OTAN et de futur membre de l'Union européenne, la Croatie est fermement déterminée à garantir la paix et la stabilité dans le sud-est de l'Europe. C'est précisément la raison pour laquelle nous sommes favorables à ce que tous les États de cette région affichent des ambitions euro-atlantiques claires. Pour concrétiser ces ambitions, il est nécessaire tout d'abord de reconnaître et d'appliquer pleinement les principes sur la base desquels l'intégration européenne a été engagée il y a 60 ans : la coopération, le dialogue, et le respect mutuel.

Dans cet esprit, la Croatie et la Slovénie se sont mises d'accord l'an dernier pour régler le différend frontalier qui les opposait de longue date, en recourant à l'arbitrage international. Grâce à cet accord entre le Premier Ministre slovène, M. Borut Pahor, et moi-même, une page des relations entre la Slovénie et la Croatie a été tournée et, par la même occasion, une nouvelle voie a été ouverte pour que tous les autres pays du sud-est de l'Europe puissent exercer leur droit à un avenir européen par le dialogue et la coopération.

À cet égard, je voudrais saluer la décision de l'Assemblée générale d'adopter par consensus une résolution sur le Kosovo (résolution 64/298) dont la Serbie et l'Union européenne étaient co-auteurs. De cette manière, c'est un modèle européen entièrement nouveau de coopération, de paix et de progrès qui est établi dans le sud-est de l'Europe. La Croatie sera la première à soutenir et promouvoir ces valeurs dans toute la région, notamment en Bosnie-Herzégovine, qui a elle aussi le droit de nourrir des ambitions euro-atlantiques, en tant qu'État constitué de trois peuples égaux. Il n'existe pas d'alternative réelle à un avenir euro-atlantique et toute tentative pour renouer avec les erreurs du passé serait extrêmement nocive. Il s'agit de la seule sphère de paix et de sécurité qui garantisse la prospérité de la zone euro-atlantique et dont les portes seront ouvertes aux pays de l'Europe du sud-est qui réunissent les conditions nécessaires pour adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne.

C'est animée de ces réflexions que la République de Croatie prône le concept reconnu de responsabilité en matière de protection des civils contre le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous saluons, nous appuyons et nous suivons avec une attention particulière les travaux de la Cour pénale

internationale. À cet égard, permettez-moi de signaler ici que la République de Croatie appuie les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et se félicite de la stratégie de sortie de ce dernier.

Enfin, je saisis l'occasion qui m'est ici donnée d'affirmer que la République de Croatie, qui a toujours accordé une attention prioritaire aux droits de l'homme, poursuivra ses activités visant à les promouvoir et à les protéger. Je tiens tout particulièrement à saluer la création opportune d'ONU-Femmes, organisme qui occupera une place importante au sein de l'ONU et vise à appuyer l'égalité des sexes et à renforcer la position des femmes.

Je terminerai en disant qu'une gouvernance durable et civilisée, notamment dans la mesure où elle inclut l'Organisation des Nations Unies, doit émaner de l'individu et retourner à l'individu. La protection de la dignité de la vie humaine ainsi que de la dignité et de l'identité de chaque nation, constitue l'assise solide sur laquelle s'appuie l'action de l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité à l'heure de la mondialisation.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Madame le Premier Ministre de la République de Croatie de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

*M<sup>me</sup> Jadranka Kosor, Premier Ministre de la République de Croatie, est escortée de la tribune.*

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zalmai Rassoul, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan.

**M. Rassoul (Afghanistan) (parle en anglais)** : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je suis convaincu que sous votre direction avisée, nos délibérations seront fructueuses.

Il y a 65 ans, la création de l'ONU a donné l'espoir que la paix, la sécurité et le respect de la dignité humaine régneraient dans le monde. Aujourd'hui, l'ONU reste l'organe universel le plus efficace pour préserver les principes sur lesquels elle a été fondée. En tant que l'un de ses premiers États Membres, l'Afghanistan souscrit entièrement et de façon constante au rôle central de l'ONU et aux principes du multilatéralisme qui garantissent un ordre international démocratique dans lequel nous pouvons tous, sur un même pied d'égalité, participer et contribuer aux décisions ayant une incidence sur notre monde.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, notre monde exige que nous nous engageons à œuvrer de concert pour relever les défis multiformes qui menacent notre survie et notre bien-être. L'ONU joue un rôle décisif dans notre capacité à traduire dans les faits notre détermination commune et notre volonté politique résolue de remplacer le désespoir par l'espoir, la pauvreté par la prospérité, l'injustice par la justice et la violence par la paix.

La semaine dernière, la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a adopté un document final et un plan d'action en vue de la réalisation intégrale des objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1). Lorsque les OMD ont été adoptés il y a 15 ans, nous savions qu'une action collective et globale était essentielle pour atteindre les objectifs. Le Sommet de la semaine dernière a une fois de plus souligné la nécessité d'une coopération et d'une coordination internationales plus étroites afin d'assurer le développement et le bien-être humains.

L'Afghanistan reste résolument déterminé à atteindre les OMD. Nous avons accompli quelques progrès, mais le terrorisme international, l'insécurité et les menaces qui pèsent sur l'état de droit et la gouvernance représentent encore d'énormes obstacles à la promotion du développement humain en Afghanistan.

À la veille du neuvième anniversaire du déclenchement de la guerre mondiale contre la terreur en octobre 2001, la communauté internationale n'a toujours pas tenu sa promesse de libérer le peuple afghan de la peur de la menace et de l'exploitation du terrorisme international. Les Afghans continuent de souffrir quotidiennement d'actes odieux de violence terroriste.

À maintes reprises, du haut de cette tribune, la délégation afghane a appelé l'attention de la communauté mondiale sur le fait que le terrorisme et les idéologies prônant l'extrémisme et le radicalisme prennent naissance bien au-delà des frontières de l'Afghanistan. Malgré les efforts conjugués de nos alliés militaires, les terroristes continuent d'infiltrer nos frontières dans l'intention de nuire à nos populations et aux braves soldats des pays partenaires. Aussi longtemps que certains acteurs étatiques et non étatiques continueront de fournir un refuge, des armes et des fonds à Al-Qaïda et aux individus et entités qui lui sont rattachés, ceux-ci resteront de redoutables et meurtriers adversaires.

Le terrorisme dans notre région est une menace croissante à la paix et à la sécurité dans le monde. L'audace et le champ d'opération des groupes terroristes et extrémistes ayant élu domicile dans notre région continuent de prendre de l'ampleur. Si nos partenaires et nos alliés internationaux veulent gagner la guerre mondiale contre le terrorisme, ils doivent regarder au-delà des villages d'Afghanistan et adopter une stratégie efficace et décisive de démantèlement des organisations et des réseaux qui continuent de soutenir les terroristes et les extrémistes en toute impunité. Le terrorisme reste un défi mondial dont seule une action internationale concertée pourra venir à bout.

L'Afghanistan est déterminé à cet égard à élargir sa coopération antiterroriste avec le Gouvernement pakistanais et avec d'autres pays de notre région.

Le peuple afghan a trop longtemps connu la violence et le désespoir. Beaucoup de jeunes Afghans ont perdu la vie à cause de la guerre et du conflit. Le peuple afghan a soif de paix, de stabilité et de sécurité. Le combat contre ceux qui menacent la vie et le bien-être de notre peuple se poursuivra sans relâche, mais nous savons néanmoins que le succès des efforts que nous déployons en vue de parvenir au développement et à la prospérité dépendra dans une large mesure de notre capacité à instaurer durablement la paix dans notre pays.

En gardant cet objectif à l'esprit, le Gouvernement afghan a organisé au mois de juin une Jirga nationale de consultations pour la paix. La Jirga concrétisait la promesse du Président Karzaï de consulter et de faire participer tous les Afghans aux initiatives de consolidation de la paix. La Jirga – qui a réuni des chefs de tribus, des parlementaires et des représentants de conseils provinciaux, d'entreprises et de la société civile, dont plus de 20 % étaient des femmes – a contribué à relancer un processus représentatif de paix et de réconciliation qui sera mené conformément à notre constitution et à nos engagements en faveur des droits de l'homme.

La Jirga consultative de paix a convenu d'un cadre de mesures pour encourager les militants Taliban à renoncer à la violence et à adhérer à un processus de réconciliation et de réinsertion. Elle a défini les conditions d'un dialogue de paix avec les chefs Taliban et approuvé la création d'une commission de paix chargée de surveiller la réinsertion des combattants armés de l'opposition qui renoncent à la violence,

reprennent la vie civile, acceptent notre Constitution et se rallient à notre démocratie.

Au cours des huit dernières années, nous avons obtenu avec nos partenaires internationaux d'importants résultats, mais nous avons aussi fait des erreurs. Nous avons encore beaucoup de défis et d'obstacles à surmonter avant de garantir durablement la sécurité du peuple afghan et de répondre à ses aspirations à une vie et à un avenir meilleurs. Aux Conférences de Londres et de Kaboul tenues plus tôt dans l'année, la communauté internationale a non seulement renouvelé son engagement à préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale et la stabilité de l'Afghanistan, mais elle a aussi reconnu qu'il importait au plus haut point que les Afghans prennent en main les destinées de leur pays et exercent leurs responsabilités pour consolider nos réalisations communes et renforcer la confiance du peuple afghan.

En faisant fond sur les engagements mutuels pris lors des Conférences décisives de Londres et de Kaboul de transférer aux Afghans les responsabilités en matière de sécurité et de développement, et en poursuivant nos objectifs de développement économique global, de sécurité, de gouvernance et nos stratégies inclusives de réconciliation, nous sommes convaincus que nous réussirons à contrer les efforts des extrémistes et des terroristes qui cherchent à reprendre le contrôle de l'Afghanistan.

Pour sa part, le Gouvernement afghan reste constant dans son engagement à appliquer le programme de réforme que le Président Karzaï a exposé dans son discours inaugural. Nous sommes déterminés à renforcer notre contrat social avec le peuple afghan en consolidant notre système judiciaire, en luttant contre la corruption, en redynamisant notre économie et en promouvant la bonne gouvernance à tous les niveaux du Gouvernement. Comme les récentes élections parlementaires l'ont démontré, le Gouvernement et le peuple afghans avancent résolument sur la voie de la démocratie.

Avec l'appui et la collaboration de nos partenaires et alliés internationaux, nous sommes déterminés à renforcer la capacité et les moyens des Forces de sécurité afghanes pour qu'elles puissent assumer une plus grande responsabilité dans la protection et la sécurité du pays. J'aimerais prendre acte à cet égard de l'effort accru que déploient nos alliés militaires pour protéger nos populations civiles

des conséquences néfastes des opérations militaires lancées contre les terroristes et les militants.

Le peuple afghan relève le défi de construire un avenir meilleur. Toutefois, les dangers insidieux que représentent l'extrémisme et le terrorisme et leurs liens de plus en plus grands avec les stupéfiants constituent une grave menace pour la sécurité et la stabilité de notre pays et de notre région. Tout en continuant à combattre le terrorisme, nous restons déterminés à coopérer étroitement avec nos voisins et autres partenaires internationaux pour gagner la guerre contre les stupéfiants.

Pour compléter nos efforts visant à éliminer la production de pavot, nous souhaiterions que l'on prenne davantage de mesures pour lutter contre la contrebande de précurseurs dans notre pays et pour réduire la demande et la consommation de drogues dans d'autres pays.

Les catastrophes naturelles d'origine climatique survenues récemment dans notre région, comme par exemple les inondations désastreuses qui ont frappé le Pakistan, mettent non seulement les populations locales et les gouvernements nationaux devant de graves difficultés, mais elles ont également des répercussions sur les économies des pays de la région et sur la sécurité mondiale. Nous estimons urgent d'instaurer une collaboration régionale effective en vue de réduire les risques et de réagir en cas de catastrophe.

Dans le cadre de diverses réunions internationales, régionales et sous-régionales, nous avons souligné l'importance d'un Afghanistan stable, démocratique et modéré pour le développement économique de notre région et pour la sécurité mondiale. Du fait de sa situation à la croisée de quatre régions importantes sur le plan géostratégique – l'Asie centrale, l'Asie du Sud, la Chine et le Moyen-Orient –, l'Afghanistan pourrait jouer un rôle majeur en faveur d'un accroissement du commerce de transit et de l'exploitation des immenses potentialités de notre région. Nous nous attacherons à accroître le commerce de transit avec les pays de la région.

La conclusion récente de l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan et la signature par les Chefs d'État du Turkménistan, de l'Afghanistan, du Pakistan et de l'Inde d'un accord sur un gazoduc sont des jalons décisifs pour l'augmentation de la coopération régionale. En outre, nous avons achevé l'étude de faisabilité Asie centrale-Asie du Sud pour le transfert d'électricité du

Kirghizistan et du Tadjikistan à l'Afghanistan et au Pakistan. Ces initiatives contribueront d'une manière considérable à la paix, à la sécurité et à la stabilité de notre région. L'Afghanistan est prêt à intensifier sa coopération avec l'ensemble de ses voisins dans les domaines économique et politique et en matière de lutte contre la criminalité.

J'ai évoqué le désir de paix et de stabilité du peuple afghan, et notre droit à cette paix et à cette stabilité. Mais nous sommes tout à fait conscients que, depuis plus d'un demi-siècle, nos frères et nos sœurs en Palestine se sont vu refuser le droit à un État indépendant vivant en coexistence pacifique avec ses voisins. Nous jugeons encourageante la reprise des pourparlers directs entre les dirigeants israéliens et palestiniens, ce qui nous laisse espérer qu'une paix durable est possible au Moyen-Orient.

Enfin, je remercie les États membres de cette assemblée pour leur solidarité et pour l'appui qu'ils ont accordé à la défense de la liberté et du bien-être du peuple afghan, qui n'oubliera jamais la générosité et les grands sacrifices des États-Unis, de l'OTAN et d'autres partenaires internationaux, dont les hommes et les femmes ont courageusement défendu à nos côtés notre sécurité commune et assuré la paix et la stabilité en Afghanistan.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts qu'il a déployés pour redonner vie au sentiment de partenariat, de coopération et de confiance entre l'Afghanistan et la communauté internationale. Je remercie également le personnel dévoué et engagé des Nations Unies et de leurs organismes spécialisés d'avoir aidé le peuple afghan à se bâtir un avenir pacifique, sûr et prospère.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samuel Santos López, Ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua.

**M. Santos López** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Au nom du peuple du Nicaragua et du Camarade Président, le commandant Daniel Ortega Saavedra, je salue chaleureusement les membres de cette assemblée et chacun des peuples et des gouvernements qui y sont représentés.

Nous avons devant nous un panorama mondial présentant un tableau apocalyptique. La capacité de raisonnement et la force des sentiments les plus nobles avec lesquels l'humanité peut conjurer les problèmes les plus graves qui l'affligent sont remises en cause.

L'information est manipulée. Les moyens de communication mondiaux ne cessent de promouvoir des programmes qui diffament les efforts indépendantistes des gouvernements du Sud, et diffusent l'idée que l'humanité est impuissante face à la situation catastrophique actuelle et qu'elle doit se préparer au pire. Et en plus de cela, le pire n'a pas de visage, il n'a pas de responsable, ce qui exempte ainsi les pays industrialisés du Nord de toute responsabilité.

Nous sommes cependant bien conscients que la cause fondamentale des crises profondes que nous traversons tient au caractère du système de relations économiques, politiques et sociales que le capitalisme mondial a établi et prétend pérenniser comme un paradigme universel.

Mais nous, les pays pauvres, dits, par euphémisme, « pays en développement », pouvons mettre au jour les visages de ceux qui, mus par l'avarice, l'égoïsme et la soif de pouvoir total et au nom d'une destinée manifeste ou d'une raison divine, mettent l'humanité au bord de l'extinction.

Le Nicaragua, qui a connu dans sa chair la douleur et l'injustice de la guerre, proteste contre cet état de choses. Il n'accepte pas l'échec de la raison. Il n'accepte pas la guerre comme discours obligé entre les peuples. Le Nicaragua rejette la guerre comme moyen de trouver un règlement aux conflits interétatiques. Il rejette la guerre comme moyen d'appropriation des ressources naturelles de la planète et comme moyen d'étendre l'hégémonie de quelques pays sur la majorité des nations du monde. Il n'existe pas de guerres qui apportent de solutions partielles ou conjoncturelles, et encore moins définitives. L'invasion de l'Iraq par des troupes étrangères sous un faux prétexte n'a apporté ni la paix ni la stabilité à ce pays et l'a complètement détruit. Et cette invasion n'a pas non plus garanti une plus grande stabilité dans la région.

La guerre en Afghanistan est devenue une voie sans issue pour les forces d'occupation en même temps qu'elle a créé des conditions négatives pour les pays voisins. La résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, qui impose de nouvelles sanctions à la République islamique d'Iran, n'a fait qu'exacerber l'éventualité d'un conflit militaire à grande échelle et aux conséquences imprévisibles. Les « jeux de guerre » dans la péninsule de Corée font monter les tensions dans cette région et compromettent les progrès réalisés entre les frères coréens. Ni l'Europe ni le golfe Persique n'échappent à la militarisation croissante. De

même, l'établissement de bases militaires et le déploiement de forces navales et aériennes en Amérique latine portent atteinte à la stabilité politique de nos pays.

« Entre les individus comme entre les nations, la paix, c'est le respect du droit. » Cette phrase de Benito Juárez, Président du Mexique et premier Président autochtone des Amériques, reflète clairement notre conception et le désir de paix des peuples du monde. Cet apophtegme doit guider l'action de notre organisation et, plus particulièrement, du Conseil de sécurité qui doit agir dans le respect rigoureux des buts et principes des Nations Unies.

Par ailleurs, il existe pour le Nicaragua un lien étroit entre désarmement et développement. Notre attachement à la sécurité inclut un engagement en faveur de la promotion des droits de l'homme dans l'optique d'un développement durable axé sur l'être humain, exercé dans un climat de gouvernabilité et avec une participation citoyenne directe et accompagné d'une justice sociale indispensable à la réalisation d'un véritable développement.

Nous considérons que les ressources libérées par le désarmement doivent viser à garantir les objectifs sociaux du développement national de chacun de nos pays. Il suffit de jeter un regard rapide sur les milliers de milliards de dollars consacrés à la guerre pour voir le nombre immense de problèmes humains qui auraient pu être réglés en allégeant les maux provoqués par la pauvreté et la marginalisation. La crise économique et financière mondiale a eu un effet limité ou nul sur les dépenses militaires mondiales.

Le Nicaragua demeure activement attaché au désarmement général et complet. Le Nicaragua estime qu'il est essentiel d'instaurer un climat de confiance et de solidarité pour appliquer strictement les accords relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement en vue de parvenir au désarmement complet – en particulier le désarmement nucléaire – en tant qu'unique option pour réaliser une paix mondiale solide et durable. Le Nicaragua appuie le droit inaliénable des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et sans discrimination. Le Nicaragua préconise l'adoption de mesures en faveur du transfert de ressources matérielles, d'équipements et de technologies visant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour garantir le développement économique durable de chaque pays et du monde entier.

C'est précisément du fait de cette conviction que le Nicaragua demande que ni l'Iran ni aucun autre pays ne soit mis dos au mur pour avoir développé des programmes nucléaires à des fins pacifiques. Il est possible d'instaurer la confiance sur la base du dialogue et des négociations. À cet égard, le Nicaragua s'associe à l'appui général exprimé en faveur de la déclaration tripartite du Brésil, de la Turquie et de l'Iran, qui constitue une solution possible pour réaliser la paix régionale et mondiale.

Ce qui était hier un avertissement est aujourd'hui une réalité : la conjoncture internationale actuelle se mute en crise politique mondiale. C'est l'intégralité du modèle politique construit et articulé autour du paradigme du néolibéralisme, de la mondialisation et du marché libre qui est remise en question. À l'échelle mondiale, il importe d'entreprendre une action plus décisive pour affirmer le multilatéralisme en tant que nouveau paradigme. Ce multilatéralisme doit écouter la voix des peuples en situation d'extrême pauvreté et de sous-développement. Il doit prendre en compte les nouvelles réalités politiques et démocratiser véritablement l'ordre international, à commencer par cette organisation, y compris le Conseil de sécurité, et l'ensemble du système des Nations Unies, en rétablissant le droit démocratique et de représentation de ses 192 États Membres et en définissant des droits et des devoirs communs pour tous les États sans qu'il soit porté atteinte à leur souveraineté, à leur indépendance et à leur autodétermination, et ce quelle que soit leur taille.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, cette tendance se manifeste dans le processus d'intégration et d'unification que vivent nos peuples. Nous avons déjà pris la décision historique de créer la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont l'institutionnalisation commencera l'année prochaine pour s'achever en 2012. C'est une autre preuve irréfutable des profonds changements qui se produisent dans le monde.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique est devenue une pionnière de ce processus de changement. La lutte contre toutes les formes d'ingérence, notamment militaire, et pour le maintien et le rétablissement de la paix est un élément essentiel de l'action de cette alliance dans le cadre de sa relation avec le monde, et elle renforce sa capacité à garantir la souveraineté nationale des peuples.

Le Nicaragua agit aux côtés du peuple frère de Porto Rico les drapeaux de son indépendance, qui ont

été injustement piétinés. Le blocus économique criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au peuple frère et au Gouvernement héroïque de Cuba doit prendre fin immédiatement, et les cinq héros cubains de la lutte antiterroriste détenus dans des prisons des États-Unis doivent être libérés immédiatement.

Nous sommes solidaires du peuple frère argentin, qui demande de pouvoir exercer sa souveraineté sur les îles Malvinas, ainsi que du peuple frère de la République arabe sahraouie démocratique, qui revendique le statut d'État indépendant.

La guerre et le terrorisme d'État que l'on fait subir au peuple palestinien doivent cesser. Il importe de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Israël. Nous devons lier les mains des acteurs qui attisent les flammes de la haine et de la guerre et qui sont capables d'attaquer une flottille humanitaire, acte condamné par la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme.

Nous saluons le fait que la communauté internationale ait invité Taiwan à participer aux travaux de certains organismes spécialisés des Nations Unies directement liés au bien-être des 23 millions de Taiwanais. À cet égard, nous demandons instamment à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Organisation de l'aviation civile internationale d'adopter une position similaire.

Nous n'avions jamais auparavant disposé de tant d'informations ou n'avions eu à ce point conscience de la gravité de la crise environnementale qui frappe notre planète. Le fait d'avoir conscience de la gravité de la situation nous oblige à former une coalition de forces basée sur des valeurs communes et de nobles principes, qui serviront de fondement éthique et d'élément stimulant pour les pratiques visant à promouvoir un mode de vie durable. La terre, avec ses minéraux et ses combustibles, avec ses sols, son eau, ses produits forestiers et sa vie marine, avec ses gènes et ses micro-organismes, doit être reconnue comme étant notre bien commun suprême et universel et comme faisant partie intégrante de l'humanité, et pas seulement comme une source de subsistance.

Le capitalisme mondial et sa logique de concurrence et de croissance illimitée, son régime de production et de consommation non durable, sépare l'humain de la nature, lui donnant ainsi une raison de la

dominer. Il importe de mettre fin à cette situation et de l'inverser avant qu'il ne soit trop tard pour nous tous.

La réunion de Copenhague a montré à quel point sont puissants les intérêts qui font obstacle à la prise de mesures décisives relatives au changement climatique et aux droits de la terre nourricière. Elle nous a laissés avec le sentiment désagréable que nous avons perdu notre temps et que ceux qui bloquent la mise en œuvre de mesures urgentes pour régler la situation de la terre nourricière manquent de volonté d'agir. Les yeux tournés vers l'espoir, nous continuons à promouvoir des accords basés sur le principe fondamental des responsabilités communes mais différenciées. Ils doivent être proportionnels aux émissions de gaz à effet de serre cumulées depuis le début de la révolution industrielle, et non pas depuis l'année dernière. Ceux qui ont causé des dégâts historiques doivent assumer la plus importante responsabilité.

Fort de cet espoir, le Nicaragua est le premier pays au monde à avoir souscrit à la Déclaration universelle sur le bien commun de la Terre nourricière et de l'humanité, que nous encourageons tous les pays du monde à adopter. C'est également fort de cet espoir que le Nicaragua a fait sien l'Accord des peuples adopté à Cochabamba en avril dernier à la Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre. C'est avec cet espoir que le Nicaragua est convaincu que nous arriverons à Cancún avec la volonté commune de conclure des accords qui nous permettront d'inverser au moins partiellement les dégâts causés et d'emprunter un chemin qui nous mènera au rétablissement des équilibres perdus ou gravement menacés entre l'être humain et la terre nourricière.

Bien qu'on nous annonce sans grand enthousiasme que les pires effets de la crise économique et financière mondiale sont derrière nous, ses incidences les plus graves se font toujours ressentir et continuent de toucher durement nos populations. Nous ne devons plus accepter que des modèles économiques fondés sur le pillage et l'exploitation de nos richesses nous soient imposés.

Pour toutes ces raisons, le Nicaragua et la plupart des pays d'Amérique latine sont déterminés à mettre en place un nouveau modèle de souveraineté économique, une sphère d'indépendance et de solidarité qui nous permettra de surmonter la grave crise du capitalisme mondial et de nous doter des capacités suffisantes pour choisir notre propre mode de développement. Nous réaffirmons qu'il est de la responsabilité de chaque

pays de déterminer ses stratégies de développement, que chaque pays doit s'approprier ces stratégies et jouer un rôle de direction, et que la coopération avec d'autres pays doit s'inscrire dans le droit fil des stratégies, plans et objectifs fixés par le pays qui bénéficie de cette coopération.

S'agissant de la nécessité de créer un nouveau modèle de développement, nous rappelons que nous approuvons le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement organisée en juin 2009 (résolution 63/303, annexe). Il ne peut y avoir de redressement économique ni d'équilibre tant que sera appliqué le modèle inégalitaire actuel, qui concentre les revenus et les richesses dans quelques pays et au sein de pays.

Tout cela doit se faire dans le respect mutuel, sans imposer à nos populations des conditions politiques punitives qui freinent et entravent le développement des pays du Sud.

Outre les centaines de millions de personnes souffrant de la faim dans le monde, nous sommes face à une autre terrible réalité : dans les pays en développement, 10,9 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque année. La malnutrition et les maladies liées à la faim sont à l'origine de 60 % de ces décès. Le coût de la malnutrition pour le développement économique national oscille, selon les estimations, entre 20 et 30 milliards de dollars par an. Cette situation intolérable doit cesser. Les pays développés doivent honorer leurs engagements afin de faire cesser les souffrances de millions d'êtres humains.

Le Nicaragua réaffirme sa volonté de lutter, avec les moyens dont il dispose et dans le cadre de sa souveraineté nationale, contre les différentes formes de criminalité transnationale organisée, qui pose une menace constante à la sécurité nationale et internationale. De même, notre pays reste déterminé à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et d'où qu'il vienne.

Plusieurs obstacles entravent la réalisation de changements urgents et nécessaires. Le principal obstacle est la rétention d'informations – ne rien dire dans le but de maintenir l'opinion dans l'ignorance. En outre, lorsque des informations sont diffusées, elles sont déformées et sont toujours contraires aux intérêts des populations, à leurs aspirations légitimes et à leurs expériences. Les mensonges sont ainsi érigés en vérités

et vice-versa, les sourires se transforment en grimaces, les mots en bruit et un fait objectif en réalité virtuelle.

Le citoyen universel est témoin, via les moyens de communication mondiaux, de la véritable guerre menée pour la vérité et la liberté. Il est confronté malgré lui à une campagne de dénigrement permanente contre le changement, l'espoir et l'évolution logique de l'histoire. Cette campagne a de vastes répercussions et vise à anéantir la démocratie populaire directe et à annuler les profondes transformations sociales révolutionnaires observées dans nos pays suite à la victoire de forces politiques révolutionnaires, comme ce fut le cas du Front sandiniste au Nicaragua. Nous devons dénoncer cette campagne menée pour défendre les intérêts hégémoniques et égoïstes de quelques pays afin d'affaiblir la légitimité de notre système politique et de notre « gouvernement par le peuple ».

Le Nicaragua revendique son droit de vivre en paix et de lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme, la faim et la malnutrition causées par une marginalisation historique et un modèle économique et politique imposé et non adapté à la réalité de notre pays. Le Nicaragua proclame sa dignité, sa souveraineté, son autodétermination, son respect, son unité et sa solidarité avec tous les peuples de la Terre, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Nicaragua œuvre en faveur d'une prise de conscience sociale fondée sur la solidarité associée aux idéaux d'humanité, de justice, de liberté et de démocratie pour tous, sans exception.

Devant cette assemblée, le Nicaragua lance un appel véhément en faveur de la paix mondiale, de la survie de l'espèce humaine, d'un avenir à la hauteur des aspirations les plus nobles des hommes et des femmes. Il s'agit du seul avenir possible.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Shanel Agovaka, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur des Îles Salomon.

**M. Agovaka (Îles Salomon) (*parle en anglais*) :** Au nom du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Votre mandat coïncide avec une période marquée par des bouleversements économiques, les effets des changements climatiques, une recrudescence des problèmes sociaux et de sécurité et des risques posés par des approches unilatérales qui menacent le multilatéralisme de toutes parts. Ma délégation salue la

manière avec laquelle vous avez organisé et mener à bien trois réunions de haut niveau, sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sur la biodiversité et sur la Stratégie de Maurice. Cela justifie clairement la confiance que nous plaçons en vous ainsi que dans votre vaste expérience dans la conduite des travaux de cet organe principal de l'ONU au cours des 12 prochains mois.

Ma délégation saisit cette occasion pour rendre également hommage au leadership et aux contributions de votre prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki. Ses efforts en faveur du multilatéralisme ont jeté des bases solides sur lesquelles la présente session peut s'appuyer.

Nous constatons que la démocratie se développe, que le secteur privé gagne en puissance et que de nouvelles puissances émergent, tout cela ouvrant de nouvelles perspectives et possibilités. Une nouvelle forme de coopération internationale établit des liens entre le développement et les secteurs de la finance, des matières premières et les marchés. Cela exige une coopération accrue et un nouveau cadre pour faciliter la mise en place d'un nouvel ordre économique. Les Îles Salomon, dans le cadre de leur nouvelle politique étrangère, établiront des relations avec les six régions représentées à l'ONU.

Les Îles Salomon sont fermement attachées au multilatéralisme et reconnaissent l'importance et la valeur de relations de travail plus étroites entre l'ONU et ses États Membres. Mon gouvernement est prêt et déterminé à coopérer avec l'ONU pour renforcer la présence des Nations Unies dans la capitale de mon pays. À cet égard, nous renouvelons notre appel en faveur du reclassement de l'antenne de l'ONU à Honiara et de la nomination d'un représentant résident à sa tête.

Ma délégation prend acte de la politique d'ouverture de l'ONU en faveur des Îles Salomon au moyen d'un concours national de recrutement prévu en décembre. Nous nous félicitons de cet engagement qui donne l'occasion aux citoyens lauréats de ce concours de remplir notre quota national de fonctionnaires internationaux travaillant au service de notre famille de nations.

La démocratie est un des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les peuples continuent d'être la source de légitimité de cette organisation et restent le fondement de l'autorité de cette assemblée.

Les Îles Salomon félicitent le Département des affaires politiques du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement pour leur rôle dans la coordination d'environ 400 observateurs nationaux et internationaux qui ont supervisé les élections générales du mois dernier. Nous notons également avec satisfaction que, selon les divers observateurs locaux et internationaux, les élections nationales aux Îles Salomon se sont déroulées de manière libre et régulière. Un certain nombre de recommandations en vue d'une réforme électorale ont été formulées, et mon gouvernement y donnera suite afin d'améliorer le système électoral national.

Le progrès et la prospérité tiennent essentiellement à l'existence d'une direction ferme et claire, d'une bureaucratie obéissante et d'une vision d'avenir. Mon gouvernement s'engage à y pourvoir, et nous travaillerons sans relâche afin que notre population puisse vivre une vie normale, dans la dignité et la liberté.

Le défi que représente l'édification d'une nation est immense et coûteux pour tout pays en développement. C'est pourquoi chaque pays doit définir pour lui-même le type et la forme de démocratie qu'il souhaite adopter, car la démocratie ne peut pas être imposée. À cet égard, les Îles Salomon continuent à préconiser un vrai dialogue et une véritable coopération avec les Fidji plutôt que l'antagonisme et des sanctions, et à appuyer l'effort des Fidji pour déterminer leur propre destin.

Les Îles Salomon s'associent à la communauté internationale pour demander la levée de l'embargo économique imposé à Cuba depuis 49 ans, et qui appartient à une autre époque. Nous espérons que la communication avec nos voisins permettra d'abattre les barrières idéologiques artificielles.

Les Îles Salomon vont faire l'objet de l'examen périodique universel au cours de cette session. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer l'attachement des Îles Salomon aux principes et buts inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Les Îles Salomon regrettent de voir ces principes mis à mal par ceux qui continuent de diviser cette assemblée. Les Îles Salomon considèrent que le rôle et l'impartialité du Conseil des droits de l'homme, basé à Genève, font de lui l'instance appropriée pour s'occuper des questions des droits de l'homme.

Cette année marque le septième anniversaire de l'instauration de relations entre mon pays et la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI). Le cadre de partenariat actuel promeut une plus grande cohérence et prévisibilité dans le renforcement de la qualité de la coopération afin de répondre aux besoins de développement du pays. Les relations entre les Îles Salomon et la RAMSI ont débouché sur la stabilité politique et financière. Cela dit, rien n'a été fait pour remédier aux causes profondes du conflit. Les questions de tolérance et de respect à l'égard de nos différentes cultures sont autant d'obstacles sur notre chemin vers la paix. Mon gouvernement demeure déterminé à régler ces questions.

En juin dernier, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. A. le cheik Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, a réuni les petits États insulaires en développement du Pacifique et nos pays frères du Moyen-Orient pour discuter de coopération, notamment de l'Initiative de paix arabe au Moyen-Orient. Les Îles Salomon appuient toutes les initiatives de paix, notamment les propositions visant à normaliser les relations entre l'ensemble de la région arabe et Israël. La complexité du conflit qui sévit au Moyen-Orient requiert une solution régionale, et nous sommes fermement convaincus que les parties au conflit devront établir les conditions de la paix alors que nous œuvrons en faveur de la solution des deux États. Nous nous réjouissons de voir les négociations avancer. Cependant, nous souhaiterions voir toutes les parties prenantes participer au processus.

Ma délégation se félicite du résultat de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui a eu lieu cet été. L'existence d'armes nucléaires continue de faire peser une menace importante sur l'humanité. L'histoire nous a montré les conséquences horribles et dévastatrices de l'utilisation d'armes nucléaires. Les Îles Salomon sont favorables à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires, seule garantie absolue d'un monde plus sûr.

On ne saurait trop insister sur la nécessité urgente de parvenir à un accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques à Cancún (Mexique). C'est une préoccupation commune qui concerne le monde entier. Notre planète absorbe déjà davantage de chaleur et se réchauffe. La température mondiale est montée de 0,7 °C au cours du siècle dernier. Selon les scientifiques, si les tendances actuelles se poursuivent, la température va encore augmenter de 4 à 7 °C d'ici à la fin du siècle, menaçant la survie de nombreux États,

notamment des Îles Salomon. Il est essentiel d'établir un plan clair de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Les Îles Salomon appuient l'appel des petits États insulaires en développement à limiter l'augmentation de la température à moins de 1,5 °C, et à ramener la concentration de gaz à effet de serre bien en deçà de 350 parties par million.

Vu qu'il ne reste que peu de place pour le carbone atmosphérique, une démarche prenant en compte le bilan de carbone est une solution juste et équitable pour empêcher la température mondiale d'atteindre des niveaux irréversibles. Elle prend en considération les besoins de développement et les préoccupations spatiales des pays en développement, et fixe nos responsabilités et droits communs s'agissant de répondre aux exigences de santé de notre atmosphère.

À propos de la question de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, il y a lieu de noter que l'Assemblée générale a créé en juillet une nouvelle entité sur l'égalité des sexes, ONU-Femmes. Cet organisme renforcera encore la capacité de l'ONU à promouvoir la condition de la femme dans le monde et son efficacité en la matière. Les Îles Salomon attendent avec intérêt de coopérer avec cette nouvelle entité.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation se réjouit de voir que des négociations intergouvernementales informelles sont menées pendant cette session. Les négociations se concentrent à présent sur un texte commun qui, nous l'espérons, sera encore élagué pour atteindre notre objectif, à savoir rendre cet organe principal de l'ONU plus représentatif, plus efficace et mieux à même de faire face aux nouvelles menaces mondiales de ce siècle.

L'océan Pacifique couvre un tiers de la surface du globe et représente un quart de l'industrie du thon. En mai de cette année, huit petits États insulaires en développement du Pacifique, y compris les Îles Salomon, ont mis en place le secrétariat des parties à l'Accord de Nauru dans les Îles Marshall. Les pays signataires de l'Accord de Nauru ont convenu de coordonner la gestion et la conservation de leurs stocks de thon, afin de garantir la viabilité de leurs ressources et d'en tirer davantage profit. La fermeture des poches situées en haute mer au sein des zones économiques exclusives respectives de chaque pays vise à empêcher la pêche illégale, non répertoriée et non réglementée, et à offrir un lieu sûr aux poissons où ils puissent se reproduire.

S'agissant de la question de la création d'un centre scientifique maritime régional, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ma délégation note avec plaisir que la question est évoquée dans le rapport du Secrétaire général. La sous-région du Pacifique a à cœur d'établir ce centre, que mon pays se propose d'accueillir. Nous poursuivrons cet objectif aux niveaux régional et international, dans l'esprit de la Convention et de la Stratégie de Maurice.

Cette année, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon ont fait un exposé sur notre communication conjointe à la Commission des limites du plateau continental. Nous espérons faire de même avec nos autres communications en temps voulu.

Les Îles Salomon sont encouragées par la nouvelle évolution favorable de la situation et des engagements pris en ce qui concerne le détroit de Taiwan. Il convient de le souligner, de le saluer et de l'appuyer au niveau international. La position modérée et pragmatique adoptée tant par la République populaire de Chine que par Taiwan sur la question du détroit de Taiwan contribue à la paix et à la sécurité internationales.

Les Îles Salomon continuent d'appuyer une participation véritable de Taiwan au sein du système des Nations Unies. Ma délégation constate avec satisfaction que Taiwan a participé en qualité d'observateur à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2009 et 2010. C'est la preuve de l'amélioration des relations de part et d'autre du détroit. Taiwan a fait part de son intérêt à participer à deux organisations créées par un traité de l'ONU cette année : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Mon pays appuie cette participation. Les deux organisations traitent de deux questions internationales d'intérêt commun pour le monde entier. Tous les pays doivent participer à l'examen et à la solution des questions relatives aux changements climatiques et à l'aviation pour garantir la sécurité aérienne et la santé de notre atmosphère. Ma délégation juge regrettable que le secrétariat de la CCNUCC ait adopté une position restrictive au sujet d'une question sur laquelle il incombe aux parties à la Convention et au Protocole de Kyoto de prendre une décision.

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont des critères de développement, convenus au niveau international. Le bilan des Îles

Salomon en matière de réalisation des objectifs fixés à l'horizon 2015 reste mitigé et inégal et, d'une façon générale, nous ne sommes pas en bonne voie de les atteindre. Les activités internationales visant à ce que les Îles Salomon atteignent les OMD sont définies dans la Stratégie de Maurice et le Programme d'action de Bruxelles. Ces deux cadres soulignent la situation singulière des Îles Salomon, qui appelle une attention particulière de la communauté internationale.

L'examen de la Stratégie de Maurice effectué la semaine dernière a révélé que le respect des engagements internationaux pris dans le cadre du Programme d'action de la Barbade restait insuffisant et décevant. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) s'est aggravée. Pour combler ces lacunes en matière de partenariats, les Îles Salomon demandent qu'une catégorie spéciale soit créée au sein du système des Nations Unies pour les PEID. Il convient également de renforcer les liens entre le Programme des petits États insulaires en développement et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour que nous puissions bénéficier de l'appui du système.

Au cours de la présente session, en mai 2011, se tiendra également la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous nous félicitons aussi de ce que l'Assemblée générale ait lancé un processus d'examen aux niveaux national, régional et mondial au cours de la dernière session. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec tous les acteurs pour que la Conférence aboutisse à des résultats notables, de portée générale et axés sur l'action.

*M. Francisco Carrión-Mena (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.*

Ma délégation tient à remercier nos nouveaux partenaires, le Luxembourg et le Portugal, de leur appui au Groupe de pays mélanésiens fers de lance et aux étudiants salomonais qui suivent des cours par correspondance, respectivement. Nous demeurons reconnaissants à tous nos partenaires du Sud et du Nord, notamment Cuba, l'Italie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Taiwan et à nos partenaires traditionnels que sont : l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et nos voisins de la région.

Pour terminer, je voudrais assurer le Président de l'appui et de la coopération des Îles Salomon pendant toute la durée de son mandat.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Micheál Martin, Ministre des affaires étrangères de la République d'Irlande.

**M. Martin** (Irlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter chaleureusement le Président, M. Joseph Deiss, de son élection et lui présenter les meilleurs vœux de réussite du Gouvernement irlandais dans l'accomplissement de son mandat.

Cette année, nous nous réunissons dans un contexte de graves difficultés pour la communauté mondiale. Au premier rang de ces défis figure la poursuite de la crise mondiale de la faim et de la pauvreté. Nous sommes conscients de notre obligation d'honorer les promesses que nous avons faites aux populations les plus vulnérables du monde lorsque l'Assemblée a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000. Nos gouvernements ont dû faire face à la récession la plus grave que le monde ait connue depuis de nombreuses décennies, mais nous devons impérativement limiter les effets de la crise sur les plus démunis. Nous devons également honorer notre engagement de réduire de moitié la proportion de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et qui souffrent de la faim d'ici à 2015.

Des mesures plus vigoureuses sont également nécessaires pour faire face à la menace des changements climatiques. Si la communauté internationale n'agit pas dans l'immédiat, notre planète et la survie de l'humanité seront confrontées à des risques de plus en plus graves. Ces derniers mois, nous avons d'ailleurs été témoins des effets dévastateurs que les catastrophes naturelles, comme celles qui ont frappé le Pakistan et Haïti, peuvent avoir sur des populations vulnérables.

Comme pour la plupart des défis et des menaces à notre sécurité collective, c'est vers cette éminente organisation que nous nous tournons instinctivement pour tenter de trouver des réponses collectives efficaces. Sa composition universelle donne à l'ONU une légitimité et une autorité sans égales. Elle rassemble les nations du monde sous un même toit. Elle constitue un cadre inestimable de réflexion et de prise de décisions communes. Avec la volonté politique nécessaire, les États Membres peuvent tirer parti de l'autorité et de la portée de l'action de l'ONU pour édifier un monde plus pacifique, plus équitable et plus sûr.

La réforme de l'ONU est l'un des domaines qui requiert toute notre attention. Pour améliorer l'efficacité de l'Organisation, nous devons nous assurer que ses structures correspondent aux buts poursuivis et qu'elles sont adaptées aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces dernières années, l'Irlande a milité activement en faveur du programme de réforme de l'ONU et continuera d'agir dans ce sens.

À cet égard, je me félicite vivement de la création d'ONU-Femmes. L'Irlande est déterminée à appuyer cette nouvelle entité importante du système des Nations Unies, dans ses efforts pour promouvoir une plus grande égalité des sexes et son action visant à renforcer les droits et améliorer le bien-être des femmes dans le monde entier. Par ailleurs, les avantages qui découleront du programme « Unis dans l'action », à savoir une plus grande cohérence des activités de développement menées par le système des Nations Unies et l'amélioration des services fournis au niveau des pays, sont évidents et tangibles. L'excellent travail réalisé dans ces deux domaines démontre que des réformes peuvent être menées à bien lorsqu'il est évident qu'elles servent les intérêts de tous.

Cependant, nous devons faire davantage. Il est urgent de disposer d'un Conseil de sécurité qui reflète mieux les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et puisse mieux fonctionner, dans une plus grande transparence. Il convient d'intensifier les négociations constructives sur cette question dans le cadre des séances plénières informelles de l'Assemblée générale, afin de déterminer s'il existe un modèle de réforme susceptible de susciter un large consensus.

Le système de répartition des dépenses de l'Organisation doit mieux refléter le principe de la capacité de paiement. Ces dernières années, l'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne ont mis en exergue cette question et nous continuerons à la suivre de près. J'espère que l'examen de la méthodologie utilisée pour la fixation du barème des quotes-parts, qui a été demandé à l'Assemblée générale, donnera des résultats positifs.

Le plus grand défi auquel nous sommes confrontés en tant que communauté internationale est probablement de prendre des mesures efficaces pour éliminer la pauvreté et la faim. Il y a 10 ans, nous nous sommes fixés des cibles claires en adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement. La semaine dernière, ici à New York, nous avons évalué les progrès enregistrés en la matière. Nous nous

sommes félicités des progrès remarquables accomplis grâce à notre action collective dans des domaines tels que l'éducation, la santé maternelle et le traitement du VIH/sida. Toutefois, le fait est que le nombre des personnes vivant dans la pauvreté et souffrant de la faim dans le monde continue d'augmenter.

Ces derniers temps, la crise et les incertitudes économiques ont eu des effets dévastateurs sur la vie de communautés qui vivent déjà dans une extrême pauvreté, tout en grevant les budgets de développement dans le monde entier. Il est par conséquent impératif que les pays développés et les pays en développement, en partenariat, examinent de manière rigoureuse les mesures qui ont obtenu de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté et qu'il conviendrait de poursuivre avec plus d'efficacité. En outre, nous devons axer plus nettement notre action sur des secteurs clés.

Depuis la publication du rapport de son Équipe spéciale sur la faim (Hunger Task Force), il y a deux ans, l'Irlande soutient qu'une stratégie plus concertée et plus globale est nécessaire pour mettre fin à la crise persistante de la faim dans le monde. Le nombre de personnes qui souffrent de manière chronique de la faim dans le monde est désormais de près d'un milliard. Un enfant sur quatre dans le monde en développement est sous-alimenté. En ne remédiant pas à cette crise, nous compromettons les progrès vers la réalisation de tous les objectifs de développement. Et pourtant, ce ne sont pas les moyens, peu coûteux de surcroît, qui manquent pour mettre fin à cette situation scandaleuse. Nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire à cette fin.

La semaine dernière, avec la Secrétaire d'État américaine, j'ai présidé une réunion de dirigeants internationaux dans l'objectif de mettre en place un partenariat sur la nutrition pendant les 1 000 premiers jours de la vie, de la gestation à l'âge de 2 ans. Nous avons salué et appuierons sans réserve l'initiative « Renforcer la nutrition » lancée par le Secrétaire général. Notre détermination à veiller à ce que la communauté internationale continue d'accorder son attention à cette question est motivée par la conviction qu'il est possible de réaliser des progrès mesurables dans les cinq années qui restent, et ainsi de concrétiser notre engagement de réduire de moitié la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté et souffre de la faim, d'ici à 2015.

L'une des principales tâches de cette organisation est de contribuer au maintien de la paix et de la

sécurité internationales. Les guerres et les conflits ne déstabilisent pas uniquement les régions dans lesquelles ils se produisent, ils représentent également une menace pour la sécurité collective de l'humanité. Opposer une riposte internationale efficace à ces conflits armés, lorsqu'ils se produisent, et apporter un appui au maintien et à la consolidation de la paix sont l'une des plus hautes priorités de l'ONU. Dans ce domaine d'une importance vitale, le bilan de l'Organisation est éloquent, comme cela a été explicitement reconnu lorsque le prix Nobel de la paix lui a été attribué en 2001.

Un conflit en particulier exige actuellement une mobilisation soutenue de la communauté internationale. Les pourparlers directs en cours entre les dirigeants israéliens et palestiniens représentent une occasion historique de progresser vers une paix juste et durable au Moyen-Orient. Je ne doute pas que les progrès vers un règlement global, fondé sur la solution des deux États, contribueraient plus à l'amélioration de la sécurité mondiale que tout autre effort de consolidation de la paix.

Je tiens à saluer l'esprit de direction et l'engagement dont ont fait preuve le Président Obama, la Secrétaire d'État Clinton et l'Envoyé spécial Mitchell pour persuader Israël et l'Autorité palestinienne de reprendre les négociations directes. Dans le passé, le processus de paix du Moyen-Orient a traversé des étapes critiques, mais on ne saurait douter de l'importance de l'initiative actuelle. C'est peut-être la dernière occasion de réaliser un règlement juste fondé sur l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou méritent également d'être félicités pour leur engagement personnel dans ce processus. J'encourage les deux parties à tenir le cap et à ne pas se laisser dissuader par ceux qui tentent de faire dérailler le processus. J'exhorte en particulier toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de mettre en péril le processus de négociation. Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour que le processus demeure intact. Notre propre expérience du processus de paix de l'Irlande du Nord nous a montré que seul le dialogue permet de réaliser des progrès politiques. Si les parties font preuve de la plus grande retenue pendant la durée de ces pourparlers, qui doivent – et devront – prendre fin dans 12 mois, est un petit prix à payer en échange d'une paix durable. À cet égard, je me fais l'écho de la déclaration faite par la Haute-Représentante de l'Union

européenne (UE), Catherine Ashton, qui a déploré la décision d'Israël de ne pas proroger le moratoire sur les implantations. Décider de renoncer totalement à la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est serait la meilleure mesure de confiance et la démonstration la plus concrète de l'attachement à la paix.

Nous ne devons pas oublier Gaza en ce moment crucial. J'ai constaté par moi-même la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve la population de Gaza lorsque je me suis rendu dans la région en février dernier. Quatre-vingt pour cent des habitants de Gaza vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les privations et les épreuves que ce peuple endure à cause du blocus sont évidentes et affreuses. Pourtant, la population de Gaza fait montre d'une dignité et d'une résilience remarquables malgré les conditions d'existence tout simplement inacceptables dans lesquelles elle se trouve.

Je me félicite des mesures prises à ce jour pour améliorer l'acheminement des fournitures humanitaires et des produits de consommation à Gaza. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il faut redoubler d'efforts s'agissant de la reconstruction de Gaza et de la reprise d'activités commerciales normales. Il faut notamment permettre la reprise des exportations de Gaza; les travaux vitaux de relèvement et de reconstruction, suspendus pendant presque deux ans, doivent être facilités; et il faut permettre l'exécution des projets d'infrastructure essentiels déterminés par l'ONU.

Je demande également que le travail précieux accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par son personnel courageux et dévoué, en faveur du peuple palestinien, soit appuyé plus vigoureusement. Je peux, de même que les autres personnes qui se sont rendues à Gaza ces derniers mois, notamment le Secrétaire général Ban Ki-moon et la Haute-Représentante de l'Union européenne, M<sup>me</sup> Ashton, témoigner de l'importance de l'action que mène l'UNRWA pour le bien-être des habitants de Gaza et pour leur donner quelque espoir dans un avenir meilleur.

L'absence de progrès s'agissant de mettre fin à la controverse qui existe entre la communauté internationale et l'Iran au sujet du programme nucléaire de ce pays est une source de grave préoccupation. J'exhorte les autorités iraniennes à travailler constructivement sur cette question et à se

conformer aux exigences claires énoncées dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la dernière en date étant la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité. Nous désirons tous sincèrement mener des négociations sérieuses et constructives avec l'Iran sur ces questions internationales importantes ainsi que sur d'autres. J'espère bien que ce dialogue reprendra dans un avenir proche.

Toute discussion avec l'Iran devra également porter sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, laquelle continue de susciter de graves préoccupations. L'Iran doit faire davantage que ce qu'il a fait pour respecter les obligations internationales qu'il a contractées en matière de droits de l'homme et pour les mettre en œuvre. Les récentes violations des droits de l'homme sont très inquiétantes, et l'Iran doit pleinement en répondre.

Pour parvenir à la sécurité mondiale à laquelle nous aspirons tous, il faut absolument éliminer les armes qui alimentent les conflits. Les efforts déployés pour réaliser le désarmement nucléaire et empêcher la poursuite de la prolifération des armes nucléaires ont été des objectifs clefs pour l'ONU depuis sa création. Ils ont également toujours figuré en bonne place parmi les priorités importantes de la politique étrangère des gouvernements qui se sont succédé en Irlande. L'Irlande a été le premier pays à signer et ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les résultats positifs enregistrés à la dernière Conférence d'examen du TNP en mai ont revitalisé le Traité et constituent une étape importante sur la voie de l'élimination finale de toutes les armes nucléaires. Une des grandes priorités de l'Irlande est la mise en œuvre du plan d'action en faveur du désarmement nucléaire convenu ici.

Je me réjouis que l'Irlande ait pris une part si active à la Conférence d'examen. Nous avons notamment contribué aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution 1995 relative à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. J'espère que l'esprit de compromis qui a marqué la Conférence d'examen se maintiendra et qu'il sera mis à profit pendant les préparatifs de la conférence de 2012 sur la résolution du Moyen-Orient.

L'Irlande est également satisfaite des progrès enregistrés ces deux dernières années en ce qui concerne la question des armes à sous-munitions. La

Convention sur les armes à sous-munitions, négociée à Dublin en mai 2008, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août dernier. Avec ce fait nouveau historique, tout donne à penser que nous nous rapprochons de l'élimination de toutes les armes à sous-munitions et de la fin des dommages inacceptables qu'elles causent aux civils. Nous devons maintenant progresser vers la mise en œuvre de la Convention et vers la promotion du respect généralisé de ses dispositions.

L'Irlande appuie activement les préparatifs de la première réunion des États parties à la Convention à Vientiane en novembre. Nous continuerons de jouer un rôle de chef de file à cet égard et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour libérer le monde de ces armes atroces.

Cette année marque le cinquantième anniversaire du premier déploiement des troupes irlandaises sous la bannière de l'ONU. En 1960, seulement cinq ans après son adhésion à l'ONU, l'Irlande a décidé de participer à une mission de maintien de la paix dans ce qui était alors le Congo nouvellement indépendant. Cet événement a constitué le début d'une longue et honorable tradition de service au sein des opérations de maintien de la paix de l'ONU dans un grand nombre de situations de conflit dans le monde. Nous continuerons à fournir du personnel à ces missions et à jouer notre rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je me félicite des discussions constructives qui ont eu lieu au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les possibilités d'améliorer la conduite et la gestion futures des missions de maintien de la paix, à la suite de la publication du récent document de travail du Secrétaire général sur l'initiative Horizons nouveaux.

Cette année, l'Irlande a été sensible à l'honneur qui lui a été fait quand notre Représentante permanente, l'Ambassadrice Anne Anderson, a été appelée à jouer le rôle de cofacilitatrice, avec ses collègues sud-africain et mexicain, dans le cadre d'un examen important du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Nous étions très heureux d'avoir pu concourir à cette réflexion importante et de large portée sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix, cinq ans après sa création. Les trois cofacilitateurs ont présenté un rapport destiné à revitaliser la Commission, à lui donner une orientation nouvelle et à accroître son influence. J'attends avec intérêt l'examen positif par les États Membres de ce rapport et des recommandations qui y seront formulées.

L'Irlande a également joué un rôle actif en ce qui concerne d'autres questions qui ont eu des répercussions importantes sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a, pour la première fois, reconnu explicitement le rôle clef joué par les femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Nous avons travaillé dur pour sensibiliser davantage la communauté internationale à cette résolution et encourager une meilleure mise en œuvre de ses dispositions par les États Membres.

Compte tenu de l'importance que nous attachons à la résolution 1325 (2000), nous avons été heureux de travailler avec le Libéria et le Timor-Leste dans le cadre d'importants exercices sur les enseignements tirés de l'expérience. Un rapport sera bientôt présenté au Secrétaire général sur les conclusions principales tirées de ce processus. Nous œuvrons également à la mise en forme finale, dans un avenir proche, de notre plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'Irlande appuie vigoureusement le rôle crucial joué par l'ONU dans la défense des droits de l'homme dans le monde. L'examen qui sera fait par le Conseil des droits de l'homme l'année prochaine donne l'occasion d'évaluer les résultats obtenus par le Conseil à ce jour, d'examiner les moyens de les améliorer et de les renforcer. En tant que candidat à l'élection de 2012, nous nous félicitons à la perspective de prendre part aux travaux visant à améliorer les résultats du Conseil.

L'Irlande est également très favorable aux travaux menés par la Cour pénale internationale (CPI) et les tribunaux internationaux aux fins de la promotion de la justice et de la lutte contre l'impunité. Je me félicite des résultats encourageants enregistrés à Kampala à la récente Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale s'agissant notamment de définir le crime d'agression, et j'exhorte tous les États Membres à coopérer pleinement avec la CPI et les tribunaux internationaux.

La terrible tragédie humaine au Darfour continue de poser un défi à la communauté internationale. Je me félicite des efforts courageux déployés par le personnel des Nations Unies et tous ceux qui sur le terrain au Darfour s'emploient à fournir des services humanitaires essentiels.

Nous espérons que toutes les parties au Soudan continueront de coopérer pleinement pour appuyer les

efforts de médiation de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour et les préparatifs du référendum historique qui aura lieu dans le Sud-Soudan au début de l'année prochaine. La pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global de 2005 reste indispensable pour instaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble du Soudan et dans la région.

Le maintien en détention injuste d'Aung San Suu Kyi en Birmanie est l'illustration parfaite du destin des objecteurs de conscience qui cherchent partout dans le monde à défendre les valeurs de la démocratie et de la liberté d'expression. Je demande sa libération immédiate et inconditionnelle. Je demande également que soient libérés tous les autres prisonniers politiques en Birmanie et qu'un véritable dialogue national inclusif soit engagé. Et j'appuie vivement l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants de la Birmanie pour qu'ils créent les conditions nécessaires pour la tenue d'élections libres et régulières.

Dans un monde qui continue d'être confronté à de graves problèmes en matière de consolidation de la paix, le processus de paix en Irlande du Nord est l'exemple des résultats que l'on peut obtenir avec patience et imagination et le ferme appui de la communauté internationale. Cette année, un grand pas en avant a été fait en Irlande du Nord avec le transfert des fonctions de police et de justice à un ministre élu localement et responsable devant l'Assemblée d'Irlande du Nord. Il s'agit là d'une étape importante dans la réalisation de la vision de l'Accord du vendredi saint signé il y a 12 ans.

Cet accord offre réellement la possibilité d'inclure politiquement tous ceux qui rejettent la violence. C'est le cadre grâce auquel le Gouvernement irlandais, en partenariat avec le Gouvernement britannique et le pouvoir exécutif d'Irlande du Nord et avec leur pleine coopération, contribue à assurer la prospérité économique, à aider les communautés à surmonter le conflit et à jeter les semences d'un avenir partagé pour tous.

L'Union européenne et ses 27 États membres sont fermement attachés à un multilatéralisme efficace reposant sur une Organisation des Nations Unies forte. Nous attendons avec intérêt de participer à de plus amples consultations avec les États Membres de cette organisation sur les modifications proposées au statut de l'Union européenne au sein de l'Assemblée générale. Une Union européenne qui parle d'une voix claire et cohérente sur les grands problèmes mondiaux

auxquels cette organisation doit répondre permettra, je pense, de renforcer l'impact et l'efficacité de l'ONU dans son ensemble. L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne accordent la plus haute importance à cette question.

Nous vivons dans une période de changements profonds et troublants et de défis mondiaux intimidants. Dans les efforts que nous menons pour faire face à ces problèmes et aller de l'avant dans un monde incertain, l'ONU est une ressource de plus en plus utile. Elle reste l'organisation internationale la plus à même de forger un consensus international et d'élaborer des stratégies et des solutions collectives. Cette organisation est basée sur les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, principes sur lesquels sont fondées les relations internationales depuis 65 ans et dont la force et la validité n'ont jamais été aussi visibles.

L'Irlande est fermement attachée à cette organisation et aux principes et aux valeurs sur lesquels elle repose. Je me félicite vivement de l'accent mis par le Président de l'Assemblée générale sur la nécessité d'une Organisation des Nations Unies forte, inclusive et ouverte, et nous attendons avec intérêt de participer aux consultations qu'il organisera. Pour nous, l'ONU est l'instance indispensable pour mettre en place un multilatéralisme efficace et pour mener des actions internationales visant à instaurer un monde plus pacifique, plus prospère et plus sûr.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mamadou Tangara, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des Gambiens de l'extérieur de la République de Gambie.

**M. Tangara** (Gambie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi d'être ici et de prendre la parole au nom de la Gambie et du Président de la République de Gambie, S. E. M. Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh.

Je tiens tout d'abord à remercier Allah, qu'Il soit glorifié et exalté, de ce moment où nous nous réunissons pour débattre de la façon de promouvoir la coopération pacifique et le développement dans le monde. Au nom de ma délégation et du Gouvernement et du peuple gambiens, je tiens à remercier l'Assemblée générale de l'accueil chaleureux qu'elle a réservé à ma délégation et à moi-même depuis notre arrivée. Je tiens également à féliciter sincèrement S. E. M. Ali Abdussalam Treki, de la Jamahiriya arabe

libyenne, de son courage et de la façon exceptionnelle et efficace dont il a dirigé les travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'élection de S. E. M. Joseph Deiss, de la Suisse, qui succède à M. Treki, en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Nous tenons à assurer M. Deiss de l'appui de la Gambie à sa présidence. Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général des efforts sans relâche qu'il déploie pour mener et gérer les affaires de cette organisation très complexe. Enfin, je transmets à tous les participants les vœux du Gouvernement et du peuple de la République de Gambie.

De toute évidence, les crises et les troubles survenus récemment sur la scène internationale ont véritablement permis de mettre l'accent sur ce que l'ONU peut et doit faire en tant que centre de coordination des réponses et des solutions mondiales aux problèmes mondiaux. C'est pour cette raison que le thème choisi par le Président de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session, à savoir « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale », est à la fois approprié et opportun. Toute réaffirmation du rôle central joué par l'ONU doit commencer par le respect des buts et principes consacrés par sa Charte. Dans le même esprit, l'Organisation doit continuer de mettre en œuvre l'ensemble de réformes qui ont été présentées au Sommet mondial de 2005 et à d'autres réunions au sommet et conférences organisées par les Nations Unies. Si elle ne se réforme pas, l'ONU ne sera plus pertinente au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous avons tous convenu que l'une des principales réformes devait consister à apporter des améliorations à la taille, à la composition et aux méthodes de travail du Conseil de sécurité. En l'absence de mesures pour mettre en œuvre la réforme, la légitimité des actions de cet organe pourra être remise en question. La demande de l'Afrique à être mieux représentée dans toutes les catégories de membres du Conseil est fondée sur un besoin de justice et sur la nécessité de mettre un terme à sa marginalisation. Le moment est donc venu de cesser de reléguer l'Afrique au rang de membre de deuxième classe au sein du système des Nations Unies, rang où la confine son exclusion perpétuelle du processus important de prise de décisions qui a lieu au Conseil de sécurité.

Pendant de nombreuses années, j'ai demandé que les pays en développement aient davantage leur mot à dire sur les questions économiques et financières

internationales; aujourd'hui, je lance de nouveau cet appel avec un grand sentiment d'urgence. En tant que pays en développement, nous pensons que le Conseil économique et social devrait être la principale instance où l'on débat des politiques mondiales en matière économique et sociale et où on les formule.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) reste une grande priorité pour mon gouvernement. Grâce à diverses interventions, politiques et programmes, nous sommes sur le point de réaliser, voire de dépasser, certains objectifs. Néanmoins, au moment où nous entamons la dernière ligne droite menant à 2015, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une plus grande solidarité internationale et de meilleurs partenariats. Je suis certain que la Gambie atteindra tous les objectifs d'ici à 2015, car nous sommes en bonne voie d'y parvenir.

Nous devons garder à l'esprit que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour unifier le monde, et non pour le diviser. L'ONU doit représenter le moyen le plus efficace d'apaiser les peurs et de raviver l'espoir et les aspirations, de lutter pour le respect des droits des opprimés et des démunis dans le monde entier, et, surtout, de barrer la route aux despotes qui cherchent à fausser le jeu politique, la croissance et le développement au niveau international, la plupart du temps en recourant à la force et à la tyrannie.

Le droit pénal international et ses institutions ont un rôle crucial à jouer dans la gouvernance mondiale, d'où la nécessité d'éviter les poursuites sélectives et la politisation de l'action judiciaire. Le monde d'aujourd'hui fourmille d'exemples montrant que les abus de pouvoirs, l'oppression et les violations des droits de l'homme se généralisent, par le biais de guerres illégitimes et d'autres formes d'intervention excessive. Il arrive que des pays forts attaquent et piétinent la souveraineté des plus faibles, tandis que l'Organisation des Nations Unies et le monde regardent impuissants, sans rien faire, à l'exception de quelques rares pays à hausser le ton.

Cette situation ne nous dissuadera ni ne nous découragera de signaler les injustices que la Cour pénale internationale est censée redresser. Que cette institution cède aux pressions indues ou fasse preuve de faiblesse, et la crédibilité du système judiciaire international se trouverait compromise par ses défaillances.

Nous savons que certains dirigeants, passés et présents, qui méritent d'être traînés devant la Cour pénale internationale pour y être poursuivis, continuent

néanmoins de vaquer à leurs occupations comme s'ils étaient au-dessus de la loi. Cette situation est-elle tolérable?

En conséquence de tout cela, la gouvernance mondiale, en ce qui concerne l'ONU, doit aller au-delà des systèmes politiques visant à exposer et à neutraliser les stratégies employées pour dominer les États fragiles. La bonne gouvernance, comme l'Occident préfère l'appeler, doit infiltrer les structures financières – la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, par exemple – pour les rendre mieux à même de redresser les déséquilibres créés par l'exploitation, le contrôle et le protectionnisme. En fait, ces puissances financières internationales doivent devenir des canaux permettant d'atténuer les effets du sous-développement et de la pauvreté dans le monde entier.

Il est déplorable que les critères d'évaluation qui régissent la fourniture d'une assistance aux personnes ou aux pays dans le besoin soient liés à des affiliations politiques dissimulées sous des dehors de bonne gouvernance inexplicables.

Le Conseil de sécurité a contribué à l'imposition injuste de sanctions qui ont des conséquences directes sur la vie des populations civiles. De telles mesures, souvent prises pour faire tomber des gouvernements, continuent de soumettre notre organisation et les stratagèmes qu'elle met insidieusement en œuvre, au bon vouloir des pays puissants. Nous condamnons ces sanctions et préconisons de procéder à des consultations approfondies et de suivre des procédures plus rationnelles avant d'imposer des sanctions qui pourraient avoir un effet négatif direct sur la vie de personnes innocentes.

De la même manière, nous condamnons le recours aveugle et en toute impunité à des armes prohibées, sans que le Conseil de sécurité ne fasse quoi que ce soit pour punir les coupables. Les combattants doivent affronter les combattants ennemis dans les règles, et les attaques irresponsables contre les populations sans défense ne doivent pas être excusées.

Il existe des structures régionales presque partout dans le monde. L'ONU doit reconnaître ces structures et travailler en étroite collaboration avec elles pour stopper les troubles dès qu'ils apparaissent. À titre d'exemple, je ferai observer que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine ont fait la preuve, lorsqu'elles bénéficient de l'appui approprié, de leurs capacités de faire face aux troubles sur le continent africain. Je voudrais appeler l'ONU à

intensifier sa collaboration avec ces associations qui entreprennent des interventions cruciales à l'intérieur d'un État ou entre plusieurs États.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique ont ouvert de nombreuses voies de coopération avec l'ONU, notamment dans le domaine de la diplomatie préventive. Nous souhaitons que les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest bénéficient d'un appui plus important.

Ce n'est un secret pour personne, l'Afrique de l'Ouest est victime des assauts répétés des trafiquants de drogue. Nous sommes déterminés à combattre le trafic des stupéfiants, non seulement en Gambie, mais dans toute l'Afrique, car certains États ouest-africains sont aujourd'hui otages des narcotrafiants.

Les menaces liées à la drogue transcendent les frontières, car elle rapporte de grosses sommes d'argent à de dangereux criminels, y compris des terroristes, qui n'ont aucune considération pour la vie humaine. Compte tenu des énormes défis auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de cette lutte, nos forces de sécurité sont mobilisées et prêtes à coopérer avec nos voisins et avec tous ceux qui partagent nos préoccupations. Nous sommes plus déterminés que jamais à faire de l'Afrique de l'Ouest un enfer pour les terroristes, les narcotrafiants, les réseaux du crime organisé et les personnes qui se livrent à la traite des êtres humains. Nous devons gagner cette bataille et la gagner jusqu'au bout.

Je voudrais maintenant évoquer le phénomène de l'islamophobie. Il est important de souligner que le message de l'islam est un message de paix et de progrès pour tous, d'amour de l'humanité et de soumission totale à la volonté d'Allah. L'histoire nous a montré que la civilisation musulmane, qui prospère depuis 1 400 ans, a toujours fait la preuve de sa propension singulière à la coexistence pacifique, à la tolérance et à la compassion, comme en attestent les nombreux et vastes territoires où il s'est implanté, en Europe, en Europe de l'Est, en Afrique et en Asie, entre autres.

Les enseignements de l'islam condamnent le terrorisme sous toutes ses formes, et considèrent ces actes comme barbares et criminels. L'islam tient la vie humaine pour sacrée et condamne le meurtre d'innocents. Le monde, en particulier l'Occident, doit donc se méfier des actes d'une petite poignée de personnes qui insultent le Coran et menacent même de le brûler, attisant par là-même les tensions et

l'insécurité. Leurs actions sont des manipulations visant à déconsidérer l'islam et ses disciples. Nous ne devons pas laisser les personnes intolérantes, racistes ou maléfiques en Occident, qui se dissimulent sous des dehors nationalistes et d'extrême droite, répandre une guerre de religion mondiale. Si cela se produisait, l'humanité entière en pâtirait. Les gouvernements occidentaux doivent donc intensifier leurs efforts pour stopper ces véritables terroristes en campagne.

Nous continuons de penser que l'ONU doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre le terrorisme, en recourant à des moyens approuvés par l'Assemblée générale. Sachant que le terrorisme est un problème mondial, aucune mesure unilatérale fondée sur une doctrine spécifique ne doit être prise à l'encontre d'un pays par un autre, et l'ONU ne doit pas céder aux pressions exercées par un État individuel pour satisfaire ses intérêts nationaux. En revanche, nous sommes pour le recours à la diplomatie multilatérale et à la coopération pour compléter les mesures internes, lorsqu'un pays donné est la cible du terrorisme.

Ma délégation estime que, s'agissant des problèmes soulevés dans la présente déclaration, il convient de veiller à ce que l'ONU entreprenne un examen de ses structures de gouvernance afin de devenir plus démocratique. Cela suppose que les quotas de représentation des diverses régions, notamment l'Afrique et l'Asie, soient redéfinis sur la base des principes de fair play et de justice, et non en tenant compte de facteurs exclusivement économiques ou de la seule force de frappe militaire.

Nous proposons que les règles et les procédures de la Cour pénale internationale régissant les mandats d'arrêt, les poursuites et la représentation en justice soient également examinées en toute impartialité, afin d'éviter qu'elles ne soient politisées ou qu'elles ne ciblent des individus en particulier.

Nous demandons par ailleurs que tous les États souverains dotés d'un gouvernement légitime soient, avec la volonté et l'accord de leur peuple, admis à l'Organisation des Nations Unies, ce qui s'applique tout particulièrement à la République de Chine à Taiwan. Nous félicitons les deux pays qui bordent le détroit de Taiwan pour les progrès constants qu'ils réalisent depuis deux ans sur la voie de la paix et du règlement de leurs différends. Ils méritent tout particulièrement d'être félicités et encouragés, et l'ONU, quant à elle, doit prendre acte des efforts de Taiwan dans le cadre de ce processus pacifique. Il

convient de souligner qu'inviter Taiwan à participer, en tant qu'observateur, à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2009 et 2010, n'a pas seulement renforcé les réseaux internationaux de la santé et des soins médicaux, mais a également constitué une bonne illustration de la participation qui peut être celle de Taiwan. Nous exhortons donc tous les États Membres à veiller à ce que d'autres institutions spécialisées s'ouvrent à l'idée d'une participation véritable de Taiwan aux travaux de l'ONU.

Taiwan apporte une contribution immense à la communauté internationale dans de nombreux domaines – échanges commerciaux, investissement, transport aérien, finances, technologies de la communication et protection de l'environnement – dans un esprit de coopération internationale. Nous appelons donc l'ONU à trouver un moyen approprié d'accepter la participation de Taiwan aux travaux de l'ensemble de ses institutions spécialisées, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La communauté internationale doit reconnaître que Taiwan a adopté et qu'elle applique une politique étrangère pragmatique, modérée et constante, et nous encourageons par conséquent les institutions spécialisées des Nations Unies à adopter une attitude d'ouverture à l'égard de la participation de Taiwan à leurs activités. Nous avons la responsabilité collective de donner aux 23 millions de Taiwanais la possibilité de participer de façon plus visible et d'avoir leur place au sein du système international.

L'embargo appliqué par les États-Unis à Cuba est l'un des plus anciens différends politiques que cette assemblée s'emploie à régler depuis près de deux décennies. Il est embarrassant de voir que l'on pratique encore une façon aussi cruelle et dépassée de régler les comptes dans les relations internationales. Cet embargo n'a aucune légitimité et est impopulaire, et il est temps que ceux qui l'ont imposé fassent preuve d'autorité véritable en y mettant fin.

Il convient de noter que, comme l'a montré l'évolution de l'Union africaine, le rôle de chef de file joué par l'Afrique en ce qui concerne les questions africaines est la clef de la solution aux problèmes qui continuent d'accabler le continent. Du changement climatique au changement non démocratique des gouvernements, du rétablissement de la paix au maintien de la paix, du développement à l'intégration

régionale, l'Afrique a prouvé qu'elle était prête à façonner son destin avec dignité. Voilà en quoi consiste notre engagement, et tout ce que nous demandons à la communauté internationale c'est qu'elle tienne les promesses faites à l'Afrique. Nous sommes prêts à coopérer avec ceux qui sont prêts à le faire en respectant la dignité de nos pays, sans poser des conditions humiliantes.

L'engagement de la Gambie en faveur de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de l'Afrique s'est manifesté non seulement par la fourniture de contingents, mais aussi par sa volonté constante de trouver des solutions pacifiques aux conflits qui sévissent sur le continent africain. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter son appui total aux efforts déployés par l'Union africaine et par l'ONU pour consolider la paix et la stabilité dans l'ensemble du Soudan.

S'agissant de la Somalie, nous sommes conscients qu'il est nécessaire de donner au Gouvernement somalien les moyens d'imposer son autorité sur l'ensemble du territoire, d'instaurer une paix durable et, ainsi, de s'attaquer au problème de la piraterie. Prendre le parti d'une faction contre une autre n'est pas une solution valable au problème somalien.

La création cette année d'ONU-Femmes a été un fait nouveau majeur dans l'évolution de l'ONU. En tant que farouche défenseur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer cette entité. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle direction et nous la prions instamment de placer les questions et les mesures relatives à l'égalité des sexes au cœur de ses préoccupations, loin de toutes considérations politiques.

Enfin, nous sommes convaincus que rien ne peut remplacer l'ONU, une instance dont le rôle dans la gouvernance mondiale est essentiel à nos yeux. Le chaînon manquant a été l'absence d'un cadre mondial de gouvernance pour garantir l'universalité et la représentation.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Manuel Salvador dos Ramos, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

**M. Salvador dos Ramos** (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la*

*délégation*) : Je voudrais transmettre au Président et à cette assemblée les salutations de S. E. M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui ne peut participer à cette réunion pour des raisons de calendrier. Puisque c'est son dernier mandat en tant que Président pour des raisons constitutionnelles, le Président de Menezes aurait vivement souhaité prendre part aux travaux de cette soixante-cinquième session afin de remercier en personne, sincèrement et du fond du cœur, notre organisation pour l'appui et la coopération qu'elle lui a apportés au cours de sa présidence.

Au nom de la délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, que j'ai l'honneur de diriger, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à la présidence de la soixante-cinquième session. En l'élisant, les États Membres de l'Organisation ont montré qu'ils reconnaissent les contributions que lui et son pays, la Suisse, ont apportés à la cause de la paix et dans la défense des nobles idéaux de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde. Nous sommes donc convaincus qu'il guidera nos travaux avec dextérité, clarté et succès. Nous le félicitons également de la pertinence du thème choisi : « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale », qui méritent de retenir l'attention de tous ceux qui sont présents ici compte tenu de son actualité.

Nous félicitons le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie, et le dévouement et la compétence avec lesquels il a guidé notre organisation, malgré les énormes défis politiques, économiques et sociaux auxquels est confronté notre monde, notamment les questions de la paix, de la sécurité internationale, du sous-développement, de l'extrême pauvreté, du changement climatique, et de la sécurité alimentaire, et la poursuite de certains conflits régionaux. Nous sommes profondément convaincus que pour relever collectivement de tels défis nous devons réaffirmer et renforcer notre confiance dans le rôle que joue l'ONU dans la promotion de la paix et de la justice dans le monde.

Il importe au plus haut point de défendre le multilatéralisme dans la recherche de solutions fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies. Il faudrait stimuler le rôle de l'ONU dans la prévention et le règlement des conflits, la promotion de la paix et l'appui au développement. Il est impératif à cet égard de renforcer l'action de l'ONU, notamment en réformant le système et le Conseil de sécurité, afin que

des réponses plus adaptées soient apportées aux défis auxquels est confrontée l'humanité aujourd'hui.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées dans cette salle de l'Assemblée par le Président du Malawi et Président de l'Union africaine à cet égard. Le consensus qui prévaut à ce jour sur la question du Sahara occidental nous amène à exhorter les parties concernées à continuer de privilégier le dialogue dans la recherche d'un règlement pacifique de ce conflit.

La sécurité mondiale est un facteur essentiel au développement durable de nos pays. La communauté internationale doit faire preuve de prudence et être consciente du risque que le conflit palestinien se propage, ce qui mettrait en péril toute la région du Moyen-Orient et au-delà, en fin de compte, la paix et la sécurité internationales.

Sao Tomé-et-Principe se félicite de la reprise du dialogue sur la question palestinienne et encourage le Gouvernement et l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne à poursuivre sur cette voie dans l'espoir que les peuples d'Israël et de Palestine vivront côte à côte et en paix dans l'avenir. Mon pays tient également à reconnaître et à saluer l'engagement personnel du Président Barack Obama en faveur de la recherche d'une solution permanente à ce conflit.

Le monde est confronté à d'autres dangers tels que la criminalité transnationale, la piraterie et le trafic de stupéfiants. Pour nous, petit pays entouré par une vaste étendue d'eau, c'est un sujet majeur de préoccupation. Sao Tomé-et-Principe continuera donc d'accorder une attention particulière aux organisations d'intégration régionale dont nous sommes membres, et à donner la priorité aux mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits afin d'assurer la paix et la sécurité en Afrique centrale.

Sao Tomé-et-Principe est diversement touché par les profonds changements qui traversent la politique internationale, résultat de changements structurels aux répercussions géopolitiques importantes que connaît l'économie mondiale. C'est pourquoi, Sao Tomé-et-Principe, petit État insulaire, réclame un accès accru à diverses opportunités économiques, en particulier à l'aide publique au développement et à l'investissement international. De plus, nous sommes favorables à la conclusion d'un nouvel accord commercial international plus équitable et plus juste, ainsi qu'à la conclusion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous nous félicitons de ce que M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, ex-Présidente du Chili, ait été chargée de superviser les questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes afin de promouvoir la participation de ces dernières au règlement des problèmes mondiaux.

Au Sommet du Millénaire en 2000, les dirigeants du monde entier se sont engagés à créer un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté, à l'échelon national et international. L'adoption de la Déclaration du Millénaire a été suivie par d'autres conférences internationales qui, bien qu'elles aient réaffirmé la volonté de la communauté des donateurs et des pays bénéficiaires de chercher des sources de financement novatrices et d'autres options, n'ont pas eu l'effet escompté de réduire les niveaux de pauvreté dans le monde. Il est toutefois indispensable que nous suscitions un nouvel esprit de partenariat et un meilleur concept de coopération pour le développement. À cette fin, il faut déployer de nouveaux efforts pour ce qui est de l'aide publique au développement.

La Réunion de haut niveau qui vient de se dérouler à New York indique que nous sommes préoccupés quant aux jalons qui doivent être atteints pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui nous concerne, les résultats obtenus dans les domaines de l'éducation et de la santé sont assez encourageants, surtout pour ce qui est de la réduction de la mortalité infantile et de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

S'agissant de l'enseignement universel, notre taux net de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement primaire – pour les enfants de 1 à 4 ans – avoisinerait les 98 %. Les taux d'alphabétisation de la tranche d'âge des 15-24 ans sont élevés par rapport à ceux de la plupart des pays africains, soit 96 % pour les femmes et 95 % pour les hommes.

Les résultats obtenus en matière de réduction de la mortalité infantile sont également encourageants. En 2009, il y avait 38 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit une baisse considérable par rapport aux années précédentes. En 2002, par exemple, le taux était de 62 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé de 138 à 101 pour 1 000 naissances vivantes en 2002, et à 63 % en 2009. Le nombre d'enfants vaccinés contre la rougeole a beaucoup augmenté, le taux de vaccination étant passé de 70 % en 2000 à 84 % en 2009.

Pour ce qui est de la prévalence du VIH/sida, cette épidémie est encore contenue mais elle pourrait se propager rapidement. Le taux de prévalence parmi la tranche d'âge des 15-24 ans est de 0,7 % mais, parmi l'ensemble de la population âgée de 15 à 49 ans, il est de 1,5 %. Le taux de prévalence du paludisme a baissé de manière spectaculaire, tombant de 478 cas pour 1 000 habitants en 2002 à environ 34 cas en 2009.

Il est vrai que notre pays a fait des progrès notables dans les domaines que j'ai mentionnés, mais nous savons bien qu'il reste encore beaucoup plus à faire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Sao Tomé-et-Principe estime qu'il est de notre responsabilité collective de prendre des mesures pour remédier aux effets nocifs des changements climatiques, bien que nous nous félicitions de la volonté politique des États Membres de poursuivre le processus d'élaboration d'un consensus nécessaire sur les divers thèmes examinés au Sommet de Copenhague. Nous reconnaissons les efforts qui ont été faits à la récente réunion de Bonn, ainsi que les possibilités de tenir une réunion liminaire au Mexique.

Sao Tomé-et-Principe est préoccupée par les tentatives d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins non pacifiques. Nous espérons que ceux qui utilisent l'énergie atomique le font dans le respect des mécanismes existants en matière de réglementation et de supervision internationales.

Les changements climatiques ont provoqué des déséquilibres dans le microclimat de notre pays, ce qui a eu des conséquences dramatiques sur notre production nationale et compromet notre sécurité alimentaire. C'est pourquoi les autorités de mon pays souhaitent pouvoir continuer à compter sur l'appui inestimable et la bonne volonté exprimée à ce jour de la communauté internationale en général, et des organismes spécialisés des Nations Unies en particulier.

Je manquerais à mes devoirs si je terminais ma déclaration sans parler de la situation dans le détroit de Taiwan. Nous reconnaissons les efforts consentis par les deux parties de part et d'autre du détroit pour apaiser les tensions politiques et créer un climat favorable à la paix, à la sécurité et au développement dans la région. En dépit de cette évolution positive de la situation – notamment la signature d'un traité économique qui régleme les relations commerciales entre les deux parties, ouvre l'espace aérien à la circulation à des fins commerciales et promeut des relations plus fortes entre

les deux peuples – il reste encore des questions à résoudre afin que Taiwan puisse être un acteur plus actif de la communauté internationale.

Nous demandons aux Membres de l'ONU, et en particulier aux organismes spécialisés de l'Organisation, de trouver des moyens de permettre à Taiwan de prendre une plus grande part aux travaux des organismes spécialisés, ainsi que des autres organes et mécanismes tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous croyons que la participation de Taiwan à ces deux instances les renforcera et servira notre intérêt commun.

Dans le cadre de la consolidation de son processus démocratique, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe vient de tenir un autre processus électoral dont ont émané un nouveau gouvernement et une nouvelle assemblée. Le nouveau gouvernement, dont le programme vient d'être approuvé par l'Assemblée nationale, a identifié quatre domaines d'intérêt particulier, à savoir la bonne gouvernance, la crédibilité et la lutte contre la corruption; la croissance économique; la cohésion et l'organisation nationales; et l'autorité de l'État. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe souhaiterait pouvoir vraiment compter sur l'appui continu de la communauté internationale.

Nous croyons que la communauté internationale, et en particulier le système des Nations Unies, sait comment réagir face aux nouveaux défis d'un monde en mutation en recherchant des mécanismes, des instruments et des politiques dont l'objectif est de promouvoir la coopération internationale, des partenariats novateurs et la solidarité internationale. Je tiens à réaffirmer ici que, dans le cadre de cet effort collectif, Sao Tomé-et-Principe est prête et disposée à apporter sa contribution aux principes nobles et aux objectifs élevés qui ont été au cœur de la création de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le général Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

**M. Gambi** (République centrafricaine) : La République centrafricaine, par ma voix, salue l'élection de M. Joseph Deiss à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous le félicitons et l'appuyons dans l'accomplissement de sa

haute charge. Son prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, de la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, mérite nos hommages appuyés et le témoignage de notre gratitude pour la brillante contribution qu'il a apportée, tout au long de son mandat, à la redynamisation de l'Assemblée générale. Qu'il me soit enfin permis, au nom de S. E. le général d'armée François Bozizé, Président de la République et Chef de l'État, d'adresser toutes nos sincères félicitations au Secrétaire général Ban Ki-moon, qui ne cesse de jouer un rôle éminemment important pour faire avancer les idéaux de notre organisation.

La soixante-cinquième session se tient au moment où le monde est confronté à de nombreux défis. Aux conflits armés touchant pratiquement tous les continents viennent s'ajouter les crises alimentaire, énergétique et financière qui rendent de plus en plus précaire la vie des populations les plus vulnérables. D'autres enjeux se posent, en particulier le respect des droits humains, l'état de droit et la bonne gouvernance, qui sont les conditions d'une paix et d'une sécurité durables et d'un environnement préservé. Nous savons aujourd'hui que les violations systématiques des droits humains et les déficits flagrants de l'état de droit sont fréquemment la cause des conflits et d'autres crises sociales. Les États et les groupes armés non étatiques s'opposent. Les seigneurs de la guerre, les terroristes et les bandes criminelles dictent leurs lois. Les civils et non les soldats deviennent les premières cibles. La politique de sécurité ne peut plus se limiter au cadre traditionnel des États. Elle doit se centrer en premier lieu sur la sécurité des personnes.

Comme le Président de l'Assemblée l'a si bien exprimé dans son discours d'ouverture de l'Assemblée générale, en guise de thème spécial du débat général de cette soixante-cinquième session, « [n]ous devons replacer l'ONU et l'Assemblée générale au centre de la gouvernance mondiale. Les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui ont acquis une dimension mondiale et requièrent des solutions globales » (A/65/PV.1).

La République centrafricaine demeure convaincue que la prévention des conflits et leur règlement par des moyens pacifiques constituent le gage le plus sûr pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De nombreux autres défis interpellent la communauté internationale auxquels nous devons apporter des réponses adaptées en vue de construire ensemble un monde meilleur. C'est d'abord le cas des changements climatiques.

Aujourd'hui plus que jamais, la survie de notre planète se trouve menacée par les changements climatiques qui affectent gravement les conditions de vie dans les pays en développement, à travers, notamment, l'avancée du désert, l'ensablement des fleuves, la détérioration de l'écosystème, la réduction de la période hivernale et les inondations. Face à ce péril, l'on ne saurait s'interroger sur les responsabilités des uns et des autres. Il s'agira surtout de prendre d'urgence les mesures adaptées par rapport à ce défi.

À cet égard, les conclusions de la Conférence de Bali gardent toute leur pertinence et méritent d'être mises en œuvre. Même si le Sommet de Copenhague a été le théâtre, hélas, des incohérences et des égoïsmes des États en matière de coopération internationale et de politique climatique, nous osons espérer que le prochain sommet de Cancún, au Mexique, trouvera à cette préoccupante question des réponses appropriées.

L'autre défi majeur auquel nous devons accorder une attention toute particulière concerne la pandémie de VIH/sida et le paludisme, qui représentent de graves menaces pour la survie de l'humanité, surtout sur le continent africain. S'agissant du VIH/sida, nous devons en l'occurrence redoubler d'efforts et de détermination en vue de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement de 2001 et des réunions de haut niveau sur le sida. La question de la mortalité maternelle et infantile en Afrique, dont la recrudescence constitue encore une source de préoccupation, doit recevoir la même attention que les autres sujets. Toutes ces rencontres ont mis en exergue la gravité de la situation et soulignent l'urgence d'agir ainsi que la nécessité d'une mobilisation subséquente des ressources pour combattre ces pathologies.

La réalisation à l'échéance convenue du premier objectif du Millénaire pour le développement – visant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim – nous engage à mettre en œuvre une autre approche de la coopération internationale, une approche fondée sur le soutien à l'agriculture, en lieu et place de l'assistance alimentaire, qui ne devrait répondre que de manière ponctuelle à des circonstances exceptionnelles.

Le développement de l'agriculture pour une sécurité alimentaire durable en Afrique passe nécessairement par la maîtrise de l'eau, la disponibilité des équipements, l'accès des producteurs aux intrants et une bonne organisation des filières de production, de stockage, de transformation et de commercialisation

des produits agricoles. La République centrafricaine, pays doté de ressources naturelles abondantes, aurait pu affirmer facilement sa vocation agricole si les handicaps relatifs à son enclavement et à la faiblesse de ses moyens ne l'en privaient.

L'agriculture centrafricaine est pour l'essentiel une agriculture de subsistance qui présente de faibles performances malgré d'énormes potentialités que recèle le pays, à savoir 15 millions d'hectares cultivables, dont seulement 600 000 hectares sont annuellement mis en œuvre; 16 millions de pâturages faiblement exploités par un cheptel de moins de 2 millions de têtes; un réseau hydrographique dense et une pluviométrie importante, 1 200 millimètres à 1 800 millimètres d'eau par an. L'agriculture emploie plus de 75 % de la population active et contribue à hauteur de 53 % du produit intérieur brut.

En République centrafricaine, 72 % des personnes pauvres et souffrant de la faim vivent dans les zones rurales où l'agriculture joue un rôle primordial. Elle nourrit les communautés. Elle leur offre un emploi et leur procure des revenus précaires. Cependant, en dépit de l'énormité des besoins et d'une vulnérabilité alimentaire croissante, l'aide à l'agriculture n'a cessé de diminuer. Elle a fortement chuté ses 20 dernières années.

La République centrafricaine a retenu comme priorité, dans le pilier IV de la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, le renforcement du capital humain. Dans ce pilier, l'éducation, la santé et l'emploi ont été considérés comme les secteurs prioritaires tels que définis par les objectifs du Millénaire pour le développement. Les évaluations des programmes initiés laissent apparaître des insuffisances en terme de résultats. À titre d'exemple, le taux d'alphabétisation des adultes est assez faible, il se situe à 57 %, et le taux net de scolarisation dans le primaire est tout aussi faible, à 55 %.

La République centrafricaine fait partie des pays les plus touchés par la pandémie de VIH/sida dans le monde même si les efforts de maîtrise de la prévalence se poursuivent.

Au regard de ces résultats, il est évident que si notre pays devait poursuivre la mise en œuvre des priorités de son plan de développement, il mérite un appui important de la part de ses partenaires de développement.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, les crises de prolifération que nous traversons constituent actuellement la plus forte menace à la paix et à la sécurité internationales. Le désarmement nucléaire et la prolifération nucléaire sous tous leurs aspects doivent être au centre de nos débats, et nous devons nous résoudre à privilégier l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles et pacifiques.

L'interdépendance des crises auxquelles la communauté internationale fait face met en exergue, aujourd'hui encore plus qu'hier, la nécessité d'insuffler un nouvel élan aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi celle de mener une action collective à l'échelle mondiale.

Au chapitre de la réforme du système des Nations Unies, la République centrafricaine partage le constat que ce système ne répond plus dans sa conception actuelle aux ambitions de ses promoteurs. C'est pourquoi notre pays rappelle son plaidoyer pour la pleine représentation de l'Afrique dans les organes de prise de décisions, et plus particulièrement au Conseil de sécurité. Quelle que soit l'issue des négociations en cours sur cette question, ma délégation demeure acquise à l'idée que toute réforme viable du Conseil de sécurité doit prendre en compte le poids politique et numérique de l'Afrique à l'Assemblée générale, et ce, surtout, parce que les deux tiers des situations examinées par le Conseil la concerne.

La République centrafricaine a organisé en 2005 des élections qui ont été saluées par la communauté internationale car toutes les conditions étaient réunies en ce temps-là. Il y a lieu de se rendre à l'évidence que celles de 2010 ont connu des difficultés de plusieurs ordres qu'il faut souligner. C'est la raison pour laquelle, sur la base d'un consensus politique, une loi a été votée par l'Assemblée nationale après avis de la Cour constitutionnelle. Cet aménagement constitutionnel proroge le mandat du Président de la République ainsi que celui des députés en attendant la tenue des élections, dont la date est désormais fixée au 23 janvier 2011.

Par ailleurs, le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des ex-combattants connaît des avancées appréciables dans les parties nord-ouest et centrale du territoire. Toutefois, la République centrafricaine est encore confrontée au problème de sécurité dans le nord-est, du fait des conséquences du conflit du Darfour, et dans le sud-est à cause de la présence de la rébellion ougandaise de

l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui sévit dans la région.

Cette situation alarmante a entraîné de part et d'autre un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, fuyant les campagnes en direction des villes. Pourchassés depuis l'Ouganda, les rebelles de la LRA se retrouvent dans la partie sud-est du pays, commettant des violences de toute nature et semant la terreur au sein de la population. Il est important de souligner que la République centrafricaine ne partage pas de frontière avec l'Ouganda.

La République centrafricaine se félicite donc de la décision prise par le Gouvernement des États-Unis sur le désarmement de la LRA. Cependant, nous souhaitons que l'Administration des États-Unis se penche plus particulièrement sur le cas de la République centrafricaine, pays sortant d'un conflit qui a plus que jamais besoin de l'assistance des États-Unis puisque le danger que représente la LRA se trouve sur le sol centrafricain avec toutes les conséquences désastreuses enregistrées sur le plan social.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), dont le mandat arrive à terme le 31 décembre 2010, nécessite une attention particulière. Les forces de défense et de sécurité centrafricaines vont relayer les forces internationales en vue d'assurer la continuité des opérations, mais elles manquent cruellement de matériel et d'équipements militaires. C'est pourquoi le Gouvernement centrafricain lance un appel à la communauté internationale en vue d'une assistance dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des Forces armées centrafricaines.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier une fois de plus tous ceux dont l'engagement, le courage et la détermination ont aidé et continuent d'aider mon pays à sortir de la crise en vue d'une paix durable pour son développement.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères et du commerce du Brunéi Darussalam.

**Le Prince Mohamed Bolkiah** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Je remercie également M. Treki, le Président sortant, pour

l'impulsion vigoureuse qu'il a donnée à la réforme de l'ONU.

Je tiens également à exprimer notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple pakistanais ainsi qu'aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies dont les populations ont subi au cours de l'année écoulée les terribles effets de catastrophes naturelles. Je remercie également le Secrétaire général et son équipe d'avoir coordonné les opérations internationales de secours.

Nous avons eu une longue semaine rythmée par des séances officielles et des discussions en marge de ces réunions, mais avons encore beaucoup à faire avant de rentrer chez nous. Je voudrais donc, ici, être bref et adresser un message d'appui pour ce qui est considéré par notre peuple comme l'aspect le plus important de l'action de l'ONU. J'entends par là les activités des institutions des Nations Unies, de leurs experts, leurs conseillers et surtout leurs volontaires présents sur le terrain.

Le thème adopté pour le débat de cette année souligne, il me semble, l'importance de leur travail. Il nous demande de reconnaître le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale, ce qui ne me paraît pas difficile. La sécurité, le progrès et le développement relèvent, bien évidemment, de notre responsabilité à tous. Mais, comme l'a clairement laissé entendre la Réunion de haut niveau qui a eu lieu la semaine dernière sur les objectifs du Millénaire pour le développement, nombre des défis auxquels nous faisons face dépassent la sphère nationale, voire régionale. Ils sont internationaux au sens plein du terme.

Nous avons donc besoin d'aide, d'expérience et de savoir-faire et, à mon avis, c'est ce que nous offrent les institutions des Nations Unies. Comme nous le savons tous, cet appui existe toute l'année bon an mal an. Mon pays en bénéficie à l'heure même où nous parlons, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé, et nous leur sommes fort reconnaissants de leur aide. Ces institutions travaillent dans les domaines vitaux du développement national, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des communications et de l'infrastructure. Elles sont au contact direct de la population, elles écoutent, discutent, enseignent, forment et encouragent. Elles travaillent en

collaboration étroite avec nos autorités locales, et font parfois davantage encore.

Nous nous en sommes rendu compte pendant la crise sanitaire de la grippe A(H1N1), de l'année dernière. Comme l'Assemblée peut se l'imaginer, cette crise a été effectivement extrêmement grave pour un petit pays comme le nôtre. Elle aurait pu nous abattre totalement et certainement causer une panique généralisée. Mais cela n'a pas été le cas. C'est principalement dû au fait, je le crois, que notre peuple avait la conviction de ne pas être tout seul : il suivait les instructions qui nous avaient été fournies par l'Organisation mondiale de la Santé, et a pu ainsi être rassuré pendant cette période d'inquiétude extrême; nous n'aurions rien pu faire sans cette aide.

Pour revenir au thème adopté cette année, il nous invite à une réaffirmation de notre engagement et, comme je l'ai dit, je me réjouis de le faire, sans réserve. Je réaffirme ainsi notre respect et notre profonde satisfaction face au travail accompli par les institutions des Nations Unies. Nous sommes ravis de travailler avec elles, et nous félicitons chaleureusement le Secrétaire général de son travail.

Selon les termes de notre intitulé, l'ONU joue en effet un rôle central. Selon moi, sans ses institutions spécialisées, le concept de gouvernance mondiale serait, au mieux, une idée et, le plus souvent, un ensemble de mots creux. Ce sont elles qui nous aident à concrétiser nos idées et à passer des paroles aux actes, en étant compris, respectés et acceptés par nos peuples.

Je voudrais donc terminer en disant que ce sont beaucoup plus que des organismes spécialisés. Ils aident des pays comme le nôtre à devenir bien plus que de petits États en développement. Pour résumer cela tout simplement, ils nous intègrent dans une ONU réellement unie.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oldemiro Marques Balói, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique.

**M. Balói** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la tête de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que votre sagesse et votre diligence apporteront une impulsion positive qui conduira nos discussions au succès. Nous réaffirmons

notre engagement d'appuyer votre présidence, et nous promettons de coopérer pleinement avec vous et tous les autres membres du Bureau dans l'accomplissement de votre noble mission.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, de la Jamahiriya arabe libyenne, pour son attachement à cette organisation et pour l'important rôle qu'il a joué à la tête des travaux de l'ONU, avec force et efficacité pendant la précédente session de l'Assemblée générale.

De même, je tiens à saluer le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et son attachement à promouvoir la paix et la justice et, en particulier, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour mobiliser la famille des Nations Unies et relever comme il se doit les défis que rencontrent le monde et l'humanité, par le biais de démarches multilatérales concertées.

Je reconnais le rôle directeur de l'ONU dans la gouvernance mondiale et j'apprécie grandement la sage décision d'inclure cet aspect important et opportun au présent débat. Par conséquent je voudrais, avec la permission de l'Assemblée, saisir cette occasion pour l'informer de l'évolution de la situation en ce moment au Mozambique. Alors que nous renforçons progressivement nos institutions démocratiques, nous sommes fiers de constater que des avancées significatives ont été enregistrées dans le pays dans les domaines politique et socioéconomique.

En effet, grâce au renforcement de la stabilité politique dont profite actuellement le Mozambique, le Gouvernement entreprend une réforme globale de son service public et un processus de décentralisation de son administration. De même, notre stabilité politique et sociale et notre bonne gestion macroéconomique, auxquelles s'ajoute la législation mise en place en faveur de l'investissement, ont considérablement contribué à créer les conditions propices à la promotion de la croissance économique et du développement durable.

Notre principal objectif est d'éliminer la pauvreté, l'un des principaux obstacles qui entravent l'amélioration du niveau de vie de notre population. Nous avons pleinement conscience que, pour lutter contre la pauvreté, nous avons besoin de relever simultanément d'autres défis connexes, à savoir les changements climatiques, la crise énergétique, l'insécurité alimentaire ainsi que la crise financière et économique mondiale, dont les conséquences

représentent un problème tenace, notamment pour les économies en développement comme celles du Mozambique. Tous ces défis sont liés entre eux et ont des effets multiplicateurs sur notre compétitivité et nos efforts de croissance.

Les menaces découlant des effets néfastes des changements climatiques sur notre environnement doivent toujours être considérées comme une question prioritaire qui devrait être traitée de façon exhaustive, aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Les ravages causés par les problèmes liés aux changements climatiques entraînent une dégradation extrêmement rapide de notre environnement. En fait, le Mozambique et de nombreux autres pays de l'Afrique subsaharienne sont en train d'être dévastés par des catastrophes naturelles cycliques qui détruisent les principales terres arables, réduisant ainsi la productivité agricole.

Il ne fait aucun doute que les petits États insulaires en développement risquent d'être rayés de la carte du monde. Néanmoins, il importe également de reconnaître la situation difficile des pays côtiers en développement comme le Mozambique, qui subissent les effets néfastes de la montée du niveau des mers.

La capacité de nos gouvernements à affecter les ressources financières et humaines nécessaires à la recherche de solutions décisives aux problèmes liés à l'environnement se trouve réduite du fait du lourd fardeau imposé par les effets néfastes des changements climatiques. Par conséquent, les pays en développement, en particulier les pays subsahariens, ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin d'atténuer les effets des changements climatiques. Pour cette raison, nous sommes résolus à continuer d'œuvrer de concert avec les partenaires internationaux de développement, en particulier l'ONU et d'autres parties prenantes, afin principalement de créer les conditions qui permettront aux communautés locales de s'adapter et de résister aux effets des changements climatiques.

Compte tenu du principe de responsabilité commune mais différenciée, nous voudrions souligner que notre adhésion à l'Accord de Copenhague sur les changements climatiques est précisément basée sur l'idée qu'étant donné le caractère mondial des changements climatiques, une action véritablement multilatérale est requise pour remédier à leurs effets. À cet égard, nous espérons que la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur

les changements climatiques, qui doit se tenir plus tard cette année à Cancún, aura des résultats positifs. Nous saluons le rôle actif que joue le Secrétaire général de l'ONU pour que les négociations sur les changements climatiques aboutissent à des résultats concrets.

Pour s'attaquer à tous les défis susmentionnés, une gouvernance mondiale forte et compétente est de la plus haute importance, afin de susciter la volonté politique indispensable à l'adoption de mesures concrètes. L'ONU est la seule organisation intergouvernementale à caractère universel, capable de mobiliser une telle action. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il convient de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale, en la dotant de ressources suffisantes et de l'autorité voulue, à la hauteur de sa responsabilité mondiale de répondre pleinement aux besoins mondiaux croissants.

Le Mozambique restera engagé dans le processus en cours de réforme de l'ONU visant à assurer son efficacité et son efficacité, à renforcer sa crédibilité et sa légitimité en tant que représentante des peuples du monde.

À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance de revitaliser le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif et le plus légitime de l'ONU. C'est ici que tous les pays sont représentés et chaque vote compte quand il s'agit de se prononcer sur des questions d'intérêt commun. C'est donc ici que toutes les décisions les plus importantes devraient être prises – sur des questions allant du maintien de la paix et de la sécurité à la promotion des droits de l'homme, en passant par la promotion de la coopération économique et les questions sociales et humanitaires. Chacun devrait respecter et mettre en œuvre toutes les décisions et résolutions adoptées ici. Par conséquent, il nous faut une Assemblée générale forte, disposant de ressources suffisantes et de l'autorité nécessaire pour assumer ses responsabilités au nom de la communauté internationale.

À ce propos, un autre volet auquel nous attachons beaucoup d'importance est la réforme du Conseil de sécurité. Même si nous ne sommes pas encore parvenus à un accord dans ce sens, nous convenons tous que, dans le cadre du processus global de réforme de l'ONU, il faudrait accorder la priorité à la réforme du Conseil. Il est évident que nous avons besoin d'une représentation plus équilibrée au sein du Conseil. Par

ailleurs, nous estimons qu'un Conseil plus juste et plus démocratique dans ses décisions et actions serait plus à même de répondre aux besoins de la communauté internationale en matière de sécurité.

Pour une réforme digne de ce nom du Conseil de sécurité, il est impératif de corriger l'injustice historique dont le continent africain a été victime. En effet, il n'est plus acceptable aujourd'hui qu'un continent qui représente près de 30 % des Membres de l'ONU et qui est concerné par plus de 60 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil ne soit pas représenté au sein de la catégorie des membres permanents. Par conséquent, l'Afrique mérite de se voir attribuer des sièges permanents dans le cadre de toute réforme du Conseil de sécurité, sur la base du Consensus d'Ezulwini.

En outre, nous avons besoin d'un système des Nations Unies plus cohérent et plus efficace, capable de trouver et de promouvoir des solutions durables aux problèmes économiques, sociaux et humanitaires pressants auxquels le monde est actuellement confronté. Les États Membres devraient également poursuivre les débats, en vue de trouver des moyens mesurables d'assurer la cohérence entre les décisions des pouvoirs publics et la mise en œuvre des engagements convenus lors des conférences internationales et des sommets organisés par l'ONU dans le domaine du développement.

À cet égard, le Mozambique s'enorgueillit des progrès réalisés par l'Assemblée générale sur le plan de la cohérence à l'échelle du système. En particulier, nous félicitons l'Assemblée pour le pas important qu'elle a récemment franchi en créant ONU-Femmes. Je saisis cette occasion pour féliciter à nouveau S. E. M<sup>me</sup> Michelle Bachelet pour sa nomination au poste de secrétaire générale adjointe chargée de diriger cette nouvelle entité. Nous l'assurons de notre plein appui et de notre volonté de collaborer avec elle afin de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes l'une des plus hautes priorités de l'action de l'ONU.

Par ailleurs, même si nous attendons les résultats de l'évaluation indépendante de l'initiative Unité d'action des Nations Unies dans les pays pilotes, nous sommes persuadés que les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'exécution de cette initiative sont très encourageants. Par conséquent, nous demandons à l'ONU d'appuyer tous les pays qui décident volontairement de participer à ce processus visant à

permettre au système des Nations Unies de fonctionner de façon plus cohérente au niveau national.

En ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Mozambique est résolu à continuer à partager son expérience en matière de règlement pacifique des conflits, en particulier en Afrique australe. Dans notre sous-région, nous partageons d'importantes responsabilités pour ce qui est de la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'en ce qui concerne l'intégration régionale, dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales et le développement durable.

Nous militons en faveur de la paix et de la sécurité internationales parce que nous sommes fermement convaincus qu'elles font partie des conditions qui permettent aux pays de se concentrer sur d'autres problèmes pressants, comme la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; la lutte contre la criminalité internationale et le trafic de drogue; la recherche de solutions aux problèmes liés à la pauvreté et la promotion du développement durable.

Il convient de noter l'amélioration de la situation politique et de la stabilité en Afrique australe. En effet, le processus de mise en œuvre de l'Accord politique global au Zimbabwe a considérablement progressé. Nous restons également déterminés, sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à trouver une solution pacifique et durable au conflit à Madagascar.

Nous jugeons encourageants les progrès accomplis en ce qui concerne la stabilisation de la situation politique en Guinée-Bissau, en particulier la réforme en cours des forces armées et de l'administration publique. Je saisis cette occasion pour demander à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'ONU pour instaurer une paix durable dans ce pays frère.

Le Mozambique réaffirme son appui aux efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution durable au problème du Sahara occidental, ainsi que son soutien au droit du peuple de ce pays à l'autodétermination.

Le Mozambique est préoccupé par le fait que, malgré tous les efforts continus de la communauté internationale, il a été impossible d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Le Mozambique est vivement préoccupé par la situation instable dans cette

région où le conflit entre Israël et la Palestine continue d'empêcher le peuple palestinien d'exercer ses droits fondamentaux, notamment le droit à sa propre terre et à ses propres ressources et le droit de vivre en paix avec tous ses voisins, y compris, évidemment, Israël.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies forte, qui puisse jouer un rôle central en mobilisant les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils s'engagent à contribuer pleinement à la paix et à la sécurité régionales et internationales et à la création d'un environnement favorable à la promotion du développement durable.

C'est pour cette raison que nous croyons au multilatéralisme. Nous réaffirmons notre détermination à travailler en collaboration avec tous les États Membres de l'Organisation pour réaliser nos objectifs communs, soit l'instauration d'un monde meilleur pour toute l'humanité.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bhim Bahadur Rawal, Ministre de l'intérieur de la République fédérale démocratique du Népal.

**M. Rawal** (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je remercie également le Président de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session, qui a dirigé avec une grande compétence les travaux de cette session. S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, mérite toute notre reconnaissance pour son engagement et son dévouement.

Le message de la Réunion plénière de haut niveau de la semaine dernière résonne encore dans cette assemblée : la pauvreté et la faim qui persistent dans le monde d'aujourd'hui, malgré tous les progrès que nous avons accomplis, sont inacceptables et il faut les éliminer sans tarder. Il est navrant de constater qu'il existe plus d'un milliard de pauvres et que ces derniers sont concentrés dans certaines régions et dans certains groupes de pays, avant tout dans les pays les moins avancés.

Les engagements pris par les dirigeants participant à la Réunion plénière de haut niveau la semaine dernière ravivent notre espoir que le monde sera différent en 2015. Dans le cas contraire, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et de nombreux autres documents essentiels ne seront qu'une

compilation de promesses creuses. Espérons que nos actions seront à la hauteur de nos engagements.

La paix et la sécurité internationales sont à la fois une aspiration partagée par tout et une responsabilité commune. Les défis sont multiples et complexes. Dans un monde en constante évolution, les sources des menaces sont très diverses, de même que les acteurs sont très différents. Les conflits politiques et sociaux ont été exacerbés par la misère et les inégalités. Par conséquent, pour stabiliser la paix et la sécurité mondiales, il faut également que chacun puisse vivre à l'abri du besoin et de la faim, ce qui est un droit de l'homme fondamental, et s'épanouir pleinement. Nous pensons donc que le développement, la paix et la sécurité sont inextricablement liés.

Le Népal a constamment et clairement appelé au désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive sous un contrôle international efficace. Le Népal est favorable à l'élimination complète des armes nucléaires dans des délais impartis. La mise en œuvre effective du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion rapide d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devraient être notre priorité. Nous appuyons les efforts déployés en vue de la non-prolifération des armes légères et de petit calibre.

Nous nous félicitons de la signature en avril dernier du nouveau traité START conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur les armes stratégiques offensives. Nous nous félicitons de la réussite de la Conférence de 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous préconisons néanmoins une revitalisation de la Conférence du désarmement en tant qu'organe multilatéral de manière à pouvoir engager des discussions sur des questions de fond. Nous remercions également le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour accélérer le désarmement nucléaire sur la base du plan d'action en cinq points qu'il a proposé.

Le Népal est fermement convaincu que les mécanismes régionaux complètent les efforts visant à promouvoir le désarmement mondial. Il faut renforcer le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, que nous sommes fiers d'accueillir, afin de relancer le processus de Katmandou pour faciliter le dialogue et les délibérations sur les mesures de confiance dans la région.

Dans le monde d'aujourd'hui, des conflits dévastateurs menacent constamment la sécurité internationale. Malgré des progrès sur de nombreux fronts, la violence et les guerres civiles se poursuivent sans relâche. L'augmentation régulière du nombre de conflits internes et de l'extrémisme au fil des années est préoccupante. Nous devons agir collectivement. Conformément aux principes et à la Charte des Nations Unies, nous devrions tous contribuer au règlement de tels conflits par des moyens pacifiques et nous devrions aider à stabiliser les situations grâce à des efforts en matière de consolidation de la paix.

Au Moyen-Orient, nous jugeons encourageant le dialogue direct récemment engagé entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous espérons que ce dialogue sera couronné de succès et aboutira à la création d'un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël. Nous souhaiterions que l'on parvienne par le dialogue à un règlement pacifique des différends dans la péninsule de Corée.

Le terrorisme est une menace pour tous et ne respecte aucune frontière géographique. Nous condamnons sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et demandons que des mesures internationales fermes soient prises pour le combattre. Le Népal a mis en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et est partie à la Convention régionale sur la répression du terrorisme de 1987 de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et à son protocole additionnel.

La légitimité, l'universalité et des idéaux communs sont les caractéristiques qui définissent l'ONU. L'adhésion constante à ses principaux buts et objectifs permettra de renforcer les principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale des États, de non-ingérence et de règlement pacifique des différends. Les nobles valeurs et idéaux sur lesquels s'appuie la Charte des Nations Unies n'ont rien perdu de leur actualité.

Nous vivons une époque en constante évolution. La conjoncture économique est également en train de changer avec l'émergence de nouveaux pôles, dynamiques, de croissance. La mondialisation a modifié la structure des relations économiques, bien que ses bienfaits ne soient pas largement et équitablement répartis.

L'efficacité de l'ONU dépend de notre volonté collective d'agir et de nous attaquer résolument aux problèmes mondiaux. Face à de nouveaux défis, il est

urgent que les idéaux de l'ONU se traduisent en action efficaces et cohérentes. Le thème du débat général de cette année – « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » – saisit l'essence de cette idée.

Nous soulignons le rôle central de l'ONU non seulement dans le maintien de la paix et de la sécurité, mais aussi dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Son rôle dans l'orientation du débat sur la politique à mener en ce qui concerne les questions économiques et financières et dans l'élaboration de normes mondiales à ce sujet ne doit pas être ignoré. Le programme de réforme doit trouver le juste équilibre pour promouvoir la stabilité au sens large. La sécurité et la paix sont essentielles pour la communauté internationale, tout comme l'est le développement. Il faut accorder à celui-ci une priorité toute particulière au sein du système des Nations Unies.

La réforme de l'ONU devrait être menée de manière systématique et globale pour renforcer encore la position de l'Organisation sur la scène mondiale.

Les réalités du monde contemporain exigent un changement dans la composition et les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à l'augmentation du nombre de membres du Conseil dans les deux catégories de façon à refléter les réalités du monde actuel. Nous demandons également que ses méthodes de travail soient plus transparentes. Nous nous félicitons des efforts faits récemment pour structurer les débats de manière à prendre en compte les vues de tous les États Membres au début des négociations.

Nous nous félicitons des discussions en cours sur la revitalisation de l'Assemblée générale de manière à établir un équilibre entre les divers organes de l'ONU, comme ses fondateurs l'avaient envisagé. Il faut renforcer le rôle du Conseil économique et social dans la promotion des relations économiques mondiales et du programme de développement, en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions compétentes. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Forum pour la coopération en matière de développement et de la mise en place de l'examen ministériel annuel au sein de cet organe.

Nous devons améliorer l'efficacité de l'ONU pour qu'elle puisse renforcer la cohérence des systèmes mondiaux économiques, financiers et commerciaux. Nous demandons un appui particulier aux fins de l'établissement de mesures anticycliques, de filets de sécurité sociale pour protéger les vulnérables, et d'une

marge de manœuvre budgétaire pour atténuer les effets des crises. Nous devrions faire en sorte que ces mesures répondent plus particulièrement aux besoins et aux préoccupations des pays vulnérables, comme les PMA.

Le Népal se félicite de l'adoption de la résolution sur la cohérence du système des Nations Unies par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session en vue de renforcer et de rationaliser les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement (résolution 64/289). Nous saluons également et appuyons énergiquement la création d'ONU-Femmes, Entité unique chargée de toutes les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La paix et la stabilité mondiales est un objectif qui nous tient à cœur. Guidé par les principes qui le sous-tendent, le Népal a apporté un appui indéfectible à toutes les grandes initiatives de l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales par sa participation active et constante aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. En 2008, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de notre participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue de consolider nos contributions à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, plus de 5 000 soldats népalais sont déployés dans 13 missions de maintien de la paix différentes dans le monde. La participation du Népal aux missions de maintien de la paix des Nations Unies a été l'une des principales caractéristiques de son engagement international. Nous continuons d'y participer avec dévouement.

Conformément à notre adhésion solennelle à la Charte des Nations Unies et à notre contribution à la promotion de ses idéaux, j'ai le plaisir d'annoncer à cette assemblée que le Gouvernement népalais a présenté la candidature de M. Kul Chandra Gautam, conseiller du Premier Ministre du Népal sur le processus de paix et les affaires internationales, à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

L'augmentation progressive du nombre de missions de maintien de la paix montre malheureusement que le nombre de conflits dans le monde a aussi augmenté ces dernières années. Si l'on veut régler durablement les conflits, il faut les considérer comme un tout et éliminer les facteurs qui sont à leur origine et qui les alimentent.

Le Népal s'est résolument engagé en faveur des droits de l'homme. Nous sommes partis aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous sommes pleinement conscients que la protection et la promotion de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales renforcent la viabilité de la paix et des progrès. La Commission nationale de droits de l'homme, un pouvoir judiciaire indépendant, une société civile dynamique et les médias ont tous joué un rôle important dans l'action visant à faire connaître et à protéger les droits de l'homme au Népal.

Des inondations sans précédent, provoquant des pertes tragiques en vies humaines et des destructions ont eu lieu récemment dans un pays frère d'Asie du Sud, le Pakistan. De même, Haïti, notre frère PMA, a été frappé par un tremblement de terre dévastateur. Ces catastrophes ont réduit à néant des progrès chèrement acquis et nous demandons donc à tous de faire preuve de solidarité et de les aider à l'heure du besoin.

Les changements climatiques sont désormais un défi lancé à l'homme, une menace multidimensionnelle pour les vies humaines et tous les êtres vivants, pour l'écosystème mondial et pour la civilisation humaine. Ils ont une incidence directe sur nos efforts pour éliminer la pauvreté et la faim et pour sauvegarder l'équilibre écologique.

Mon pays, en tant que pays moins avancé, sans littoral et montagneux, est très vulnérable aux changements climatiques. L'Himalaya reste une source permanente d'eau douce pour plus d'un milliard de personnes vivant en Asie du Sud. Le réchauffement de la planète a provoqué la fonte des neiges dans l'Himalaya népalais et une bonne vingtaine de lacs glaciaires pourraient déborder, provoquant d'énormes pertes en vies humaines et dégâts matériels. Nous devons en outre faire face à des phénomènes climatiques extrêmes, à des inondations, à la dégradation des sols et à la désertification. En raison de leur fragilité, les pays montagneux sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

Les pays comme le Népal sont ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques, mais ce sont les plus touchés, et ce sont les pauvres et les plus vulnérables d'entre nous qui en subissent les effets les plus graves. Nous ne pouvons pas attendre indéfiniment que des mesures soient prises. Au niveau national, nous menons des programmes de boisement

et encourageons l'utilisation de sources d'énergie alternatives et d'hydroélectricité.

Il faut d'urgence progresser dans les négociations sur le climat en aboutissant à un accord ambitieux et global à Cancún (Mexique) à la fin de l'année. La communauté internationale doit se mettre d'accord sur une nouvelle mobilisation de ressources qui soit prévisible, transparente et sensiblement renforcée et sur une filière rapide de fourniture de fonds pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation, le transfert de technologies, la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation – REDD plus – et le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés. Il faut accorder la priorité aux PMA pour qu'ils soient en mesure de résister à l'impact considérable des changements climatiques sur les conditions de vie de leur population.

Les réponses de la communauté internationale aux besoins et aux préoccupations propres aux PMA n'ont pas été très efficaces. La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles a donné des résultats mitigés. Le bilan global des PMA en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs internationaux convenus au niveau international est bien inférieur à ce qu'ils escomptaient, en dépit de quelques progrès. Cela est principalement dû au fait que nous nous heurtons à des contraintes et des obstacles structurels et que nous manquons cruellement de ressources pour financer nos efforts de développement.

Les crises alimentaire, énergétique, économique et financière qui se sont renforcées et exacerbées mutuellement, ainsi que les effets néfastes et disproportionnés des changements climatiques, ont aggravé la situation des PMA. Une activité économique limitée, la stagnation de la croissance, une industrialisation qui n'en est qu'à ses débuts, une forte dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance qui constitue le pilier de l'économie nationale et une pénurie d'emplois dans d'autres secteurs ont rendu les pays pauvres extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs.

Ces difficultés ne peuvent être surmontées sans un partenariat mondial renouvelé et renforcé pour le développement. Le respect de tous les engagements relatifs à l'aide publique au développement d'une manière prévisible, transparente et responsable, un meilleur accès aux marchés en franchise de droits et hors quota pour tous les PMA, la conclusion rapide du

Cycle de Doha avec un accord ambitieux, équilibré, équitable et axé sur le développement et des résultats rapides grâce aux dispositions prises en faveur des PMA permettront de favoriser la croissance économique, grâce à un commerce équitable. Mesures renforcées d'allègement de la dette, flux accru d'investissements directs étrangers, transfert de technologies et investissements dans la mise en place de capacités de production à long terme – voilà qui sera d'une importance cruciale pour garantir les ressources nécessaires au financement du développement durable des PMA.

L'ONU organisera l'an prochain, à Istanbul, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette conférence doit s'efforcer d'aboutir à des conclusions ambitieuses, détaillées, prospectives et orientées vers les résultats. En ma qualité de Président du Bureau de coordination des PMA, je demande à la communauté internationale de faire en sorte que les résultats qui seront obtenus à Istanbul marquent un tournant dans la manière d'aborder les difficultés et les obstacles multidimensionnels auxquels les PMA se heurtent de nos jours. Le succès de la Conférence sera mesuré à l'aune de ses contributions pour transformer les conditions de vie des millions de pauvres dans nos pays.

Le Népal étant également un pays sans littoral, ses difficultés pour parvenir au développement sont accentuées par sa géographie, qui augmente considérablement le coût de son commerce international. En conséquence, des mesures spécifiques d'appui visant à améliorer les infrastructures et la facilitation du commerce, conformément au Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral, seront essentielles pour promouvoir les besoins en développement de ces pays.

Je vais maintenant aborder la situation politique et le processus de paix en cours dans mon pays. Le Népal traverse une période de transition difficile, pour passer d'un conflit long de 10 années à une paix et une stabilité durables, par le biais d'un processus de paix entrepris au niveau national. Depuis juin 2006, date de lancement du processus de paix, nous avons parcouru beaucoup de chemin, avec des hauts et des bas, ce qui est tout à fait normal pour un processus aussi complexe. Néanmoins, notre détermination nationale reste inébranlable, et nous sommes pleinement résolus à mener le processus de paix à bonne fin en réglant tous les problèmes en suspens.

Dans une perspective à plus long terme, on constate que le Népal a réalisé des progrès remarquables depuis la signature de l'Accord de paix global le 21 novembre 2006. La promulgation de la constitution provisoire, l'élection de l'Assemblée constituante et, par la suite, la transformation du Népal en République fédérale démocratique du Népal représentent des accomplissements notables.

Aujourd'hui, l'Assemblée constituante du Népal est composée de 601 membres, dont un tiers de femmes, et compte parmi les plus ouvertes au monde. Elle comprend des représentants de différents groupes ethniques, de régions reculées ou encore de communautés traditionnellement marginalisées.

Aussi historique et exceptionnel soit-il, le processus de paix du Népal ne se limite pas à la seule signature de l'Accord de paix et aux élections à l'Assemblée constituante. La prochaine étape clef sera de rédiger une nouvelle constitution pour la république nouvellement créée. Cela permettra de consolider les acquis obtenus au fil des années pour ce qui est de faire du peuple la véritable source de la souveraineté et de l'autorité de l'État et de garantir une démocratie multipartite, les droits de l'homme, une structure fédérale et une gouvernance sans exclusive. De ce fait, le processus englobe un programme beaucoup plus large, qui aboutira à la transformation de la structure politique, économique et sociale du Népal.

Le peuple népalais nourrit l'espoir d'un avenir meilleur, amplement mérité. La transformation politique doit s'accompagner d'une transformation sociale et de la prospérité économique. Tout en veillant à la stabilité politique, nous nous efforçons de relancer l'économie par des initiatives innovantes, visant tout particulièrement l'accélération de l'activité économique, y compris en proclamant 2011 Année du tourisme au Népal. Nous espérons que nos visiteurs apprécieront la faune et la flore de notre pays, et iront visiter le site népalais de Lumbinî, lieu de naissance de Bouddha. À cette fin, et pour revitaliser et redynamiser notre économie, nous attendons avec intérêt l'application de mesures de relèvement ambitieuses, avec l'appui de la communauté internationale.

Récemment, nous avons réalisé des progrès s'agissant des questions fondamentales de l'intégration et de la réadaptation des anciens combattants maoïstes. À cet égard, je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que le Gouvernement et le Parti communiste unifié du Népal (maoïste) ont décidé d'un commun accord

d'achever ce processus dans un délai de quatre mois, sous la surveillance et la supervision du Comité spécial, lequel a été créé sur la base d'un consensus national, conformément à la Constitution.

Nous prévoyons d'achever les tâches de base qui restent à accomplir dans le cadre du processus de paix dans les quatre prochains mois, grâce aux précieuses contributions des parties prenantes nationales et à la bonne volonté et à l'appui de la communauté internationale. En début d'année, nous avons également obtenu des résultats remarquables, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne la libération des mineurs disqualifiés vivant dans des cantonnements, sur la base du plan d'action signé le 16 décembre 2009.

La Mission des Nations Unies au Népal appuie activement le processus de paix national népalais. Nous remercions l'ONU de son appui constant à notre processus de paix.

L'attachement du Népal aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies est total et inébranlable. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies est la meilleure expression du multilatéralisme. Elle a servi la communauté internationale par le passé et reste un rouage essentiel des relations internationales aujourd'hui. Nous ne doutons pas de son caractère indispensable.

Toutefois, elle doit faire davantage dans ce monde interdépendant. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales. Cela n'est possible que grâce au multilatéralisme, sur la base de relations sans exclusive et de l'équité. Nous attendons avec intérêt que l'ONU joue un rôle plus important et cohérent dans le règlement des problèmes mondiaux, notamment ceux qui ont des répercussions sur la vie et les moyens de subsistance des pauvres dans le monde.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kalombo Mwansa, Ministre de la défense de la République de Zambie.

**M. Mwansa (Zambie) (parle en anglais)** : Je me tiens devant la présente Assemblée en qualité de représentant de S. E. M. Rupiah Bwezani Banda, Président de la République de Zambie.

La Zambie tient à s'associer à la déclaration faite par S. E. le Professeur Ngwazi Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi et Président en exercice de l'Union africaine.

La présente séance intervient sur fond de défis mondiaux, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement, le terrorisme international, le VIH/sida, l'extrême pauvreté et la faim, entre autres. C'est l'occasion pour tous les États Membres d'engager un dialogue collectif en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels nos nations sont confrontées, afin de contribuer au développement socioéconomique et au bien-être de nos populations.

Le thème de l'Assemblée cette année est approprié, puisqu'il offre une occasion de réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. L'Organisation intervient dans des domaines tels que le maintien de la paix, la sécurité, les droits de l'homme, la promotion de l'égalité des sexes et le combat pour la justice sociale et l'égalité. Cependant, des défis mondiaux nouveaux, comme la crise économique et financière récente, justifient aussi un rôle accru de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale. À cet égard, notre gouvernement souhaiterait que les capacités de l'ONU soient renforcées et augmentées pour qu'elle puisse relever certains de ces défis.

Je me permettrai, au nom de la Zambie, de remercier le Secrétaire général d'avoir organisé les importantes réunions de haut niveau qui ont précédé le débat général.

Le sommet portant sur l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a permis à la communauté internationale de faire le point sur les lacunes existantes et sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans la réalisation des OMD. Au cours de cette réunion, j'ai exposé dans le détail les progrès accomplis par la Zambie et les obstacles auxquels nous nous heurtons encore dans la réalisation des OMD. Bien que nous ayons considérablement amélioré l'environnement macroéconomique et mis en place des cadres de développement, l'incidence de la pauvreté dans mon pays reste élevée, en partie parce que nos efforts seuls ne suffisent pas. Je tiens donc à réitérer mon appel à nos partenaires internationaux de coopération pour qu'ils honorent toutes leurs promesses afin de nous permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés pour 2015.

J'ajouterai que dans le cadre des mesures que le Gouvernement zambien a adoptées pour lutter contre la faim et la pauvreté, il a élaboré des politiques agricoles qui permettent aux familles de petits fermiers

d'améliorer leur productivité. À ce propos, la Zambie a enregistré cette année une exceptionnelle récolte de maïs, qui est notre principale culture vivrière. Cela assurera la sécurité alimentaire et accroîtra les revenus des petits fermiers, qui constituent la majorité de la communauté des agriculteurs.

Nous sommes conscients, toutefois, du fait que le changement climatique, qui se manifeste par de longues périodes de sécheresse et d'inondations dans nos pays, constitue l'une des plus graves menaces pour notre secteur agricole et, donc, pour toute notre production vivrière. Tandis que, en tant que gouvernement, nous faisons tout notre possible, par exemple en investissant dans la recherche agricole et les méthodes d'irrigation, dans le débat sur le changement climatique, on ne devrait pas perdre de vue qu'il importe d'aider les pays en développement, notamment la Zambie, à renforcer leurs capacités d'adaptation afin d'atténuer les incidences néfastes du changement climatique sur le secteur agricole. Faute de quoi, la pauvreté et la faim persisteront dans mon pays.

La Zambie partage l'inquiétude du Secrétaire général au sujet de la déperdition actuelle des ressources mondiales et de la dégradation de l'écosystème. Il importe que les être humains s'attachent à préserver la biodiversité en inversant les tendances actuelles que sont la déperdition des ressources naturelles et la dégradation de l'écosystème. Cela ne pourra se faire que si toutes les parties concernées déploient des efforts accrus et réalisent les OMD et les autres objectifs de développement arrêtés à l'échelon international.

Ma délégation se félicite des faits nouveaux encourageants survenus ces dernières années dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. On doit se féliciter, entre autres, de la convocation par le Conseil de sécurité d'un sommet sur les questions du désarmement, de la proposition en cinq points du Secrétaire général relative au désarmement nucléaire, de l'entrée en vigueur de traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique, et de la tenue d'un sommet à Washington pour débattre du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous formons le vœu que ces efforts et la dynamique générée se maintiennent et qu'ils aboutissent au règlement de toutes les questions en suspens dans le domaine du désarmement.

Toutefois, la Zambie éprouve encore des difficultés à contrôler l'entrée d'armes légères et de petit calibre dans le pays. Le commerce illicite des armes légères menace la sécurité et retarde le développement social et économique de notre pays. La Zambie appelle par conséquent à la mise en place d'un instrument international vigoureux et juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Nous appuyons fermement la tenue en 2012 de la conférence des Nations Unies pour définir des normes internationales communes et juridiquement contraignantes concernant l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, assorties de mesures spécifiques concernant les défaillants.

S'agissant de la réforme de l'ONU, plus particulièrement du Conseil de sécurité, la Zambie renouvelle son appui à la position africaine, exposée dans le Consensus d'Eszulwini et dans la Déclaration de Syrte, à savoir que l'Afrique doit disposer, entre autres, d'au moins deux sièges permanents, assortis de toutes les prérogatives et de tous les privilèges, dont le droit de veto, et de deux sièges non permanents supplémentaires. L'Afrique est le seul continent qui ne dispose pas de siège permanent, et ce bien qu'elle occupe le deuxième rang du point de vue du nombre de Membres de l'ONU. Accorder à l'Afrique des sièges permanents réparera cette injustice historique.

Le Gouvernement zambien reconnaît l'importance du rôle que jouent les femmes dans le développement. Nous reconnaissons en outre que l'autonomisation des femmes et leur participation au processus de prise de décisions ont renforcé leur rôle dans le développement. Voilà pourquoi la Zambie a nommé des femmes issues de toutes les couches de la société à des postes de responsabilité, et nous sommes déterminés à faire davantage.

Notre gouvernement se félicite de la création d'ONU-Femmes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, et de la nomination de M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, ex-Présidente du Chili, à sa direction. Nous espérons que la nouvelle Entité sera très présente et efficace au niveau des pays et qu'elle aidera les États Membres à appliquer les normes et leur fournira l'appui financier et technique dont ils ont tant besoin pour atteindre l'autonomisation des femmes, l'égalité et l'équité.

Comme l'Assemblée le sait, la Zambie accueille sur son sol des réfugiés, et ce bien avant son indépendance en 1964, et elle est partie à toutes les

conventions sur les réfugiés. Mon pays est l'un des premiers sur le continent africain à avoir ouvert un camp de réfugiés. La Zambie veut continuer à accueillir des réfugiés, et notre expérience a montré que le rapatriement volontaire représente une solution souhaitable et durable. Toutefois, en tant que pays ne disposant pas de beaucoup de ressources et qui compte parmi les moins avancés, accueillir des réfugiés est un défi majeur pour nous. Nous appelons donc la communauté internationale à nous apporter une aide financière pour nous permettre de nous acquitter de cette responsabilité avec la diligence voulue.

Outre la question des réfugiés, celle des déplacés, qui prend de l'ampleur au niveau mondial, plus particulièrement en Afrique, appelle aussi notre attention. L'adoption l'année dernière par l'Union africaine de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique est un important jalon que la communauté internationale dans son ensemble doit appuyer.

Les sanctions imposées au Zimbabwe continuent d'être source de grandes souffrances pour le peuple de ce pays et pour l'ensemble de la région de l'Afrique australe. De même, l'embargo qu'imposent les États-Unis à Cuba, que l'ONU a d'ailleurs condamné dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, a causé d'indicibles souffrances au peuple cubain. La Zambie appelle cet organe à faire en sorte que les sanctions imposées au Zimbabwe et l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba soient levés.

En vue de consolider la gouvernance démocratique, la Zambie s'appête à promulguer une nouvelle Constitution. La Conférence nationale constitutionnelle créée pour assurer le suivi du processus a achevé ses travaux et présenté un projet de constitution, qui sera déposé au Parlement. Comme l'Assemblée le sait, l'élection présidentielle et des élections générales sont prévues en Zambie en 2011. Comme cela a été déjà le cas dans le passé, des observateurs internationaux, notamment ceux de l'ONU, seront invités.

Tout en réaffirmant le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale, ne soyons pas indifférents aux grandes souffrances et épreuves de notre monde. Que cela nous pousse à agir, en veillant à ce que tous les pays conjuguent leurs efforts pour réaliser les objectifs et les aspirations de nos peuples.

*La séance est levée à 21 heures.*